

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

30 SEPTEMBRE 2021

BULLETIN DES QUESTIONS ET DES RÉPONSES

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions auxquelles il n'a pas été répondu dans le délai réglementaire (article 81, § 2 du règlement)	8
1.1	Vice-Présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes	8
1.1.1	Question n° 393, de M. Bierin du 3 septembre 2021: Éventuelles aides à la presse reçues par la revue «Kairos» en 2021	8
1.1.2	Question n° 396, de Mme Galant du 17 septembre 2021: Respect du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle au sein des institutions culturelles montoises subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles	8
1.1.3	Question n° 399, de M. Luperto du 22 septembre 2021: État d'avancement de la réflexion sur les sources de financement des médias de proximité	9
1.1.4	Question n° 401, de M. Matagne du 24 septembre 2021: Femmes et conséquences du télétravail	10
1.1.5	Question n° 402, de Mme Goffinet du 24 septembre 2021: Ordre du jour de la séance du gouvernement du 15 juillet 2021 – point A18	10
1.1.6	Question n° 404, de Mme Goffinet du 30 septembre 2021: Ordre du jour de la séance du gouvernement du 15 juillet 2021 – point A17	11
1.1.7	Question n° 405, de Mme Goffinet du 30 septembre 2021: Ordre du jour de la séance du gouvernement du 15 juillet 2021 – point A19	11
1.1.8	Question n° 406, de Mme Goffinet du 30 septembre 2021: Ordre du jour de la séance du gouvernement du 15 juillet 2021 – point B60	11
1.2	Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles	12
1.2.1	Question n° 572, de M. Casier du 24 septembre 2021: Plan de lutte contre la précarité étudiante	12
1.2.2	Question n° 573, de Mme Kapompole du 24 septembre 2021: Accompagnement de nouveaux étudiants lors de la rentrée académique 2021-2022	13
1.3	Ministre de l'Éducation	13
1.3.1	Question n° 395, de M. Evrard du 3 septembre 2021: Manque criant d'élèves dans certaines filières techniques, spécifiquement des métiers de la construction	13

1.3.2	Question n° 396, de Mme Nikolic du 3 septembre 2021: Retours intermédiaires du Service général de l'inspection (SGI)	14
1.3.3	Question n° 397, de Mme Nikolic du 3 septembre 2021: Résultats des études de l'Observatoire du qualifiant, des métiers et des technologies (OQMT) en partenariat avec les chambres des bassins enseignement qualifiant-formation-emploi (BEFE)	14
1.3.4	Question n° 398, de Mme Galant du 3 septembre 2021: Aménagement de zones dans les cours de récréation.....	15
1.3.5	Question n° 399, de Mme Galant du 3 septembre 2021: Code vestimentaire non respecté et cotation nulle	15
1.3.6	Question n° 402, de Mme Nikolic du 3 septembre 2021: Éducation sur les élèves inscrits dans les options touchant les métiers de l'horeca	16
1.3.7	Question n° 403, de Mme Nikolic du 21 septembre 2021: Organisation scolaire dans les écoles sinistrées ou accueillant des élèves sinistrés	16
1.3.8	Question n° 404, de Mme Galant du 22 septembre 2021: Comptage des élèves et difficultés que risquent de rencontrer les établissements des zones touchées par les inondations	17
2	Questions auxquelles une réponse provisoire a été fournie	18
3	Questions posées par les membres du Parlement et réponses données par les ministres	19
3.1	Vice-Président du gouvernement et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.....	19
3.1.1	Question n° 134, de Mme Bernard du 19 mars 2021: Budgets potentiellement dégagés pour aider les jeunes en situation de précarité.....	19
3.1.2	Question n° 149, de Mme Kapompole du 25 mai 2021: Femmes et fracture numérique	20
3.1.3	Question n° 150, de Mme Kapompole du 25 mai 2021: Lutte contre les discriminations.....	22
3.1.4	Question n° 151, de M. Lomba du 25 mai 2021: Suivi de la cyberattaque	25
3.1.5	Question n° 157, de Mme Schyns du 22 juin 2021: Grogne à l'Athénée de Seraing concernant la suppression des examens	27

3.1.6	Question n° 165, de M. Bastin du 21 septembre 2021: Étude sur l'ensemble des moyens dédiés à l'informatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles	29
3.1.7	Question n° 166, de M. Evrard du 21 septembre 2021: Suites réservées à l'enquête Sonecom sur l'état du patrimoine scolaire	31
3.1.8	Question n° 167, de M. Evrard du 21 septembre 2021: Évolution de l'inclusion des personnes en situation de handicap et préparation de la conférence interministérielle (CIM) Handicap	33
3.1.9	Question n° 168, de Mme Nikolic du 21 septembre 2021: Prise en charge des frais inhérents à la solidarité des écoles à la suite des inondations	36
3.1.10	Question n° 169, de M. Courard du 24 septembre 2021: Difficultés administratives liées au dépôt d'une candidature au sein du réseau	37
3.2	Vice-Présidente du gouvernement et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes	39
3.2.1	Question n° 269, de Mme Chabbert du 14 janvier 2021: Opérationnalisation des principes du contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)	39
3.2.2	Question n° 390, de M. Dupont et M. Liradelfo du 1 ^{er} septembre 2021: Pénurie de médecins scolaires dans services de promotion de la santé à l'école (PSE)	42
3.2.3	Question n° 391, de M. Liradelfo, M. Dupont et M. Vancauwenberge du 3 septembre 2021: Explosion des violences intrafamiliales.....	46
3.2.4	Question n° 392, de M. Liradelfo, Mme Pavet et M. Vancauwenberge du 3 septembre 2021: Budget destiné à la lutte contre les violences faites aux femmes	48
3.2.5	Question n° 394, de Mme Kapompole du 10 septembre 2021: Campagne «Lire et écrire» à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation	49
3.2.6	Question n° 395, de Mme Goffinet du 17 septembre 2021: Mesures sanitaires et reprise au sein des associations d'éducation permanente	51
3.2.7	Question n° 397, de M. Gardier du 21 septembre 2021: Statut d'artiste et emploi artistique	53
3.2.8	Question n° 398, de Mme Sobry du 21 septembre 2021: Dilemme pour les opérateurs culturels entre le pass sanitaire ou le port du masque et la distanciation sociale	54

3.2.9	Question n° 400, de M. Hardy du 24 septembre 2021: Discussions en cours avec les médias de proximité	56
3.2.10	Question n° 403, de M. Segers du 24 septembre 2021: Un futur pour la culture – Nouvel appel	58
3.3	Ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles	60
3.3.1	Question n° 515, de M. Courard du 1 ^{er} juillet 2021: Évolution du <i>numerus clausus</i> pour les études de médecine	60
3.3.2	Question n° 524, de M. Magdalijs du 12 juillet 2021: Déclarations de Valerie Van Peel (N-VA) concernant l’examen d’entrée en médecine et dentisterie et la croissance des coûts en soins de santé due au surplus de médecins francophones	62
3.3.3	Question n° 547, de M. Lepine du 1 ^{er} septembre 2021: Assises de la jeunesse	65
3.3.4	Question n° 550, de M. Liradelfo, M. Vancauwenberge et M. Beugnies du 1 ^{er} septembre 2021: Financement de la balle pelote	67
3.3.5	Question n° 553, de M. Beugnies, M. Liradelfo et M. Vancauwenberge du 2 septembre 2021: Explosion des violences intrafamiliales	68
3.3.6	Question n° 554, de M. Lepine du 3 septembre 2021: Sport pour tous	70
3.3.7	Question n° 555, de M. Demeuse du 3 septembre 2021: Aménagements envisagés en vue d’aider les étudiants victimes des inondations de juillet 2021	71
3.3.8	Question n° 556, de M. Demeuse du 3 septembre 2021: Inscriptions dans les études en soins infirmiers en cette rentrée 2021	73
3.3.9	Question n° 557, de M. Bellot du 10 septembre 2021: Structures d’accueil de l’aide à la jeunesse	75
3.3.10	Question n° 558, de Mme Cortisse et M. Gardier du 17 septembre 2021: Clubs sportifs sinistrés	76
3.3.11	Question n° 559, de Mme Kazadi du 17 septembre 2021: Réforme des décrets du 26 mars 2009 fixant les conditions d’agrément et d’octroi de subventions aux organisations de jeunesse et du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d’agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, des centres de rencontre et d’hébergement, et des centres d’information des jeunes	

ainsi que leurs fédérations (décrets “Organisations de jeunesse” et “Centres de jeunes”) 79

3.3.12 Question n° 560, de Mme Greoli du 17 septembre 2021: Résultats des Assises de la jeunesse..... 81

3.3.13 Question n° 561, de M. Clersy du 17 septembre 2021: Pénurie d'arbitres de football..... 82

3.3.14 Question n° 562, de M. Clersy du 17 septembre 2021: Bilan des Jeux olympiques et paralympiques..... 84

3.3.15 Question n° 563, de M. Clersy du 17 septembre 2021: Montant des cotisations dans les clubs sportifs 86

3.3.16 Question n° 564, de M. Collin du 17 septembre 2021: Impacts de la réforme des rythmes scolaires sur les organisations de jeunesse et singulièrement les mouvements de jeunesse ainsi que les activités sportives . 87

3.3.17 Question n° 565, de M. Cornillie du 21 septembre 2021: Bilan des Jeux paralympiques de Tokyo 91

3.3.18 Question n° 566, de Mme Cassart-Mailleux du 21 septembre 2021: Bilan des camps de mouvements de jeunesse 93

3.3.19 Question n° 567, de M. Cornillie du 21 septembre 2021: Reprise du sport amateur durant l'été 94

3.3.20 Question n° 568, de Mme Cortisse du 21 septembre 2021: Chargés de protection des enfants dans le sport 95

3.3.21 Question n° 569, de M. Cornillie du 21 septembre 2021: Réductions sur les cotisations des clubs francophones de sport 98

3.3.22 Question n° 570, de Mme Cassart-Mailleux du 21 septembre 2021: Mise en place d'une plateforme évitant les doublons dans les aides octroyées aux étudiants..... 99

3.3.23 Question n° 571, de Mme Galant du 21 septembre 2021: Plan «Come Together» de l'Union belge pour lutter contre les discriminations ... 101

3.3.24 Question n° 574, de M. Collin du 29 septembre 2021: Nouvelles orientations du Fonds des sports..... 103

3.3.25 Question n° 575, de Mme Goffinet du 30 septembre 2021: Futur de l'antenne d'Arlon du Service droits des jeunes (SDJ) Namur/Luxembourg 105

3.4 Ministre de l'Éducation 107

3.4.1 Question n° 393, de M. Disabato du 3 septembre 2021: Budget de l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC) dans l'ajustement budgétaire de 2021 107

3.4.2 Question n° 394, de M. Bellot du 3 septembre 2021: Programmes de remédiation dans les écoles primaires 108

3.4.3 Question n° 400, de Mme Laffut du 3 septembre 2021: Attribution des postes de puériculteurs(trices) APE/ACS (aide à la promotion de l'emploi/agent contractuel subventionné) dans l'enseignement fondamental
110

3.4.4 Question n° 401, de Mme Sobry du 3 septembre 2021: Préparation des élèves de l'enseignement secondaire aux études supérieures scientifiques 113

1 Questions auxquelles il n'a pas été répondu dans le délai réglementaire (article 81, § 2 du règlement)

1.1 Vice-Présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes

1.1.1 Question n° 393, de M. Bierin du 3 septembre 2021: Éventuelles aides à la presse reçues par la revue «Kairos» en 2021

J'avais déjà eu l'occasion de vous interroger fin 2020 sur les aides reçues par la revue «*Kairos*», vu les articles problématiques qu'elle contient, transphobes ou pro Bashar El Assad. Vous m'aviez indiqué que vous ne vous mêliez pas du contenu, ce qui est évidemment légitime et normal.

Néanmoins, l'utilisation concrète faite de ces aides est-elle contrôlée? Des factures et/ou fiches de paie doivent-elles être communiquées à l'administration afin vérifier cette utilisation? Cela a-t-il été le cas dans le cas de «*Kairos*»?

Par ailleurs, le rédacteur en chef de cette revue a fait parler de lui ces derniers mois, en relayant des théories du complot relatives à la crise sanitaire et aux vaccins, ou en critiquant frontalement certains médias tout à fait respectables. À votre connaissance, des plaintes au Conseil de déontologie journalistique (CDJ) ont-elles été déposées à ce sujet? La revue a-t-elle à nouveau reçu une aide en 2021?

1.1.2 Question n° 396, de Mme Galant du 17 septembre 2021: Respect du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle au sein des institutions culturelles montoises subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Depuis de nombreux mois maintenant, le gouvernement a sous votre égide décidé de remplacer ses administrateurs dans l'ensemble des institutions culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles comme le prévoit le décret.

Les décisions du gouvernement ont été scrupuleusement suivies par la plupart desdites institutions dans la mesure où la Fédération constitue leur principale source de financement et qu'il est évidemment bien normal que cette dernière puisse contrôler l'utilisation des subventions octroyées par le biais des présidents, vice-présidents et autres membres des conseils d'administration qu'elle désigne à cet effet.

Malheureusement, si dans la presque totalité des institutions les décisions du gouvernement sont respectées et mises en œuvre, en région montoise il n'en est rien.

Le pouvoir en place depuis des décennies s'arroge visiblement le droit de ne pas appliquer les décisions du gouvernement et, pire encore, de fermer les yeux sur certains de ses administrateurs qui ne respecteraient pas le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle.

À une époque où tous les partis politiques se sont engagés à faire de la bonne gouvernance une priorité absolue, Madame la Ministre peut-elle nous confirmer qu'elle va charger son administration et les services de l'inspection de diligenter une enquête à ce sujet?

À titre conservatoire et par précaution, ne conviendrait-il pas d'envisager le gel des subsides octroyés le temps que ces institutions culturelles se mettent enfin en conformité avec le décret ainsi qu'avec les décisions de gouvernement qui sont intervenues, étant entendu qu'en votre qualité de ministre de tutelle, il est de votre responsabilité de faire respecter la législation?

Enfin, Madame la Ministre pourrait-elle nous indiquer depuis combien de temps son cabinet est informé de cette situation de non-conformité à la législation?

1.1.3 Question n° 399, de M. Luperto du 22 septembre 2021: État d'avancement de la réflexion sur les sources de financement des médias de proximité

Depuis ce début de législature, vous avez entrepris de mener une vaste réflexion sur le secteur des télévisions locales, aujourd'hui appelées médias de proximité, et notamment sur leur mode de financement.

J'ai pu noter que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) avait notamment élaboré plusieurs analyses intéressantes en lien avec l'évolution du secteur. Que ce soit par exemple en termes d'impact de la crise sanitaire sur les services de médias audiovisuels belges francophones ou l'avis remis en mai 2021 un avis sur le renouvellement des autorisations (et des conventions) par exemple. Ainsi que la synthèse de juillet dernier sur plusieurs éléments transversaux suite au contrôle annuel des médias de proximité pour l'exercice 2020.

Ces divers rapports montrent notamment l'importance de maintenir un lien fort avec les publics et d'accompagner adéquatement la mutation médiatique en cours.

En lien avec ces évolutions, ma question porte plus précisément sur les éléments de financement de ces médias.

Pourrais-je connaître l'état des réflexions sur ce point précis et ce que vous préconisez en la matière?

On le sait, il peut y avoir des effets induits aux divers modes et sources de financements. Quels en sont, selon vous, les avantages et les inconvénients? Avez-vous déjà arrêté une position relative aux options à privilégier?

1.1.4 Question n° 401, de M. Matagne du 24 septembre 2021: Femmes et conséquences du télétravail

En tant que ministre des Droits des femmes, l'étude récente de Solidaris à propos des femmes et du télétravail ne vous aura pas échappé. Avec le confinement, le télétravail a pris une ampleur considérable et il s'impose de plus en plus de façon structurelle. À travers son analyse, Solidaris attire l'attention sur les inégalités de genre qui pèsent encore sur les femmes et sur les effets de ces inégalités engendrées dans le cadre du télétravail.

Les auteurs de l'étude appellent à «développer des mesures de lutte contre les stéréotypes de genre pour que les tâches ménagères et le soin aux enfants ne soient plus considérés comme le rôle “naturel” et exclusif des femmes, tout autant pour que l'investissement professionnel des hommes ne soit plus aussi déterminant dans la construction de leur identité et place dans la société». Cela renvoie notamment à l'axe «Déconstruire les stéréotypes et agir sur les représentations» repris dans votre Plan «Droits des femmes».

Afin de s'attaquer aux racines des discriminations et des inégalités, notamment de genre, le gouvernement œuvrera à lutter contre toutes formes de stéréotypes qui visent à dévaloriser et enfermer les femmes/filles et les hommes/garçons dans des rôles et fonctions prédéterminées.

Il ne s'agit pas simplement d'augmenter le nombre de places en crèches ou d'améliorer l'accueil extrascolaire. Il s'agit vraiment de changer les mentalités pour que les hommes qui se consacrent aux tâches ménagères et aux fonctions de soins aux autres ne soient pas mal vus par la société.

Madame la Ministre, dans le panel de mesures proposées concernant la déconstruction de ces stéréotypes où en sommes-nous?

- Quelles sont les actions mises en place qui contribuent à cette lutte contre les stéréotypes et qui encouragent les hommes à réaliser des tâches qui sortent des stéréotypes de genre?
- Où en sont les formations sur la dimension du genre pour les professionnelles de l'enfance et de l'enseignement?
- Des campagnes de sensibilisations sont-elles prévues pour conscientiser à propos des inégalités de genre face au télétravail?

1.1.5 Question n° 402, de Mme Goffinet du 24 septembre 2021: Ordre du jour de la séance du gouvernement du 15 juillet 2021 – point A18

Une fois n'est pas coutume: la séance du gouvernement qui s'est tenue le 15 juillet dernier présentait un programme chargé. Parmi les 62 points inscrits à l'ordre du jour de cette dernière séance de l'année, dix vous concernaient.

Malheureusement, les notifications des décisions prises par votre gouvernement ne contiennent jamais d'explications. Soucieuse d'accomplir efficacement mon travail parlementaire, je souhaiterais dès lors des éclaircissements sur le point suivant:

- Octroi d'une aide exceptionnelle aux accueillantes d'enfants conventionnées et indépendantes: combien d'accueillantes sont concernées par l'aide? Quel montant leur est octroyé et selon quels critères?

1.1.6 Question n° 404, de Mme Goffinet du 30 septembre 2021: Ordre du jour de la séance du gouvernement du 15 juillet 2021 – point A17

Une fois n'est pas coutume: la séance du gouvernement qui s'est tenue le 15 juillet dernier présentait un programme chargé. Parmi les 62 points inscrits à l'ordre du jour de cette dernière séance de l'année, dix vous concernaient. Malheureusement, les notifications des décisions prises par votre gouvernement ne contiennent jamais d'explications. Soucieuse d'accomplir efficacement mon travail parlementaire, je souhaiterais dès lors des éclaircissements. Ainsi, ayant appris de l'ordre du jour du gouvernement du 15 juillet dernier que l'arrêté du 30 avril 2009 portant réglementation générale et fixant les modalités de subventionnement des milieux d'accueil organisés par «l'Office» et des services d'accueil spécialisé de la petite enfance faisait l'objet de discussions quant à sa modification, je souhaite savoir s'il existe un projet de réforme et, le cas échéant, d'en communiquer les traits essentiels.

1.1.7 Question n° 405, de Mme Goffinet du 30 septembre 2021: Ordre du jour de la séance du gouvernement du 15 juillet 2021 – point A19

Une fois n'est pas coutume: la séance du gouvernement qui s'est tenue le 15 juillet dernier présentait un programme chargé. Parmi les 62 points inscrits à l'ordre du jour de cette dernière séance de l'année, dix vous concernaient. Malheureusement, les notifications des décisions prises par votre gouvernement ne contiennent jamais d'explications. Soucieuse d'accomplir efficacement mon travail parlementaire, je souhaiterais dès lors des éclaircissements. Ainsi, ayant appris de l'ordre du jour du gouvernement du 15 juillet dernier que l'arrêté du 2 mai 2018 portant exécution du décret du 19 octobre 2017 relatif à la protection culturelle du livre faisait l'objet de discussions quant à sa modification, je souhaite savoir s'il existe un projet de réforme et, le cas échéant, d'en communiquer les traits essentiels.

1.1.8 Question n° 406, de Mme Goffinet du 30 septembre 2021: Ordre du jour de la séance du gouvernement du 15 juillet 2021 – point B60

Une fois n'est pas coutume: la séance du gouvernement qui s'est tenue le 15 juillet dernier présentait un programme chargé. Parmi les 62 points inscrits à l'ordre du jour de cette dernière séance de l'année, dix vous concernaient. Malheureusement, les notifications des décisions prises par votre gouvernement ne

contiennent jamais d'explications. Soucieuse d'accomplir efficacement mon travail parlementaire, je souhaiterais dès lors des éclaircissements. Ainsi, ayant appris de l'ordre du jour du gouvernement du 15 juillet dernier que l'arrêté du 30 juin 2021 accordant une majoration forfaitaire de subvention à 348 opérateurs culturels afin d'indemniser une perte de recettes propres ou de couvrir les frais supplémentaires de réouverture partielle ou de réorientation des activités faisait l'objet de discussions quant à sa modification, je souhaite savoir s'il existe un projet de réforme et, le cas échéant, d'en communiquer les traits essentiels.

D'après la notification de cette décision, il s'agit d'aides directes octroyées aux opérateurs culturels bénéficiant de subsides structurels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pouvez-vous préciser?

1.2 Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

1.2.1 Question n° 572, de M. Casier du 24 septembre 2021: Plan de lutte contre la précarité étudiante

Comme vous n'êtes pas sans le savoir, en juin dernier, nous avons adopté une résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants. Ce texte reprenant des demandes concrètes faites aux différents niveaux de pouvoir a été adopté à l'unanimité dans les différents parlements concernés.

Maintenant que les parlements ont dressé une feuille de route, c'est au tour des gouvernements de s'en emparer pour rendre ces demandes effectives.

Parmi les mesures, certaines nécessitent un budget supplémentaire, d'autres non. Certaines demanderont un travail de concertation et de réflexion avant de pouvoir être implémentées. Je pense notamment à la mise en place d'un groupe de travail visant à automatiser l'octroi des allocations d'études. Certaines mesures avant de pouvoir être mises en place demandent un travail préalable comme c'est le cas pour le cadastre des frais administratifs. Enfin, d'autres ne dépendent que d'une volonté politique à l'instar de la mise en place d'une conférence interministérielle.

Madame la Ministre,

Comment comptez-vous vous emparer de ce document?

Étant donné le nombre important de mesures contenues dans la résolution, ne jugez-vous pas utile de construire un plan comprenant un échéancier pour mettre en place certaines mesures?

1.2.2 Question n° 573, de Mme Kapompole du 24 septembre 2021: Accompagnement de nouveaux étudiants lors de la rentrée académique 2021-2022

À l'aube de leur entrée dans le monde de l'enseignement supérieur, compte tenu de la complexité de cette transition en temps normal, les nouveaux étudiants ont un défi important à relever. Ils devront intégrer une nouvelle façon de travailler. Les étudiants qui rencontrent le plus de difficultés sont ceux issus de milieux sociaux défavorisés.

Dès lors, Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur les initiatives prises à ce sujet? Quels sont les retours de terrain par rapport aux initiatives prises? Comment s'assurer qu'un réel accompagnement sera dispensé dans l'ensemble des établissements? Des moyens complémentaires sont-ils prévus pour aider les établissements à réaliser au mieux un accompagnement spécifique?

1.3 *Ministre de l'Éducation*

1.3.1 Question n° 395, de M. Evrard du 3 septembre 2021: Manque criant d'élèves dans certaines filières techniques, spécifiquement des métiers de la construction

Les métiers de la construction peinent à recruter des travailleurs. En aval, le constat est encore plus inquiétant: dans les filières d'enseignement technique, le nombre d'inscriptions est très faible.

Je prends pour exemple un récent reportage qui indique que le seul établissement de la Région wallonne à proposer la formation de couvreur/étancheur en enseignement de plein exercice – l'Athénée de La Roche en Ardenne – compte seulement onze élèves de la quatrième à la septième année. Cette année donc, un seul élève sortira de sixième année.

Pourtant, se former dans ces métiers offre à l'étudiant la garantie de trouver un emploi ainsi qu'un salaire. La demande existe à un point tel que les entrepreneurs en manque de personnel contactent directement les étudiants avant même la fin de leur cursus au risque de voir ceux-ci passer à côté d'un précieux diplôme.

Madame la Ministre,

Quelle est l'évolution de cette situation ces dernières années? D'autres filières sont-elles dans la même situation, si oui lesquelles?

Les chiffres bruxellois sont-ils aussi interpellants que ceux de la Région wallonne? Quels ajustements envisagez-vous pour soutenir et promouvoir les filières d'enseignement porteuses d'emploi, spécifiquement dans les métiers en pénurie?

En 2019, vous indiquiez vouloir renforcer la politique de modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant des écoles. Qu'en est-il aujourd'hui?

1.3.2 Question n° 396, de Mme Nikolic du 3 septembre 2021: Retours intermédiaires du Service général de l'inspection (SGI)

Je vous interrogeais récemment en commission concernant le suivi de l'hybridation sur le terrain et sur la mission du Service général de l'inspection (SGI) et du Service général du numérique éducatif (SGNE) qui devait se clôturer en mai par un rapport de synthèse. Ce dernier devait être précédé de premiers retours pouvant être utiles aux écoles.

Dans votre réponse, vous m'aviez indiqué qu'en raison de la crise sanitaire, le rapport avait pris du retard et devrait arriver dans le courant du mois de juin.

Mes questions sont les suivantes:

- Préalablement au rapport, avez-vous reçu des retours intermédiaires du terrain?
- Nous avons évoqué en commission des écoles où la situation était plus problématique, notamment l'Athénée Léonie de Waha à Liège. Avez-vous reçu des retours spécifiques concernant cette école et/ou d'autres écoles en difficulté face à l'organisation de l'enseignement en distanciel?
- Avez-vous adopté des recommandations ou avez-vous instauré et/ou recommandé un accompagnement spécifique pour les écoles présentant des risques ou des problèmes dans le cadre de l'organisation de l'enseignement en distanciel?

1.3.3 Question n° 397, de Mme Nikolic du 3 septembre 2021: Résultats des études de l'Observatoire du qualifiant, des métiers et des technologies (OQMT) en partenariat avec les chambres des bassins enseignement qualifiant-formation-emploi (BEFE)

Au cours de la séance plénière du 16 juin dernier, je vous ai interrogée sur la pénurie de main-d'œuvre à laquelle fait face l'horeca actuellement et particulièrement sur la situation dans nos filières d'enseignement, tant en hôtellerie qu'en restauration.

En novembre 2019, je vous faisais part de l'appel de professionnels du secteur qui pointaient la difficulté de recruter du personnel qualifié et sur la nécessité de collaborer avec vos collègues chargés de l'Emploi dans les deux Régions afin de réfléchir avec eux sur l'attitude à adopter pour mieux faire correspondre les profils des étudiants aux besoins du secteur.

Plus que jamais, le secteur horeca est en constante recherche de main-d'œuvre. Il s'agit donc d'une source d'emplois à ne pas négliger.

À l'époque, vous m'indiquiez que la concertation allait se réaliser et que «l'Observatoire du qualifiant, des métiers et des technologies (OQMT) en partenariat avec les chambres des bassins enseignement qualifiant-formation-emploi (BEFE) mènent des études pointues sur les changements attendus, en lien tant avec l'amélioration des éléments d'apprentissage qu'avec les nouvelles compétences dans les profils de certification existants».

Madame la Ministre peut-elle m'informer du résultat de ces études? Quelles en sont les conclusions et quels changements comptez-vous apporter?

1.3.4 Question n° 398, de Mme Galant du 3 septembre 2021: Aménagement de zones dans les cours de récréation

Les cours de récréation sont des zones de jeux et d'amusement par excellence. Mais elles peuvent aussi être le terrain de tensions entre les élèves (disputes, violences verbales ou physiques, sentiment d'injustice et d'isolement, harcèlement...).

À Jurbise, par exemple, les cours de nos trois écoles communales ont été réaménagés en zones spécifiques et dernièrement, la commune d'Estaimpuis, par exemple, a également réaménagé ses espaces.

Généralement, ces aménagements en zones se font sur les bons conseils du psychopédagogue bien connu Bruno Humbeek.

Madame la Ministre,

Avez-vous des retours d'expérience quant à ces aménagements? Envisagez-vous de les encourager? Et si tel est le cas, comment comptez-vous sensibiliser les écoles?

1.3.5 Question n° 399, de Mme Galant du 3 septembre 2021: Code vestimentaire non respecté et cotation nulle

Dernièrement, je vous interrogeais quant au code vestimentaire qui a fait beaucoup parler de lui ces derniers temps.

La toute dernière dérive concerne une élève qui, portant un tee-shirt dévoilant son nombril, s'est vue accorder un zéro, car après avoir refusé de le cacher vu l'extrême chaleur estivale, elle a quitté l'école sans savoir qu'un test aurait lieu.

Madame la Ministre,

Même si le vêtement ne respectait pas le règlement d'ordre intérieur (ROI), était-il normal d'en arriver à accorder un zéro pointé à cette élève? Comment dès la rentrée prochaine, mieux conscientiser les élèves au respect et à une meilleure

connaissance du ROI? Et peut-être inviter les équipes éducatives à un peu de souplesse? Comment comptez-vous procéder vu les multiples dérives qui ont été mises au jour ces derniers temps?

1.3.6 Question n° 402, de Mme Nikolic du 3 septembre 2021: Éducation sur les élèves inscrits dans les options touchant les métiers de l'horeca

Au cours de la séance plénière du 16 juin dernier, je vous ai interrogée sur la pénurie de main-d'œuvre à laquelle fait face l'horeca actuellement, et particulièrement sur la situation dans nos filières d'enseignement, tant en hôtellerie qu'en restauration.

Dans votre réponse, vous m'avez indiqué que «5 000 élèves sont inscrits aujourd'hui dans les options touchant à l'horeca» et que vous aviez d'ores et déjà cinquante nouvelles demandes de programmation pour l'année scolaire prochaine. Comme vous, je me réjouis de ces perspectives encourageantes.

Madame la Ministre, pour mieux cerner la situation encore, pouvez-vous me donner quelques précisions sur ce chiffre de 5 000 élèves? Comment sont-ils ventilés par filière? Observe-t-on des options particulièrement fréquentées? Au contraire, des options sont-elles désertées? Par ailleurs, pouvez-vous m'amener des éléments de précision concernant les cinquante nouvelles demandes de programmation?

1.3.7 Question n° 403, de Mme Nikolic du 21 septembre 2021: Organisation scolaire dans les écoles sinistrées ou accueillant des élèves sinistrés

Le 2 septembre dernier, j'ai eu l'occasion de souligner, à la tribune, l'impact des inondations sur l'accueil des élèves en cette rentrée, tant pour les écoles sinistrées que pour celles comptant une importante population sinistrée.

En termes de matériel, il y a eu un appel aux dons lancé par Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Qu'est-ce que ça a donné? Les écoles ont aussi beaucoup mobilisé de leur côté. Et la solidarité semble là aussi avoir été au rendez-vous. Envisagez-vous de pérenniser l'appel aux dons de fournitures, mobiliers et autre matériel scolaires? Si oui, par quel canal?

Par ailleurs, certaines écoles vont devoir adapter leurs organisations au bénéfice des sinistrés, par exemple en augmentant considérablement la capacité des salles d'études et l'encadrement. À cet égard, avez-vous été sollicitée et un soutien autre que le gel de certaines normes est-il envisagé?

1.3.8 Question n° 404, de Mme Galant du 22 septembre 2021: Comptage des élèves et difficultés que risquent de rencontrer les établissements des zones touchées par les inondations

Le comptage des élèves en début d'année scolaire est primordial pour le contrôle de l'inscription scolaire. L'Arrêté du gouvernement de la Communauté française relatif au contrôle de l'inscription scolaire du 14 avril 1994, modifié par le décret de la Communauté française du 13 décembre 2007, prévoit que le contrôle de l'inscription scolaire s'effectue sur base de l'inscription des élèves telle qu'elle se présente au 1^{er} septembre.

Depuis de nombreuses années et pour des raisons pratiques, le comptage continue à être effectué au 1^{er} octobre.

Cette année, de nombreuses écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été impactées par les inondations de juillet. Elles ont pu heureusement ouvrir au 1^{er} septembre, mais la situation de nombreuses familles est pour le moment bancal et certaines sont (re)logées temporairement dans d'autres communes.

Madame la Ministre,

La circulaire 8243 de septembre 2021 indique qu'un courrier spécifique sera adressé aux écoles impactées. Que prévoit le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant le comptage des élèves?

Avez-vous déjà un aperçu des situations spécifiques concernant des enfants qui seraient scolarisés temporairement, mais risqueraient de changer en cours d'année?

Suite à la crise liée à la pandémie de la Covid-19, un gel des classes avait été effectué. De telles mesures sont-elles envisagées?

2 Questions auxquelles une réponse provisoire a été fournie

3 Questions posées par les membres du Parlement et réponses données par les ministres

3.1 Vice-Président du gouvernement et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement

3.1.1 Question n° 134, de Mme Bernard du 19 mars 2021: Budgets potentiellement dégagés pour aider les jeunes en situation de précarité

Monsieur le Ministre, le prochain conclave budgétaire aura lieu dans le courant du mois d'avril. Cependant, dans la presse fin février vous avez commencé à dresser un tableau de plusieurs nouvelles mesures que le gouvernement veut mettre en place au cours de la législature.

Dans ces mesures on retrouve toute une série de politiques pour venir en aide aux jeunes en situation de précarité. Vous plaidez tout d'abord pour une analyse des moyens utilisés pour renforcer les subsides sociaux, les aides à la réussite scolaire. Ces moyens ont-ils bien servi à combattre la précarité et ont-ils été orientés vers des politiques spécifiques?

Vous vous positionnez ensuite sur le gel du minerval et l'augmentation des bourses ainsi que de leur accessibilité plutôt que pour une baisse du minerval. Enfin, vous évoquez la possibilité de débloquer entre 120 à 150 millions d'ici la fin de la législature pour combattre la précarité des jeunes ainsi que la mise en place de projets précis comme la lutte contre la précarité menstruelle.

Mes questions sont les suivantes:

- Avez-vous déjà commencé l'analyse des moyens utilisés pour renforcer les subsides sociaux, les aides à la réussite scolaire? Quelles sont vos conclusions?
- Avez-vous déjà une idée de l'impact budgétaire du gel du minerval et du renforcement du montant et de l'accessibilité aux bourses d'études?
- Vous parlez de 120 à 150 millions d'euros pour lutter contre la précarité des jeunes. Quels types de projets envisagez-vous, avec quelle répartition budgétaire entre les projets?

Réponse: Tout d'abord, dans l'enseignement supérieur, les effets de la crise sanitaire sur les étudiants et les étudiantes ont mis en évidence l'importance d'un investissement tant dans l'aide à la réussite que la lutte contre la précarité étudiante. Les politiques d'aides décidées via le fonds d'urgence, ainsi que les budgets existants

pour l'aide à la réussite, concourent à ces objectifs. Ce sont des leviers à notre disposition et nous devons les utiliser au mieux, en temps de crise comme en temps normal. Pour l'analyse fine de l'usage des dits moyens, la ministre Valérie Glatigny pourra apporter davantage d'informations.

Par rapport aux allocations d'études, un texte de réforme du système a été adopté en deuxième lecture au mois de juin dernier. Ici à nouveau, pour tout complément d'information quant aux effets de cette réforme, Mme Glatigny pourra répondre.

Le plan «0-25 ans» fait partie des discussions à venir, lors du conclave budgétaire, sur les moyens qui pourront être dégagés pour la Jeunesse. L'objectif n'est pas ici de faire le débat qui devra avoir lieu en gouvernement, mais d'exprimer une attention sur ces sujets, et sur la nécessité d'apporter des réponses à la jeunesse à très brève échéance. La cohérence de notre action est nécessaire et il me semble que la jeunesse est davantage qu'un fil rouge; elle doit être une préoccupation constante.

3.1.2 Question n° 149, de Mme Kapompole du 25 mai 2021: Femmes et fracture numérique

À l'heure où la société se digitalise de façon exponentielle, certains groupes sociaux ne suivent pas cette numérisation croissante. Dans la publication intitulée «Mesurer le développement numérique: faits et chiffres 2019», une première de la nouvelle série «Mesurer le développement numérique», l'Union internationale des télécommunications (UIT) a confirmé que l'utilisation de l'internet continue de croître dans le monde, avec 4,1 milliards d'internautes à ce jour, soit 53,6 % de la population mondiale.

En revanche, l'UIT a estimé que plus de la moitié des femmes dans le monde (52 %) n'utilisent toujours pas l'internet, alors que la proportion des hommes utilisant l'internet est de 58 %. Davantage d'hommes que de femmes utilisent l'internet, quelle que soit la région du monde, sauf dans la région Amériques qui connaît une situation de quasi-parité.

Monsieur le Ministre,

Comment pensez-vous pouvoir contribuer à la promotion du numérique chez les femmes en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles actions la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle déjà engagées et pourrait-elle envisager pour y arriver, notamment au niveau de l'enseignement de promotion sociale? Quelles concertations menez-vous sur cette thématique avec le ministre en charge de la formation?

Réponse: Dans le cadre de la politique locale pour l'égalité des femmes et des hommes, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient depuis 2013, le projet *Girls Day Boys Day* (GDBD). Ce projet mené à Bruxelles (par Interface 3) et en Wallonie (par

les coordinateurs et coordinatrices provinciales et associations partenaires) vise à faire découvrir le monde du travail aux filles et aux garçons en leur présentant des métiers et professions dites «atypiques» pour leur sexe. Les animations en classe et rencontres avec les témoins ont permis à pas moins de 16 414 élèves du premier et/ou deuxième degré de l'enseignement secondaire (toutes formes d'enseignements confondus) d'être sensibilisés aux stéréotypes et préjugés sexistes à l'œuvre dans l'orientation scolaire et professionnelle. Ces animations et rencontres ont également permis aux filles de découvrir des métiers scientifiques et techniques et d'éveiller leur intérêt pour les nouvelles technologies.

Dans la continuité de ce projet, un protocole d'accord entre la Communauté française, la Région wallonne, l'Association des provinces wallonnes a été signé afin et de pérenniser pour quatre ans le soutien et le développement de projets locaux de promotion de l'égalité des femmes et des hommes dans la sphère socioprofessionnelle, en ce compris le projet GDBD et tout autre projet visant la promotion des métiers dits en pénurie et des métiers liés au secteur des STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques) et du numérique (TIC, Technologies de l'information et de la communication).

En outre, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté le 17 septembre 2020, le Plan «Droits des femmes» 2020-2024 qui prévoit une mesure spécifique visant à promouvoir la présence des femmes dans le secteur du numérique (STIM/TIC) et l'implication du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la mise en œuvre la stratégie interfédérale et intersectorielle «*Women in digital*». La formation des filles à l'utilisation des outils numériques professionnels et l'orientation des filles/femmes vers le secteur des STIM/TIC, tant dans l'enseignement secondaire que supérieur font parties des actions proposées par la mesure 3.4 du le Plan «Droits des femmes» 2020-2024.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté le 10 décembre 2020, le plan de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales 2020-2025 qui prévoit une mesure spécifique visant à intégrer le numérique en tant qu'objet d'apprentissage et support d'apprentissage en vue de réduire la fracture numérique et de renforcer les compétences numériques des filles et des garçons.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a également sur proposition de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Promotion sociale, Valérie Glatigny, en collaboration avec le ministre-président Jeholet et la ministre de l'Éducation Caroline Désir, approuvé la création d'un centre de références STIM dont un des objectifs est d'augmenter le pourcentage de jeunes qui s'orientent/se réorientent vers des filières et des carrières professionnelles scientifiques, ingénieries et mathématiques dans l'enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur et

l'enseignement de promotion sociale. Ce centre aura pour objectif également de définir un plan stratégique concerté sur dix ans sur l'ensemble du parcours d'enseignement, de la maternelle à l'enseignement supérieur et à l'apprentissage tout au long de la vie.

Aucune concertation n'a pour l'instant été menée avec la ministre en charge de la formation.

3.1.3 Question n° 150, de Mme Kapompole du 25 mai 2021: Lutte contre les discriminations

L'égalité des chances et la lutte contre les discriminations sont des thématiques très importantes. Nous œuvrons et continuerons à œuvrer pour une société plus inclusive, car elle ne l'est pas assez. Le dernier rapport annuel d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances le confirme. En effet, d'après son dernier rapport, en Belgique, un tiers des discriminations sont fondées sur des critères «raciaux». Le nombre de signalements et de dossiers sur la discrimination a une fois de plus augmenté. Le nombre de signalements individuels a progressé de 13,2 % par rapport à 2018, tandis que le nombre de dossiers ouverts a grimpé de 6,9 %. Pour le codirecteur d'Unia, le problème de discriminations raciales dans notre pays est profond: «Depuis toujours, un quart au moins des dossiers qu'on ouvre sont liés à ces critères dits raciaux. Pour moi, c'est l'illustration que la question du racisme reste un problème d'actualité».

J'ai personnellement été contactée par des étudiants d'origine africaine qui m'ont fait part de leurs préoccupations suite aux discriminations dont ils ont été victimes. Discriminations au logement, car la propriétaire ne pouvait louer la chambre à «un noir», discrimination pour un job étudiant, car la société X a fait comprendre à la jeune étudiante qu'en tant que femme noire elle ne pouvait assurer le poste de réceptionniste au risque de ne pas plaire à certains clients, et la société recherchait donc «un autre type de profil».

Après multiples efforts, la jeune étudiante a été engagée dans un *call center*, car «elle n'avait pas un accent africain qui laisserait finalement supposer à ses interlocuteurs qu'elle est européenne». Ces témoignages nous montrent que les comportements et discours discriminatoires peuvent avoir lieu dans toutes les sphères auxquelles nos citoyens sont confrontés: enseignement, environnement professionnel, médias, etc.

Monsieur le Ministre,

Comment est-il possible d'améliorer la lutte contre les phénomènes discriminatoires, dans le champ de vos compétences?

Quel dialogue entretenez-vous avec vos collègues du gouvernement fédéral pour combattre efficacement ce fléau?

Et enfin, quels seront les objectifs prioritaires que vous souhaiteriez mettre en avant dans le prochain plan interfédéral de lutte contre le racisme?

Réponse: Le racisme est un délit. Transposant, entre autres, la directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est dotée en 2008 du décret relatif à la lutte contre certaines formes de discriminations, qui interdit les discriminations basées sur les critères dits «raciaux» (prétendue race, couleur de peau, nationalité, origine ethnique, ascendance) notamment dans le domaine de l'emploi dans la fonction publique.

De nombreuses actions ont été menées depuis 2008 pour lutter contre ces phénomènes discriminatoires et promouvoir l'égalité et la diversité. Et plusieurs actions sont en cours ou en préparation en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre des compétences du ministre de la Fonction publique et de l'Égalité des chances. Pour exemples:

- La campagne de sensibilisation «Le racisme ne mène nulle part» a été lancée à la fin du mois de mars dernier, dans le cadre de la mise en œuvre du Décret du 8 mars 2018 relatif à la Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité (PCI). Essentiellement digitale, cette campagne vise à combattre les stéréotypes et les idées reçues qui opèrent encore dans notre société.
- Un *monitoring* de la diversité est en préparation au sein du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Des échanges se sont déjà tenus entre plusieurs services de l'administration (Direction de l'égalité des chances, Direction générale de la fonction publique et des ressources humaines et Direction de la recherche) ainsi qu'avec Unia et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes pour la mise au point d'une méthodologie qui permette de faire un *focus* sur les critères que son l'âge, le genre, le handicap et l'origine. Ce *monitoring* permettra de faire le point sur la politique d'embauche du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles au regard de la diversité.
- Le ministère s'est engagé, via le nouveau contrat d'administration «*Fédé 20>25*», à désigner des référents et référentes égalité et diversité au sein de chaque administration générale. Ces référents et référentes auront notamment pour missions d'accompagner et de sensibiliser les agents et

agentes du ministère aux différentes formes de discriminations, dont le racisme.

Par ailleurs, rappelons que depuis 2015 l'appel à projets de Promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité (PCI) a pour objectif de soutenir des projets participant à la lutte contre les phénomènes discriminatoires et contre le racisme. En 2020-2021, dans son axe de «dialogue interculturel et lutte contre le racisme», le PCI soutient 50 projets pour un montant total de 458 736 euros. Pour exemples:

- AFICo ASBL porte un projet intitulé «Corps à cœur» qui consiste en une rencontre interculturelle entre de futurs professionnels en bio esthétique et des femmes migrantes permettant de travailler sur leur posture et infléchir sur les processus de discrimination au travers de rencontres et de travail sur les représentations.
- Bepax, dans son projet «Comprendre le racisme à travers les représentations iconographiques» vise à bâtir un contenu pédagogique et la formation qui l'accompagne sur la question de la perpétuation de stéréotypes/préjugés racistes via les représentations iconographiques. Ce contenu viserait à éclairer des communicants sur la question de «comment communiquer sans discriminer?».

Ces exemples de projets ont le mérite de ne pas travailler que sur ou avec les publics racisés. Ils s'efforcent d'associer dans leurs activités des personnes qui pourraient potentiellement, et souvent inconsciemment, reproduire des comportements et des propos discriminants.

La conférence interministérielle (CIM) de lutte contre le racisme, mise en place en février 2020, est actuellement un lieu privilégié de discussion entre les membres des différents gouvernements.

Dans ce cadre, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagée à participer, au regard de ses compétences, au processus de co-construction qui doit déboucher sur l'adoption d'un plan national de lutte contre le racisme. Ainsi, la Fédération Wallonie-Bruxelles participe à huit des dix groupes de travail techniques qui travaillent à l'élaboration du plan d'action, donc celui dédié à l'Emploi. Pour ce qui est de la Fonction publique, un des objectifs prioritaires est que les administrations remplissent leur rôle exemplaire et inscrivent leurs initiatives dans un cadre clair (objectif opérationnel 2 du groupe de travail techniques Emploi).

3.1.4 Question n° 151, de M. Lomba du 25 mai 2021: Suivi de la cyberattaque

Avec l'accélération de la transition numérique dans notre société, les tentatives de cybercriminalité se sont accrues comme nous l'avons vu avec la cyberattaque massive de type DDOS du réseau Belnet début mai.

Cette attaque d'envergure a visé l'ensemble du réseau représentant une série d'acteurs essentiels au bon fonctionnement de notre démocratie, avec notamment l'a suspension de nos travaux. On le comprend rapidement, une cyberattaque d'une telle ampleur aurait pu paralyser le pays et avoir des répercussions conséquentes sur le fonctionnement des institutions et sur notre démocratie.

Cet enjeu de cybersécurité est d'autant plus d'actualité suite aux conséquences de la crise sanitaire. La Covid-19 nous obligeant plus que jamais à nous adapter et à faire un usage constant du numérique, que ce soit pour le télétravail, les interactions sociales ou encore pour l'accès à certains services, il est indispensable de repenser sans cesse la sécurisation des outils numériques développés et la sensibilisation de nos usagers. Il est important de se mobiliser pour lutter contre la cybercriminalité dans tous les secteurs stratégiques de la Fédération.

Mes questions, Monsieur le Ministre sont les suivantes:

- Depuis l'attaque, la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle finalement décidé de se joindre à la plainte du Parlement fédéral et de Belnet auprès de la *Federal Computer Crime Unit*? Quelles conclusions pouvez-vous faire des contacts avec les différents niveaux de pouvoirs et acteurs Belnet sur le sujet?
- De même, depuis cette attaque, un bilan détaillé de la situation et de ses conséquences a-t-il pu être dressé?
- Cela fait maintenant presque un an que nos habitudes de travail ont été bousculées avec la crise sanitaire, avec un recours accru au numérique. Quel est le bilan de la Fédération Wallonie-Bruxelles? A-t-elle été en mesure d'accompagner, de manière optimale, les services et secteurs stratégiques dans la mise en place de solutions de sécurité? Quelles sont les principales difficultés auxquelles nous avons été confrontés?

Réponse: Le bilan de la cyberattaque survenue le 4 mai dernier contre Belnet est relativement simple. L'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) n'a noté aucune compromission de données dans son périmètre. L'impact indirect pour l'ETNIC a été la mise en indisponibilité des accès à internet perturbant donc l'accessibilité des services exposés pour les bénéficiaires.

L'ETNIC ne va pas investiguer davantage ou porter plainte étant donné qu'elle n'était pas directement visée, mais elle envisage par contre de renforcer ses liens avec la police pour anticiper et se préparer à d'éventuelles attaques ciblées pouvant porter atteinte aux données de ses bénéficiaires.

Il est à noter que l'ETNIC subit, à moindre échelle, des attaques similaires environ deux fois par semaine sur ses infrastructures. Il n'est pas possible à ce rythme de suivre ou de porter plainte contre les attaques au quotidien dont l'issue est souvent sans objet de par la difficulté de remonter les filières.

L'ETNIC envisage par contre de renforcer ses liens avec la *Federal computer crime unit* pour anticiper et se préparer à d'éventuelles attaques ciblées pouvant porter atteinte aux données des bénéficiaires de l'ETNIC. Une cellule de gestion de crise interne est par ailleurs en cours de développement avec une orientation spécifique sur la problématique des cyberattaques.

Quant aux bouleversements que la crise sanitaire a engendrés sur notre façon de travailler, les services gérés par l'ETNIC n'ont pas été particulièrement impactés. Des ajustements ont eu lieu sans perturber les activités et services des bénéficiaires. Les services étant pour la plupart disponibles à distance par l'intermédiaire des infrastructures et réseaux de l'ETNIC. Il n'y a pas eu une augmentation significative des incidents de sécurité.

Les menaces de sécurité liées au travail à domicile ou encore à l'utilisation des ressources professionnelles en dehors des lieux habituels de travail sont par contre plus importantes et plus présentes en 2021.

Dans ce contexte changeant, l'ETNIC renforce les mesures transversales de détection des vulnérabilités par l'intermédiaire d'un projet de plateforme de gestion centralisée des risques qui devrait permettre d'obtenir une meilleure visibilité en temps réel des vulnérabilités potentielles relevant de son système d'information¹.

Outre les mesures de sécurité opérationnelles, la sensibilisation est incontournable dans le cadre de ces nouvelles habitudes de travail. L'ETNIC vient de valider une nouvelle stratégie de sécurité visant à renforcer la sensibilisation à l'échelle de l'ensemble de ses bénéficiaires.

Différents accompagnements ont déjà été proposés en termes de sensibilisation aux bénéficiaires par exemple: campagnes de simulation

¹ Le système d'information (SI) c'est l'ensemble des ressources de l'entreprise qui permettent la gestion de l'information. Le SI est généralement associé aux technologies (matériel, logiciel et communication), aux processus qui les accompagnent, et aux hommes qui les supportent.

d'hameçonnage² (*phishing*) ou encore par l'organisation de groupes de travail sur la sécurité avec les bénéficiaires.

Ces campagnes de sensibilisation à destination des bénéficiaires permettront de renforcer globalement le niveau d'attention des utilisateurs et d'augmenter progressivement la culture de la sécurité et plus particulièrement dans le cadre du télétravail.

3.1.5 Question n° 157, de Mme Schyns du 22 juin 2021: Grogne à l'Athénée de Seraing concernant la suppression des examens

Dans un communiqué de presse du front commun syndical (Centrale générale des services publics, Syndicat libre de la fonction publique, Confédération des syndicats chrétiens), les enseignants de l'Athénée royal Air Pur à Seraing déplorent la décision prise par le pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) de supprimer les examens du mois de juin. Les professeurs désapprouvent cette décision unilatérale prise sans concertation et vont jusqu'à s'estimer «victimes de directives outrancières et, *in fine*, dévastatrices».

Comme vous le voyez, ils ne sont pas tendres vis-à-vis de la décision de l'administrateur général concernant la décision annoncée à fort renfort médiatique au début du mois de mai de la suppression des examens de juin.

Il nous semblait pourtant que la décision avait été prise en concertation avec la base, ce qui en termes de méthode nous réjouissait.

Nous voyons ici que l'unanimité n'est pas de mise... à moins que ce ne soit le manque de persuasion de la part des directions à l'égard des équipes éducatives. Nous avons aussi d'autres échos du même type, par exemple à Mons.

Monsieur le Ministre,

- Pouvez-vous rappeler la méthodologie de prise de décision des instances de WBE dans ce dossier? Cette décision a-t-elle fait l'objet d'un débat au conseil d'administration de l'organisme d'intérêt public (OIP)?
- WBE est un organe autonome, le Parlement l'a voulu. Cela n'implique-t-il cependant pas que la gestion quotidienne se concentre sur une concertation interne plus aboutie?
- Cette autonomie organique ne devrait-elle pas s'accompagner d'une autonomie de gestion des directions dans les choix pédagogiques que sont

² L'hameçonnage est une technique utilisée par des fraudeurs pour obtenir des renseignements personnels dans le but de perpétrer une usurpation d'identité.

les séquences d'apprentissage comprenant des évaluations, notamment en cette fin d'année?

Réponse: La responsabilité et l'organisation de l'enseignement organisé par la Communauté française relèvent de WBE depuis le 1^{er} septembre 2019 suite à la délégation de compétence décidée par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis cette date, WBE décide en toute autonomie de l'organisation de l'Enseignement organisé par la Communauté française.

Concernant plus particulièrement l'organisation des examens de fin d'année scolaire 2020-2021, le pouvoir régulateur a donné des consignes claires en matière et a demandé de réserver une priorité absolue à l'accueil des élèves et aux apprentissages. Les consignes prises de WBE s'inscrivent dans la droite ligne et le prolongement de celles émises par le pouvoir régulateur.

Dans un contexte de crise inédite, les établissements de WBE ont organisé donc en juin 2021 les épreuves suivantes:

- les évaluations certificatives externes obligatoires du certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D), du certificat d'études de base (CEB) et du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS);
- des évaluations sommatives dans les années terminales concernées par l'obtention du CESS ou du certificat d'études de sixième année professionnelle;
- les évaluations prévues pour l'obtention du brevet d'infirmier hospitalier (toutes les années d'études du quatrième degré);
- les épreuves de qualification telles que prévues dans le schéma de passation et le plan de mise en œuvre (PMO).

En dehors des évaluations certificatives ou sommatives listées ci-dessus, WBE a demandé à ses établissements de tout mettre en œuvre afin de poursuivre les activités d'enseignement jusqu'au mardi 22 juin 2021 en vue de maximaliser les jours dédiés au développement de compétences, savoirs et savoir-faire, ou aux remédiations, consolidations et dépassement.

Dès février 2021, la demande de propositions concernant les modalités d'évaluation de fin d'année a été concertée en équipe avec tous les directeurs d'école de WBE. Une concertation a ensuite été réalisée dans chaque zone avec tous les directeurs, afin de relever les dénominateurs communs, les différences. Ces avis ont été synthétisés afin de dégager les convergences, construire des consignes internes, et les ajuster à mesure de l'évolution du contexte sanitaire effectif et prévisible en juin.

Ainsi, un cadre commun structurant et suffisamment souple a été établi, afin tout à la fois de garantir la cohérence globale de l'enseignement dans tous les établissements de WBE et de permettre d'adapter celui-ci aux spécificités des établissements.

WBE a ensuite choisi d'assurer la communication des consignes au moment où le cadre sanitaire serait le plus clair possible, pour éviter la confusion que des corrections tardives auraient pu générer.

Concernant plus particulièrement la zone de Liège, les directeurs de cette zone ont décidé unanimement d'adopter une position commune. En mai, la coordination zonale de Liège a permis de formaliser une manière commune de communiquer aux enseignants, aux élèves et aux parents. Le travail d'explication aux personnels des équipes des orientations communes à tous a été réalisé par les équipes de direction dans les établissements.

Un processus de concertation des établissements, rendu difficile par la variation du contexte sanitaire, a bien été mené par WBE.

Enfin, s'agissant de l'autonomie de gestion des directions dans les choix pédagogiques que sont les séquences d'apprentissage comprenant des évaluations, il appartient au Conseil WBE de se positionner en la matière.

3.1.6 Question n° 165, de M. Bastin du 21 septembre 2021: Étude sur l'ensemble des moyens dédiés à l'informatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Lors de son conseil des ministres du 15 juillet 2021, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait à son ordre du jour un point intitulé «lancement d'une étude sur l'ensemble des moyens dédiés à l'informatique à la Communauté française».

Il est évident que la crise de la Covid-19 a permis de mesurer pleinement à quel point la nécessité de disposer de ressources informatiques performantes était essentielle. Et il est tout aussi évident que nos institutions n'étaient sans doute pas suffisamment outillées même si, soyons de bon compte, des évolutions importantes ont été réalisées ces dernières années.

Monsieur le Ministre, je souhaiterais connaître l'objectif précis de l'étude.

Quel est son périmètre, le ministère est-il seul visé ou porte-t-elle également sur les organismes d'intérêt public (OIP) voire sur des opérateurs associatifs relevant du champ de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Quels sont les domaines de travail sollicités par le gouvernement? Vise-t-on les seuls moyens informatiques ou également les ressources humaines nécessaires à

leur implémentation et à l'analyse de la formation des membres du personnel qui les emploient?

Les utilisateurs seront-ils associés au processus? Par utilisateurs, je vise autant les agents de l'administration que les citoyens qui font appel à nos ressources en ligne.

Quel est le coût global de cette étude? Sur quelle période est-elle supposée se dérouler?

Quel sera le timing d'opérationnalisation des conclusions de l'étude si toutefois celui-ci est déjà programmé?

Réponse: Le 15 juillet 2021, le gouvernement a pris la décision de commander la réalisation d'une étude sur l'ensemble des moyens informatiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les entités comprises dans le périmètre de cette étude sont le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les organismes d'intérêt public suivants:

- L'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC)
- L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)
- Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)
- L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)
- L'Institut de la formation en cours de carrière (IFC)

Le périmètre comprend également le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et les services communs avec la Région wallonne pour lesquels le développement informatique dépend de l'ETNIC, à savoir:

- L'École d'administration publique (EAP)
- Wallonie-Bruxelles International (WBI)
- e-Wallonie-Bruxelles Simplification (eWBS)

L'étude est organisée en deux phases. La première phase a débuté au mois de septembre. Elle est consacrée à la réalisation d'un état des lieux de l'ensemble des moyens informatiques (budgétaires, humains, technologiques, en données, etc.) et de la gestion de la demande IT (interactions entre l'ETNIC et ses bénéficiaires au sens du décret du 25 octobre 2018 relatif à l'ETNIC).

L'analyse des moyens informatiques est donc considérée «au sens large» et comprend un volet consacré aux ressources humaines. Aussi, dans le cadre de l'examen de la gestion de la demande IT, il est prévu d'examiner la satisfaction des usagers intermédiaires (organismes) et indirectement des usagers finaux (public).

L'ensemble des données recueillies dans le cadre de cette première phase seront ensuite mises en perspective afin d'identifier des potentiels d'amélioration, dont des pistes permettant de réaliser des gains d'efficacité et des leviers d'optimisation des coûts.

À l'issue de l'étude, une feuille de route pluriannuelle permettra de prioriser et de planifier la mise en œuvre des leviers d'optimisation qui auront été identifiés.

Le coût total de cette étude est de 405 498,38 euros toutes taxes comprises.

La première phase de l'étude devrait prendre fin au mois de décembre 2021. La seconde phase, consacrée à l'identification des leviers d'optimisation et à l'établissement d'une feuille de route, débutera en janvier 2022, pour une durée d'environ huit semaines.

Les résultats seront présentés au gouvernement au cours du premier semestre de l'année 2022.

3.1.7 Question n° 166, de M. Evrard du 21 septembre 2021: Suites réservées à l'enquête Sonecom sur l'état du patrimoine scolaire

Au mois de juillet dernier, nous avons eu l'occasion de bénéficier d'une présentation très large de l'enquête Sonecom sur l'état du patrimoine scolaire, soit le bilan de la récolte de données durant douze semaines visant une meilleure connaissance de la situation pratique et opérationnelle des écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le produit de cet exercice nous aura ainsi permis de prendre acte d'un certain nombre de constats éclairants portant notamment sur le financement des travaux, le niveau des besoins d'infrastructures et de locaux au sein des établissements, la typologie et l'état général du bâti, ainsi que sur la gestion des énergies et du développement durable.

Associant tous les réseaux de l'enseignement, cette opération a été réalisée pour enrichir les travaux du chantier des bâtiments scolaires, lesquels doivent permettre au gouvernement d'adopter une stratégie globale face aux défis majeurs issus du terrain. À ce propos, le rapport intermédiaire CLEF-WB précise que les données acquises dans le cadre de ladite enquête seront soumises à un traitement analytique de la part des groupes de travail afférents au chantier des bâtiments scolaires et que «les conclusions finales de ces derniers pourront être communiquées en septembre 2021». Aussi, Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous dire si ces résultats affinés vous ont été communiqués et, le cas échéant, pourriez-vous nous en

communiquer la teneur? Quels sont les principaux enseignements issus de ce travail de réflexion?

Par ailleurs, deux autres prolongations de l'enquête ont été citées, à savoir le chiffrage des besoins en investissements et la pérennisation de l'enquête. Le rapport intermédiaire CLEF-WB évoque l'échéance du présent mois de septembre pour ce qui a trait à une estimation budgétaire sur la base des données récoltées. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet? Qu'en est-il également de l'étude annoncée sur les modalités de transposition de l'outil d'enquête en un véritable cadastre des infrastructures scolaires, avec la collaboration de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC)? Comment s'organise la réflexion sur ce dossier à la fois épineux, complexe, mais très important?

Réponse: Il est tout d'abord utile de clarifier le processus d'analyse des données de l'enquête et de communication de ces données. Le rapport de Sonecom nous a été déposé fin juin. Il a fait l'objet d'une présentation en comité de suivi du chantier le 6 juillet et dans cette commission le 12 juillet dernier.

Comme cela a été précisé par la coordinatrice, l'équipe du chantier devait ensuite s'approprier ce rapport avec un triple objectif:

- s'assurer de la bonne compréhension des analyses, de leur justesse en regard des compétences métiers au sein du chantier, Sonecom n'étant pas *a priori* spécialiste des bâtiments scolaires;
- vérifier les besoins d'analyses complémentaires à court terme, à savoir en vue de réaliser les évaluations chiffrées, et à moyen terme en vue de compléter notre connaissance selon certains paramètres: par niveau, par réseau, par région...;
- mettre en place le système d'intégration des données de l'enquête dans les processus de gestion de la Direction générale des infrastructures (DGI).

La période estivale a évidemment été peu propice à la bonne organisation de toutes ces tâches en raison des absences croisées. Ceci étant, l'équipe du chantier a aujourd'hui listé toutes les questions en vue du premier objectif et rendez-vous est pris avec Sonecom dans le but de permettre une diffusion du rapport avant fin septembre.

En ce qui concerne les analyses complémentaires, toutes les demandes ont été rassemblées et transmises à Sonecom qui doit maintenant nous fournir un planning de travail.

La méthodologie de chiffrage des besoins est en cours d'élaboration et sera finalisée dans le courant septembre afin de pouvoir ensuite croiser les données manquantes dans le rapport Sonecom avec les différentes catégories de travaux.

Enfin, en ce qui concerne la pérennisation de l'enquête, l'ETNIC a d'ores et déjà mobilisé un chef de projet et un analyste et une première réunion de travail a eu lieu afin d'engager ce projet de pérennisation qui se décline en 3 étapes:

- Stocker les milliers de données issues de l'enquête;
- Permettre à la DGI de disposer d'une application afin d'accéder en autonomie à ces données;
- Mettre au point un outil de pilotage de ces données, connecté aux autres applications du ministère (FASE, Subsidés, Mon Espace, SAP, le futur Progibat...), mais aussi aux applications des Régions en charge de la transition climatique. L'objectif ici est triple: pérenniser le processus d'enquête pour disposer en temps réel d'un état des bâtiments scolaires, s'assurer que les subventions octroyées contribuent aux transitions pédagogique et climatique, et mieux coordonner les subventions entre Régions et Communauté.

Tous ces travaux avancent en parallèle.

Enfin, je veux rassurer Monsieur le Député sur le fait que notre commission continuera à être régulièrement associée à l'avancement du chantier.

3.1.8 Question n° 167, de M. Evrard du 21 septembre 2021: Évolution de l'inclusion des personnes en situation de handicap et préparation de la conférence interministérielle (CIM) Handicap

En mars dernier, j'ai eu l'occasion de vous interroger concernant l'annonce d'une conférence interministérielle (CIM) relative à l'élaboration d'une stratégie interfédérale handicap 2021/2030.

Aujourd'hui, on a bien avancé puisque la ministre Karine Lalieux vient de présenter ce plan stratégique élaboré en synergie avec les ministres et secrétaires d'État du gouvernement fédéral et qui reprend pas moins de 145 mesures.

En ce qui concerne plus spécifiquement la question de l'accès au marché du travail, force est de constater que la situation n'est pas brillante puisqu'au sein de l'administration fédérale, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap est de 1,22 % alors que la barre est fixée à 3 %.

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce taux était en 2018 de 1,45 % alors qu'un arrêté du gouvernement a fixé à un seuil à atteindre de 2,5 %.

Différentes mesures que vous m'aviez énumérées en 2019 avaient pour objectif d'améliorer cette situation et devaient faire l'objet d'une évaluation dans le courant de l'année 2020.

Aussi, monsieur le ministre, quelle est aujourd'hui la situation au niveau du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Les chiffres relatifs à l'emploi des personnes en situation de handicap ont-ils évolué positivement? Les différentes mesures décrites à l'époque ont-elles été efficaces?

Par ailleurs, quels sont les résultats de l'évaluation prévue durant l'année 2020? Des recommandations vous auraient-elles été formulées? Quelles suites leur ont été réservées?

D'évidence, la problématique de l'inclusion des personnes handicapées dépasse le seul cadre de la fonction publique et concerne toutes les compétences de notre institution. Pourriez-vous faire le point sur l'état de préparation de la prochaine CIM Handicap prévue à la fin de l'année? Quel est l'état de maturation des priorités que vous souhaitez défendre en vue de l'adoption de la «stratégie interfédérale handicap»?

Réponse: L'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2000 relatif à l'emploi des personnes handicapées dans les services du gouvernement prévoit effectivement d'occuper un nombre de personnes en situation de handicap fixé à 2,5 % des emplois prévus au cadre.

La réglementation prévoit également qu'aussi longtemps que ce taux n'est pas atteint, cinq pour cent des nouveaux recrutements sont réservés à des personnes en situation de handicap. Diverses actions sont mises en œuvre depuis plusieurs années afin d'améliorer ce taux d'occupation.

Depuis février 2016, sous l'impulsion du gouvernement, le ministère a mis en place, un projet intitulé «Fonction publique inclusive» qui a permis de créer davantage d'ouverture et de savoir-faire en matière d'inclusion au sein du ministère.

En 2018, deux mesures supplémentaires ont été prises et mises en application à partir de 2019 en vue de favoriser les engagements de personnes en situation de handicap:

- La possibilité pour les administrations générales d'engager des personnes en situation de handicap dans le cadre d'un budget spécifique dont les crédits ont été augmentés à 200 000 euros annuels.
- L'application, en 2019, de la décision du gouvernement du 18 juillet 2018 de réserver 5 % des emplois octroyés dans le cadre de l'adaptation du contrat d'administration aux personnes en situation de handicap, et ce de manière prioritaire, en application de la réglementation en vigueur.

Une évaluation de la situation de l'emploi des personnes en situation de handicap a effectivement été réalisée en 2020. Elle a tout d'abord démontré que le taux d'occupation est en augmentation constante d'année en année. Il s'établissait ainsi à:

- 1,53 % en 2019;
- 1,66 % en 2020;
- 1,70 % en 2021.

Ce taux reste toutefois en deçà de l'objectif de 2,5 %.

Il a également été constaté que les mesures visant à favoriser l'engagement de personnes en situation de handicap étaient sous-utilisées.

L'utilisation de l'enveloppe spécifique de 200 000 euros réservée pour l'engagement de personnes en situation de handicap a en effet été diminuée. Sur les six engagements annuels pouvant être imputés sur cette enveloppe:

- cinq ont été engagées en 2019;
- trois ont été engagés en 2020;
- aucun n'a été engagé en 2021.

Sur base de cette évaluation, un rappel des mesures a été fait auprès du comité de direction le 3 mai 2021.

Afin de réserver effectivement 5 % des emplois définitifs créés, il a été décidé que chaque administration générale devra s'engager à réserver 5 % des postes à des personnes en situation de handicap, et ce de manière prioritaire.

L'existence d'une enveloppe de 200 000 euros permettant de financer l'engagement de personnes en situation de handicap en dehors des postes issus des enveloppes de recrutement a également été rappelée.

Un rappel régulier de ces mesures est prévu et une évaluation des postes effectivement réservés sera réalisée annuellement par la Direction générale de la fonction publique et des ressources humaines (DGFPRH) en lien avec les coordinateurs en personnel.

Au sujet de la question relative à la CIM Handicap et de la stratégie interfédérale qui devrait y être développée, il est prévu que la ministre fédérale de l'Intégration sociale en charge des personnes handicapées propose rapidement aux entités fédérées une méthodologie de travail et une liste de thèmes à aborder et ce, que ce soit dans le cadre de cette CIM, si l'autorité fédérale avalise cette piste, ou

dans le cadre de la CIM Bien-être. Cette proposition sera bien évidemment discutée au niveau intrabelge.

En ce qui concerne plus particulièrement la Fédération Wallonie Bruxelles, je vais mettre sur pied un groupe de travail composé des cabinets et des administrations compétentes afin que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit en ordre de marche pour les discussions concernant la stratégie interfédérale handicap, au moment de la mise en place de la réunion de la CIM Handicap ou dans le cadre de la CIM Bien-être.

3.1.9 Question n° 168, de Mme Nikolic du 21 septembre 2021: Prise en charge des frais inhérents à la solidarité des écoles à la suite des inondations

Lors du débat thématique tenu à l'occasion de notre rentrée parlementaire, le 2 septembre dernier, je rendais notamment hommage à la solidarité des citoyens à la suite des dramatiques inondations du 14, 15, 16 juillet dernier en province de Liège.

Comme je l'ai souligné alors, la solidarité sur le terrain s'est aussi exprimée au niveau de notre enseignement, notamment via les bâtiments scolaires et la mise en commun des infrastructures des établissements. À titre d'exemple, les deux sites de l'Athénée royal Liège Atlas ont permis d'organiser de l'hébergement d'urgence d'une part, et une importante production de repas d'autre part. Les préfètes et les équipes sur place l'ont fait sans compter.

Partant, Monsieur le Ministre, les coûts liés à cette solidarité vont-ils être exclusivement à charge des établissements? Avez-vous déjà été sollicité pour participer à l'effort financier? Est-il dans votre intention de le faire?

Réponse: Comme démontré sur le terrain, nos établissements scolaires se sont montrés solidaires lors des tragiques événements du mois de juillet, et il est juste et nécessaire de le souligner.

C'est à présent au tour du gouvernement de se montrer solidaire et ne pas les laisser porter seuls la charge de leur engagement.

Toutefois, concernant ces frais de fonctionnement, à ce jour, aucune demande d'intervention dans les suppléments que certains pouvoirs organisateurs auraient eus à supporter suite à la mise en œuvre d'action de solidarité n'a été reçue.

Il semblerait qu'une telle intervention serait plutôt prise en charge par les communes elles-mêmes dans le cadre des frais liés à la mise en œuvre de leur propre réponse à l'urgence, et à l'accueil de leur population.

Cependant, si de telles demandes devaient être formulées auprès du gouvernement, celui-ci ne manquerait pas d'y répondre et évaluerait donc la possibilité d'intervenir pour soutenir nos établissements qui, comme déjà indiqué, ne doivent pas supporter cette charge seuls.

3.1.10 Question n° 169, de M. Courard du 24 septembre 2021: Difficultés administratives liées au dépôt d'une candidature au sein du réseau

Chaque année, un enseignant non nommé à titre définitif doit remplir des documents d'entrée en fonction qui reprennent les informations déjà fournies l'année précédente.

Il faut également préciser les diplômes et bien entendu éviter de se tromper lors de l'encodage des prestations.

Il n'est pas rare que des enseignants, en place depuis plusieurs années parfois, doivent fournir des informations qui sont, dans neuf cas sur dix, exactement les mêmes, et ce à plusieurs reprises sur une année.

Ce phénomène multiplié par le nombre d'enseignants engendre des lourdeurs administratives dont tout le monde se passerait volontiers.

Dès lors, Monsieur le Ministre, à l'heure où la Fédération Wallonie-Bruxelles manque cruellement de moyens, une simplification administrative ne devrait-elle pas intervenir dans les prochaines années? Peut-être celle-ci est-elle déjà à l'étude par vos services?

Réponse: Les membres du personnel désireux de répondre aux différents appels à candidatures étaient effectivement tenus de remplir toute une série de documents reprenant pour certains, les mêmes informations.

Mais force est de constater que le processus de recueil des candidatures lié à l'appel lancé chaque année en janvier pour les membres du personnel désireux d'enseigner dans l'enseignement obligatoire fondamental et secondaire ainsi que dans l'enseignement de promotion sociale a connu de nombreuses évolutions. Ces évolutions sont principalement intervenues dans la perspective d'apporter des améliorations et de la simplification administrative dans le cadre du recueil des candidatures.

Pour rappel, depuis les premiers appels lancés en réponse aux obligations reprises dans l'Arrêté royal du 22 mars 1969, les candidats devaient aller chercher une enveloppe soit au sein d'un établissement de la Communauté française, soit au sein de l'administration de la Communauté française. Cette enveloppe contenait une fiche reprenant les données personnelles du candidat, deux fiches de couleurs différentes sur lesquelles outre à nouveau ses données personnelles, le candidat devait choisir la zone où il désirait enseigner, la fonction/les fonctions qu'il souhaitait, une fiche reprenant ses états de service dans un établissement de la Communauté française. Il devait joindre à tous ces formulaires, un extrait de son casier judiciaire en bonne et due forme et s'il n'était pas encore transmis, une copie de son/ses diplôme(s). Le candidat devait alors retourner le tout, dans les délais prévus par voie recommandée à la poste. Les fiches fonctions partaient alors au

cabinet chargé de l'enseignement obligatoire et de la promotion sociale et les candidatures étaient encodées dans l'application HOD pour aboutir à une désignation.

De 1999 à 2013, cette procédure «papier» a perduré, mais sous deux envois distincts, un pour l'enseignement obligatoire et un pour l'enseignement de promotion sociale.

En 2014, un premier formulaire électronique est mis à la disposition des candidats. Il ne s'agit alors que de la transcription de la procédure papier. Les candidats devaient compléter le formulaire, l'imprimer, y joindre les documents et renvoyer le tout par envoi recommandé. La seule facilité de ce système résidait dans le fait de ne pas devoir se déplacer dans un établissement de la Communauté française quand on n'y était pas désigné en janvier. L'administration n'avait toujours aucune trace de la candidature tant qu'elle n'avait pas réceptionné le recommandé.

En 2016, amélioration du formulaire d'appel et connexion à une application TEMP. À partir de ce moment, le candidat garde un historique de son formulaire précédent dont il n'a plus qu'à vérifier, voire modifier le cas échéant ses données personnelles. Au-delà, il ne lui reste plus qu'à compléter ses états de services pour l'année en cours, de réitérer ses demandes de fonctions et de zones et à transmettre toujours par recommandé ses documents dont l'extrait de casier judiciaire. Cette date marque un tournant dans la simplification administrative tant au niveau du candidat qui ne doit plus remplir des formulaires différents avec les mêmes données qu'au niveau de l'administration qui met ainsi en place un suivi constant des candidatures, depuis l'appel jusqu'à la désignation, voire plus loin encore.

Depuis 2017, ce dépôt de candidature électronique n'a eu de cesse de s'améliorer d'année en année, tant au niveau visuel qu'au niveau de l'archivage et de l'information du suivi de candidature. Ainsi, dès validation par ses soins de sa candidature, le candidat en reçoit une copie PDF de synthèse. De plus, lors du traitement de sa candidature, il peut visualiser sur son compte personnel, la validation de ses documents et reçoit une synthèse du traitement de ses données accessibles par lui à tout moment. À partir de ce même appel, les documents demandés (extrait de casier judiciaire, diplômes...) peuvent même être numérisés. Le candidat non seulement ne refait plus d'année en année le même dossier répétitif avec son lot d'erreurs possibles, mais en plus, il n'a plus à se déplacer pour transmettre sa candidature, il peut la commencer le premier jour de l'appel et la finaliser en la modifiant puis en la validant jusqu'au dernier jour de l'appel en cours.

En 2018, il a été décidé de passer à la numérisation complète.

Depuis, chaque année, l'outil repasse sur le métier pour rendre l'application de plus en plus facilement accessible et agréable aux utilisateurs. Ainsi, l'information donnée au candidat est affinée tout comme celle qu'on lui demande. Des interfaces et des ancrages sont ajoutés pour faciliter la navigation et rendre le visuel plus agréable.

Pour le prochain appel et avant son terme, une alerte préviendra le candidat qui est en cours de rédaction que sa candidature n'est pas encore validée et que l'échéance tombe dans un certain nombre de jours. À défaut de la terminer et de la valider, sa candidature ne sera donc pas recevable. Il sera également informé que s'il souhaite postposer sa candidature, il peut envoyer une candidature tardive. Par contre, si travailler pour Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) ne l'intéresse plus, il sera invité à supprimer sa candidature en cours.

Toutes ces améliorations sont le fruit d'une réflexion et d'un souci constant de l'utilisateur. Elles continueront dans le futur à être revues, revisitées au gré des modifications statutaires et des évolutions technologiques. Cependant, elles nécessitent la mise en œuvre de nombreuses procédures, car derrière les applications, il y a des agents qui traitent ces candidatures et qui doivent donc également d'année en année, revoir leur mode de fonctionnement en se formant. Quant à la production d'un nouvel extrait de casier judiciaire chaque année, si ce procédé peut paraître lourd et chronophage, rappelons qu'il s'agit de candidats à des fonctions d'autorité, en contact étroit et en responsabilité envers des mineurs, ce qui justifie pleinement qu'il soit réclamé chaque année.

3.2 Vice-Présidente du gouvernement et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes

3.2.1 Question n° 269, de Mme Chabbert du 14 janvier 2021: Opérationnalisation des principes du contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)

Le 20 octobre 2020, Benoît Parmentier, administrateur général de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), est venu nous présenter le contrat de gestion 2021-2025 de l'Office. Dans ce cadre, nous avons appris que l'Office a décidé de concentrer son action sur 3 axes: l'orientation usager, la santé et le bien-être et la qualité. Nous avons également appris que l'ONE souhaitait inscrire son action dans une visée universaliste. Ce n'est pas rien.

Ce contrat de gestion est pensé totalement différemment des précédents. Il semble offrir une vision plus complète et transversale des missions de l'ONE. C'est un travail remarquable qui a été effectué par l'Office. Pour avoir analysé les précédents contrats de gestion de l'ONE, j'en sais quelque chose.

Je vous l'ai déjà dit, mais je vais le répéter, je regrette que le Parlement n'ait pas été associé au travail d'élaboration du contrat de gestion de l'ONE. Je regrette également que la présentation du contrat de gestion ne nous ait pas permis d'aborder dans le détail un point crucial, à savoir la réforme de l'accueil de la petite enfance. Je profite donc de la tribune qui m'est accordée ici pour revenir sur certains éléments qui me questionnent.

Un des objectifs stratégiques du contrat de gestion (OS2: 002.1) concerne la mise en œuvre et la finalisation de l'organisation générale du secteur de l'accueil de la petite enfance. On connaît les priorités de l'ONE: qualité et accessibilité; réponse aux besoins; simplification administrative; ouverture de nouvelles places.

Madame la Ministre, je voudrais savoir comment vont s'opérationnaliser ces grands principes dans le contrat de gestion de l'ONE. Je souhaiterais également savoir comment la réforme va s'articuler avec l'axe 1 de l'ONE «orientation usager» et comment cela sera illustré dans le contrat de gestion? Comment la question de la lutte contre la pauvreté et les inégalités sera intégrée dans le contrat de gestion au niveau de la réforme des milieux d'accueil?

Un autre objectif stratégique (OS2: 002.2) aborde la nouvelle organisation du secteur de l'accueil temps libre. Nous nous en félicitons. C'est un secteur qui à l'heure actuelle est bien trop morcelé et qui souffre d'un manque de valorisation et de soutien.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous informer des différentes étapes, de l'échéancier ainsi que des moyens qui seront déployés pour rencontrer cette ambition?

L'objectif stratégique 5 du contrat de gestion vise l'accessibilité des services de l'ONE. C'est un enjeu de taille. On sait que l'ONE doit relever ce défi surtout envers les publics les plus fragilisés. Ce ne sera pas une mince affaire.

Madame la Ministre, j'aimerais savoir comment l'ONE compte s'y prendre pour toucher davantage les publics qui sont actuellement les plus éloignés de ses services? À cet égard, ne pensez-vous pas qu'il serait intéressant de créer des ponts entre les partenaires enfants-parents (PEP'S), présents dans la quasi-totalité des hôpitaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et les services de l'accueil de la petite enfance?

La question de la formation est cruciale pour l'ONE et fait l'objet d'un objectif stratégique 7. Je salue cet élément. L'ONE va soutenir l'organisation d'un bachelier de l'enfance au niveau de l'enseignement supérieur et la mise en œuvre du certificat complémentaire de direction de milieu d'accueil de la petite enfance.

Madame la Ministre, comment l'ONE va-t-il procéder concrètement et cet élément sera-t-il intégré dans le contrat de gestion?

Nous avons suivi les rebondissements dans le cadre du précédent contrat de gestion de l'ONE qui a été prolongé d'un an. Pensez-vous dès lors qu'il est réaliste de penser que le nouveau contrat de gestion soit finalisé pour 1^{er} janvier 2021?

Enfin, je terminerais mon intervention sur la simplification administrative et l'informatisation. Je sais que ce sont «les» gros défis de l'ONE. L'introduction de la plateforme «Premiers Pas» (my.one.be) rencontre un certain succès. Il faut néanmoins avoir conscience que l'outil se voulait au départ plus ambitieux. Il était prévu dans le contrat de gestion de l'ONE 2013-2018 d'en faire une application qui était en capacité d'encoder et d'identifier le nombre de demandes d'inscriptions en milieux d'accueil, le nombre de demandes insatisfaites, le temps moyen de réponse aux demandes ainsi que la localisation géographique du demandeur par rapport à celle du milieu d'accueil.

Madame la Ministre, le nouveau contrat de gestion de l'ONE reprend-il cette ambition?

Réponse: Veuillez excuser ce retard de réponse, dû à une erreur d'aiguillage de notre part. Depuis, vous avez pu découvrir la présentation du contrat de gestion de ce mardi 14 septembre, lors de la commission parlementaire. Voici donc la réponse que je vous apportais le 26 avril dernier et qui aurait dû vous parvenir:

Les modalités relatives à l'adoption et au contenu du contrat de gestion sont fixées par l'article 26 du décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé «ONE». Cet article établit que le contrat de gestion est négocié à l'initiative de l'Office. L'ONE a adopté sa proposition de contrat de gestion lors du conseil d'administration du 25 novembre 2020. Un texte reprenant la plupart des mobilisations de la proposition de l'Office, tout en adoptant une autre structure et en l'articulant aux priorités du gouvernement, a fait l'objet d'échanges avec l'ONE durant tout le moins de janvier, jusqu'à la mi-février 2021. Sur cette base, une nouvelle proposition a été soumise aux administrateurs de l'Office le 15 février 2021. Ceux-ci ont adressé par courrier une série de commentaires et de remarques en date du 17 février. Un échange sur le contenu de ce courrier a eu lieu le 19 février entre l'administrateur général de l'ONE, le président du conseil d'administration et le cabinet de la ministre de l'Enfance.

Depuis, le contrat de gestion de l'ONE a été inscrit à l'ordre du jour du gouvernement du 25 mars et du 1^{er} avril. Des discussions très constructives avec mes partenaires ont eu lieu et j'ai bon espoir que le contrat de gestion de l'ONE sera très prochainement adopté en première lecture.

Dans ce contexte de négociations en cours, je ne peux répondre avec précision aux questions que vous m'adressez.

Soyez convaincue que le texte en cours de discussion comporte des propositions ambitieuses, tant en matière de mise en œuvre des réformes initiées sous la précédente législature qu'en termes de création de valeur ajoutée à court terme pour les enfants et les familles, notamment en matière d'accessibilité et de lutte contre les inégalités, en lien avec les priorités définies dans la Déclaration de politique communautaire. Ainsi, la réforme de l'accueil de la petite enfance, tant pour ce qu'elle concerne les milieux d'accueil collectifs que pour l'accueil dit de type familial, à savoir, principalement la statutarisation des accueillantes conventionnées, va se poursuivre. Et parallèlement, une attention toute particulière est portée sur les publics plus vulnérables. J'entends par là notamment les enfants et les familles qui vivent des situations de pauvreté ou d'autres types de vulnérabilités. C'est notamment la raison pour laquelle ma proposition de contrat de gestion met le *focus* sur l'accueil de la petite enfance, car il s'agit incontestablement du levier le plus efficace et à court terme pour briser le cercle vicieux de la reproduction intergénérationnelle des inégalités. Une grande attention est bien sûr portée sur les stratégies à mettre en œuvre pour toucher ces publics les plus vulnérables. La numérisation de l'Office, la simplification administrative et la poursuite du développement des outils informatiques tels que la plateforme «Premiers Pas» que vous citez, sont également prévus.

Concernant l'accueil temps libre, une note d'orientation pour la réforme de ce secteur a été adoptée le 25 mars 2021. Elle a été co-signée par la ministre Caroline Désir pour l'Éducation et la ministre Valérie Glatigny pour la Jeunesse et le Sport, ce qui ouvre d'excellentes perspectives pour un véritable décloisonnement des politiques de l'enfance. Cette note d'orientation reprend les lignes de force de la réforme, mais ne cadenas pas les débats. Tout sera construit en concertation avec le secteur. La première rencontre a été fixée fin mai et le calendrier prévisionnel approuvé par le gouvernement prévoit un travail en six étapes et la publication du rapport final de la commission transversale en juin 2022.

**3.2.2 Question n° 390, de M. Dupont et M. Liradelfo du 1^{er} septembre 2021:
Pénurie de médecins scolaires dans services de promotion de la santé
à l'école (PSE)**

La gestion et le financement de la promotion de la santé à l'école (PSE) par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) vient de faire l'objet d'un audit de la Cour des comptes qui a constaté que l'objectif d'égalité d'accès à un système de santé scolaire efficace et efficient ne peut être atteint du fait d'une importante pénurie de médecins scolaires dans des zones rurales ou à faible indice socio-économique. Cette

pénurie est principalement liée, dans les services PSE, à la pénurie générale de médecins sur le territoire.

Parmi les solutions proposées par la Cour des comptes, on trouve une revalorisation du statut, de la rémunération et de l'offre de carrière faite aux médecins scolaires. «La création d'un pool de médecins mobiles permettrait également de couvrir les zones à faible indice socio-économique et en pénurie de médecins généralistes», concluent les auteurs.

Vous avez répondu aux observations de la Cour des comptes en indiquant que certaines de ses recommandations sont déjà en cours d'exécution et que d'autres doivent encore aboutir, soit dans le cadre des travaux menés sur les arrêtés d'exécution du décret relatif à la promotion de la santé à l'école, soit dans le cadre du futur contrat de gestion de l'ONE en cours de négociation.

Vous avez également précisé que l'ONE avait déjà entamé le refinancement du secteur qui doit être poursuivi afin que les processus et la réalisation d'objectifs tels que la lutte contre les inégalités sociales puissent être améliorés.

L'ONE aurait besoin de développer le cadastre du personnel PSE existant, avez-vous reconnu, pour objectiver la nécessité de rendre la fonction attractive notamment par le salaire et le nombre d'heures prises en compte dans un temps plein.

Enfin, vous avez expliqué qu'une campagne médiatique de recrutement qui valoriserait le rôle du médecin PSE pourrait aussi soutenir les services.

Mes questions sont donc les suivantes:

- Quels sont les besoins en termes de médecins scolaires dans les services PSE? Quelle est la situation actuelle?
- Quelles sont les zones les plus touchées par la pénurie?
- Quelles sont les recommandations de la Cour des comptes en cours d'exécution?
- Quelles sont celles qui doivent encore aboutir? Dans quels délais?
- De quelle manière l'ONE a-t-il prévu de refinancer le secteur?
- L'ONE a-t-il prévu de développer le cadastre du personnel PSE? Dans quels délais?
- Avez-vous avancé sur la piste d'une campagne médiatique de recrutement?

- D'autres pistes sont-elles à l'étude pour résoudre la pénurie de médecins scolaires dans les services PSE?

Réponse: L'audit relatif à la gestion et au financement de la PSE effectué par la Cour des comptes a pointé des difficultés structurelles et administratives en la matière. Ces difficultés sont prises en considération dans différents projets mis en œuvre par l'ONE, et les objectifs fixés par le nouveau contrat de gestion constituent également une réponse.

En ce qui concerne la préoccupation liée à la pénurie de personnel médical, j'attire votre attention sur le fait que l'offre est difficile à corriger tant qu'un quota fédéral de numéros INAMI (Institut national d'assurance-maladie invalidité) aura pour conséquence la limitation du nombre de diplomations de médecins.

Cela étant, cette préoccupation a été intégrée dans le contrat de gestion de l'ONE, et des moyens budgétaires supplémentaires ont été dégagés. D'autres actions sont également menées en ce sens:

- Concernant la question des besoins, il est à noter que le décret du 14 mars 2019 relatif à la promotion de la santé à l'école et dans l'enseignement supérieur hors universités n'exige pas de normes d'encadrement autre qu'un demi-équivalent temps plein (ETP) médical et un ETP infirmier. L'ONE concentre donc son attention sur les services ne disposant pas ou de trop peu de personnel médical.

Les statistiques reprises ci-dessous proviennent d'extrapolations sur la base des encodages réalisés par le secteur, au 3 septembre 2021.

Selon ces informations, environ 240 médecins travaillent dans le secteur PSE en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces médecins sont en majorité indépendants (66 %), suivent 20 % d'employés (en contrat à durée indéterminée) et 14 % de statutaires.

Près d'un quart (23 %) d'entre eux ont plus de 60 ans. Les médecins représentent 26 % de la force de travail des PSE. Les autres fonctions sont occupées par du personnel paramédical (51 %), administratif (16 %), direction (4 %) et logistique (3 %).

De manière générale, la pénurie de médecins PSE touche les mêmes zones que celles qui sont affectées par le manque de médecins généralistes. Selon le dernier cadastre wallon des zones en pénurie de généralistes, 146 communes sur 286 souffrent d'un manque de médecins.

- Concernant plus précisément les recommandations de la Cour des comptes, il est à noter que la recherche économique visant à permettre la définition

d'indicateurs est en passe de remettre ses conclusions. Celle-ci répond à la demande d'indicateurs nécessaires à une gestion plus dynamique du secteur.

En outre, d'autres actions sont également menées:

- Afin de les soutenir dans leur pratique, les médecins peuvent participer gratuitement aux formations continues proposées par l'ONE.
- Le minerval de la formation nécessaire à l'obtention du certificat universitaire de médecine scolaire est, en cas de réussite, entièrement remboursé par l'ONE.
- La mise en place d'un dossier généralisé médico-social informatisé de l'enfant est en cours, il devrait continuer à se développer en 2022.
- Certains actes, comme les vaccinations, sont désormais des actes que les infirmières peuvent accomplir de manière autonome sur prescription médicale, sans la présence obligatoire d'un médecin.
- L'utilisation de l'application «Mon équipe» visant à collecter différentes données (dont celles relatives aux professionnels actifs dans les services PSE) permet d'avoir une vue actualisée relativement précise de la situation en matière de personnel des services.
- D'autres actions spécifiques sont aussi menées, comme la publication des postes vacants destinés aux médecins, la campagne médiatique de recrutement, ou encore des actions de sensibilisation du rôle des services PSE auprès du secteur.

Des actions de promotion du métier auprès des médecins généralistes en formation professionnelle existent également à travers des événements organisés dans les facultés telles qu'à l'Université libre de Bruxelles (ULB) et à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain).

À noter que la crise sanitaire n'a pas permis à l'ONE de poursuivre la campagne médiatique de recrutement, cependant, ce projet sera à nouveau mis en place le plus rapidement possible.

Concernant le refinancement du secteur, le nouveau contrat de gestion prévoit la pérennisation de 2 000 000 euros supplémentaires.

3.2.3 Question n° 391, de M. Liradelfo, M. Dupont et M. Vancauwenberge du 3 septembre 2021: Explosion des violences intrafamiliales

Dans un article du 2 mai 2021 («*La Dernière Heure*»), on a pu apprendre qu'en 2020, le parquet de Mons comptabilisait environ 3 700 dossiers ouverts pour des violences au sein de la sphère familiale, contre 2 700 en 2019. Une explosion de 1 000 dossiers en l'espace d'un an dans la région.

L'augmentation de ces faits est, pour le CPAS de la ville de Mons, clairement liée à la situation sanitaire. «Les confinements n'ont fait qu'empirer le problème déjà bien ancré dans notre société», explique la responsable. «Les femmes, en particulier, se retrouvent seules avec leur conjoint, et n'ont personne à qui parler, ni d'autres endroits où se réfugier. Nous le voyons tous les jours au quotidien puisque nous avons une vague de victimes de violences intrafamiliales lors des déconfinements.»

L'ensemble de ces chiffres ne représente pas la face cachée de l'iceberg. «Nous sommes tous convaincus qu'il existe un nombre plus important de violences cachées», précise la responsable. «La parole se libère progressivement, ce qui pourrait aussi expliquer cette augmentation de dossiers. Mais on est très loin d'avoir franchi la ligne d'arrivée.» Pour le CPAS montois, l'une des solutions se trouve dans la communication autour de la problématique.

Mes questions sont donc les suivantes:

- Quel est le nombre de dossiers pour toute la Fédération Wallonie-Bruxelles?
- Combien de femmes sont concernées? Combien d'enfants?
- Quelle est votre analyse de la situation?
- Quelles mesures ont été mises en place pour contrer cette explosion des violences? Avec quels moyens financiers?

Réponse: Les violences intrafamiliales ont explosé lors de la crise Covid-19. Le confinement a renforcé l'isolement des victimes et exacerbé les tensions entre les personnes, y compris, et surtout même, pour celles qui se trouvent dans une situation de violences intrafamiliales.

À l'heure actuelle, nous ne disposons pas de chiffres très précis sur les violences faites aux femmes. C'est un des manques qui a été pointé par le rapport indépendant du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique (GREVIO)³ et nous y travaillons activement avec tous les niveaux de pouvoirs. L'étude européenne «*gender-based violence*» est en cours de

³ <https://rm.coe.int/grevio-inf-2019-16/168098c619>

réalisation et nous espérons bénéficier des premiers chiffres au début de l'année 2022. Par ailleurs, les données relatives à l'enregistrement des plaintes par la police, et leur traitement par la justice relèvent de l'autorité fédérale.

Ce phénomène n'a pas touché que la Belgique. En Europe, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a constaté, en avril 2020, une augmentation de 60 % des appels d'urgence des femmes victimes de violences entre partenaires.

Au-delà de la crise Covid-19, ces chiffres ne sont certainement que la partie visible du phénomène. Combien de femmes ne portent pas plainte? Combien vivent avec leur bourreau (et celui de leur/s enfant/s) parce qu'elles n'arrivent pas/ne peuvent pas partir?

C'est à la suite de ces constats que nous avons mis sur pied la conférence interministérielle (CIM) Droits des femmes et la *task force* francophone.

Ces deux organes qui rassemblent d'un côté, l'ensemble des ministres compétents, et de l'autre, les ministres francophones en charge des politiques de lutte contre les violences ainsi que les associations de terrain (Pôles de ressources, Écoute violences conjugales, refuges...) sont nécessaires pour avancer le plus rapidement possible.

J'ai également construit, avec les ministres de ce gouvernement, le Plan «Droits des femmes», dont l'axe 1 est consacré à des mesures de lutte contre les violences.

Avec mes collègues, Christie Morreale et Barbara Trachte, nous avons également lancé, il y a un an, le «Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes».

Dans ce cadre, de nombreuses mesures de ces deux plans sont déjà en place ou le seront prochainement:

- renforcement des lignes d'écoutes (Écoute violences conjugales et aussi SOS Viol),
- campagnes de visibilité des numéros,
- reconnaissance de cinq collectifs actifs dans la lutte contre les violences,
- dispositifs interdisciplinaires de prise en charge de victimes de violences,
- accord de coopération relatif à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS),
- pharmacie-relais,

- renforcement des services d'accueil des victimes...

Nous avons par ailleurs octroyé plus de 300 000 euros l'an dernier pour des projets visant à lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles dans un contexte après-Covid-19.

Les violences intrafamiliales sont un fléau structurel de notre société. Il faut stopper ce système. Il faut écouter et aider les victimes qui osent enfin prendre la parole. Et il faut s'en donner les moyens.

3.2.4 Question n° 392, de M. Liradelfo, Mme Pavet et M. Vancauwenberge du 3 septembre 2021: Budget destiné à la lutte contre les violences faites aux femmes

Les montants dégagés au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le but de lutter contre les violences faites aux femmes se retrouvent dans différentes lignes budgétaires, ce qui permet difficilement d'avoir une vue d'ensemble de l'action du gouvernement dans ce domaine.

Mes questions sont donc les suivantes:

- Quels montants ont servi en 2020 pour lutter directement contre les violences faites aux femmes?
- Quelles sont les actions qui ont été financées par ces montants?
- Quels montants ont été dégagés pour lutter directement contre les violences faites en 2021? Des actions supplémentaires par rapport à 2020 pourront-elles être financées grâce à ces montants?

Réponse: La Déclaration de politique communautaire (DPC) a fait des violences faites aux femmes une priorité. C'était il y a deux ans déjà et aujourd'hui, plus que jamais, la lutte pour l'élimination de ces violences reste au cœur de mes actions et de mes décisions.

Nous venons de traverser une crise historique. La pandémie mondiale a fait craindre des reculs en matière de droits des femmes et des minorités. Heureusement, en Fédération Wallonie-Bruxelles, et plus largement en Belgique, nous avons tenu bon. Nous avons même renforcé les mesures d'aide d'urgence lors du confinement.

Au plus fort de la crise, j'ai lancé la *task force* «Violences conjugales et intrafamiliales» qui rassemble les cabinets en charge des Droits des Femmes et du suivi des victimes et des auteurs ainsi que les pôles de ressources et les refuges, a permis de rapidement mettre sur pieds des solutions.

Nous avons notamment lancé, sur tous les médias, la campagne «Rien ne justifie la violence», nous avons participé aux discussions autour du renforcement des lignes d'écoute, des pharmacies relais, des places d'hébergement.

Un appel à projets «Violences contre les femmes et les filles dans un contexte post-covid» et un autre visant à «lutter contre le sexisme et les violences faites aux femmes dans les médias» ont été lancés en 2020. Au final, plus de 460 000 euros ont été débloqués pour une trentaine de projets, parmi lesquels: une recherche sur les violences faites aux femmes sans domicile fixe, des ateliers autour de l'inceste, une campagne contre le harcèlement des jeunes filles, des ateliers d'autodéfense féministe ou encore un manuel à destination des journalistes pour le traitement médiatique des violences faites aux femmes.

Par ailleurs, et de manière plus pérenne, la convention SOS Viol a été renforcée, nous avons également signé une convention avec l'ASBL Brise le silence.

Le plan SACHA (*Safe attitude* contre le harcèlement et les agressions), qui prévoit de mettre en place des solutions concrètes pour que les moments de fêtes, tels les festivals puissent avoir lieu sans risque de violences, a été également pérennisé.

Enfin, le processus de reconnaissance de cinq collectifs d'associations actives dans les violences est en cours de finalisation. Dès la fin de cette année, ces collectifs seront subventionnés pour lutter, encore plus efficacement, contre les violences faites aux femmes.

En 2022, de nouvelles mesures de l'axe 1 du Plan «Droits des femmes» et aussi du Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes arriveront sur la table, elles sont en cours de discussions avec les cabinets concernés.

3.2.5 Question n° 394, de Mme Kapompole du 10 septembre 2021: Campagne «Lire et écrire» à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation

Cette année, la campagne de «Lire et écrire» pour la Journée internationale de l'alphabétisation, porte sur les conséquences de la numérisation extrêmement rapide de la société et de ses impensés pour une partie de la population. L'informatisation de notre société est l'avancée majeure du 21^e siècle. Le numérique facilite les échanges, les démarches en tout genre, et entrouvre des portes immenses sur la connaissance et le monde qui nous entoure. Mais cette révolution ne profite pas à tous. Il s'agit alors d'une fracture bien réelle et aussi lourde en conséquence que celle séparant les lettrés des illettrés. En marge d'une société qui ne leur laisse pas de place, les personnes qui ont des difficultés à lire et à écrire ne se retrouvent pas dans ces avancées numériques. Aujourd'hui, en Belgique, un adulte sur dix a des difficultés à lire et écrire un texte simple de la vie quotidienne et rencontre des problèmes d'accès et d'utilisation des langages numériques.

Madame la Ministre,

Dans le cadre de votre compétence, quel est votre plan pour lutter contre la fracture numérique avec une prise en compte des personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture? De quelle manière collaborez-vous avec votre collègue, Valérie Glatigny, pour lutter contre cette fracture numérique?

Réponse: On parle aujourd'hui d'illectronisme pour englober sous un seul terme, la fracture numérique – le fait de ne pas disposer d'une connexion internet et/ou du matériel informatique – et l'incapacité de bien comprendre le langage numérique (le code, les algorithmes) et les messages qu'il véhicule (*fake news*, les informations fallacieuses).

Si l'illectronisme, dans ses différents aspects, touche davantage de personnes que l'analphabétisme, il est évident qu'il aggrave l'exclusion des personnes analphabètes.

C'est un enjeu de société qui dépasse de loin mes compétences.

En tant que ministre de la Culture, ayant l'éducation permanente dans mes attributions, je soutiens les associations d'éducation permanente qui effectuent un travail important de sensibilisation et de pression afin que, face à cette digitalisation accrue de nos échanges, soient maintenus des espaces d'interaction directs, pour prendre rendez-vous chez le médecin, pour s'acheter un ticket de train, etc.

Je soutiens également les associations d'éducation permanente qui proposent des ateliers TIC (technologies de l'information et de la communication) pour des publics en difficulté de lecture et d'écriture, notamment afin qu'ils puissent apprendre à les utiliser dans leur vie quotidienne.

Je co-préside, avec le ministre-président Pierre Yves Jeholet, la conférence interministérielle (CIM) intra-francophone sur l'alphabétisation des adultes. Ma collègue, la ministre Valérie Glatigny, est membre de cette CIM.

Le 3 juin 2021, cette conférence s'est réunie – cela faisait treize ans qu'elle ne l'avait pas été! – et a approuvé un plan d'action 2021-2024, établi en concertation avec le comité de pilotage.

Ce plan d'action s'articule autour de trois enjeux:

1. Connaître le phénomène de l'analphabétisme et le secteur de l'alphabétisation.
2. Identifier/renforcer/articuler les parcours d'alphabétisation.
3. Renforcer la formation des formateurs.

Dans la cadre du deuxième enjeu, figure la question de l'éducation au numérique à destination des apprenants en alphabétisation. Il s'agira, dans un premier temps, d'identifier ce qui existe en matière de formations au numérique dans les parcours d'alphabétisation, et dans un second temps, de mettre en place des mesures pour renforcer cette offre de formations.

Courant du mois d'octobre 2021, le comité de pilotage soumettra à la CIM, une feuille de route précisant la manière dont les travaux vont être menés/organisés pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

En complément de cette action menée par la conférence interministérielle, je pointerai l'adoption, par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du «Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales» qui prévoit des mesures pour lutter contre la fracture numérique et contre l'analphabétisme. J'attirerai votre attention également sur le «Plan d'éducation aux médias» qui sera bientôt adopté par le gouvernement et qui s'attaque au phénomène de l'illectronisme.

Enfin, je vous rappellerai que, au plus fort de la crise, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a débloqué la somme de 10 millions d'euros pour fournir un ordinateur à 20 000 élèves.

3.2.6 Question n° 395, de Mme Goffinet du 17 septembre 2021: Mesures sanitaires et reprise au sein des associations d'éducation permanente

Les mesures sanitaires préconisées par le Comité de concertation (Codeco) tendent à être levées pour toute une série de secteurs. En regard des nouvelles mesures prises lors du dernier Comité de concertation du mois d'août, je souhaite connaître les modalités que les associations d'éducation permanente doivent mettre désormais en œuvre.

Les associations d'éducation permanente sont portées par de nombreuses personnes bénévoles, elles auront certainement à cœur de reprendre leurs activités même si nous sentons chez elles parfois des réserves, parfois des inquiétudes à organiser un agenda mensuel ou annuel qui devraient subir des adaptations ou des annulations en raison d'une hypothétique quatrième vague.

- À quelles mesures sanitaires sont désormais soumises les associations de l'éducation permanente? J'ai bien tenté de chercher sur le site de la Communauté française, mais le dernier protocole que j'ai pu trouver date du déconfinement prévu en juin 2020...
- Quelles sont les concertations que vous avez menées spécifiquement avec ce secteur pour anticiper et préparer les protocoles futurs? Quand seront disponibles leurs protocoles?

- Quels sont les échos du secteur? Les bénévoles sont-ils de retour dans les associations? Les activités sont-elles en passe de reprendre de façon généralisée?

Réponse: Les confinements que nous avons connus nous ont encore montré le caractère essentiel des activités développées par les associations d'éducation permanente, singulièrement celles qui rassemblent des femmes, des personnes analphabètes ou exclues. En amont de chaque Codeco, j'ai sans cesse défendu la reprise des activités socioculturelles, en petits groupes.

Ainsi, depuis la fin du mois de mars 2021, les associations d'éducation permanente qui travaillent avec des publics vulnérables ont pu reprendre leurs activités, organisées en petits groupes.

Depuis la fin du mois de juin, l'ensemble des associations d'éducation permanente peuvent organiser des activités, en intérieur, pour des groupes de cinquante personnes. Cela a fortement été apprécié par le secteur.

Aujourd'hui, les associations retrouvent progressivement des conditions proches de la normale pour la reprise de leurs activités.

Le protocole, commun à l'ensemble des secteurs culturels, qui accompagne ce retour progressif à la normale est en ligne, sur le site www.culture.be. Il a été mis à jour une nouvelle fois le 31 août dernier afin de prendre en compte les dernières décisions du Codeco.

Les associations d'éducation permanente sont principalement concernées par les mesures relatives à l'organisation d'activités, encadrées, en petits groupes.

Celles-ci sont de natures différentes si les activités ont lieu sur le territoire wallon ou sur le territoire bruxellois.

Ainsi, en Wallonie, c'est quasiment un retour à la normale qui a été annoncé lors du dernier Codeco. En effet, pour des activités encadrées, en intérieur, qui réunissent moins de 200 personnes, depuis le 1^{er} septembre, ni le port du masque, ni les distanciations physiques ne sont obligatoires alors qu'à Bruxelles ces deux mesures restent d'application.

Ma décision de maintenir les subventions en 2021, tout en gelant les critères quantitatifs de justification de ces dernières a permis d'installer un cadre rassurant et serein pour la reprise, progressive, des activités d'éducation permanente.

Les normes plus souples appliquées depuis le 1^{er} septembre facilitent cette reprise. L'écho que j'ai du secteur est que la majorité des associations d'éducation permanente est aujourd'hui active. Je sais que certaines, qui développent des actions

tant en Wallonie qu'à Bruxelles, rencontrent des difficultés en raison de la différence qu'il existe entre les deux régions.

Pour avoir été invitée à divers événements organisés dans les prochaines semaines, je pense pouvoir dire que la relance de l'éducation permanente et la vitalité du secteur sont bien présentes.

3.2.7 Question n° 397, de M. Gardier du 21 septembre 2021: Statut d'artiste et emploi artistique

La présente vous est adressée dans le but de m'enquérir de l'évolution de l'élaboration du statut d'artiste, qui, bien qu'il relève de compétences de l'autorité fédérale, aura naturellement des conséquences notoires sur la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles, de même que sur ses actrices et acteurs.

Consécutivement à la rédaction de la note «WITA» (*working in the arts*) par les représentants des cabinets des ministres du Travail, des Affaires sociales et des Indépendants, mon collègue Matteo Segers était venu à vous dans le but de recueillir votre position sur les avis des différentes fédérations d'acteurs de terrain sur le contenu de cette note.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont dès lors les suivantes:

- Vous est-il en outre possible de me préciser l'avancement des discussions, au sein de la conférence interministérielle (CIM) Culture, mais également au travers des discussions avec l'autorité fédérale, de l'état d'avancement de l'élaboration du statut d'artistes?
- Qu'en est-il de l'avancement des discussions entre les différents cabinets ministériels fédéraux concernés et les acteurs du secteur?
- Le délai du 1^{er} janvier 2022 pour l'entrée en vigueur du nouveau statut d'artistes est-il toujours réalisable? Quelles embûches doivent-elles encore être franchies?

Madame la Ministre, vous n'êtes pas sans savoir que le projet de réforme du statut de l'artiste ne représente qu'une partie de la réponse au problème de la précarité des artistes et des techniciens. Depuis plusieurs années, les fédérations professionnelles demandent qu'un effort soit fait au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour promouvoir l'emploi artistique.

- Pouvez-vous nous dire quels sont les instruments que vous souhaitez concevoir à cet égard?
- Êtes-vous favorable à une harmonisation et à un renforcement des obligations d'emploi dans les contrats-programmes?

- Avez-vous d'autres pistes pour le développement de l'emploi artistique?
- Que pensez-vous de la création d'un fonds pour favoriser l'emploi pérenne dans le secteur du spectacle vivant?

Réponse: La réforme sur le statut d'artistes est, comme vous le savez, exclusivement menée par les cabinets des ministres Dermagne, Vandenbroucke et Clarinval. Mon cabinet n'est pas partenaire de cette réforme.

Dans le cadre de la CIM Culture, j'ai proposé, dès 2020, la mise en place d'un groupe de travail à ce sujet dont le mandat a été revu à la demande des porteurs de la réforme. Ce mandat est sans ambiguïté: le groupe de travail stratégique constitue un lieu de concertation entre le fédéral, les Communautés et les Régions, et a pour vocation de partager les réflexions menées, dans leurs compétences respectives, par les différents niveaux de pouvoirs. Il s'agit d'œuvrer, chacun au niveau de ses compétences propres, au renforcement de la situation socio-économique des travailleurs et travailleuses artistiques.

Du côté des Communautés, nous nous situons dans une perspective de financement des politiques culturelles, non dans une perspective de financement de l'emploi. Dans ce cadre, nous portons une attention soutenue, depuis le début de la législature, au renforcement des aides à la création et à la diffusion, dans le contexte de la crise sanitaire, et également de manière pérenne.

Par ailleurs, nous entamerons très prochainement une réflexion, en partenariat avec les organisations professionnelles, relative à une réforme du décret des Arts de la scène qui posera, notamment, des balises favorisant une juste rémunération de l'emploi artistique dans les contrats programmes, et s'articulera au mieux aux nouvelles réformes qui seront adoptées au niveau fédéral.

3.2.8 Question n° 398, de Mme Sobry du 21 septembre 2021: Dilemme pour les opérateurs culturels entre le pass sanitaire ou le port du masque et la distanciation sociale

Les opérateurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont ravis: cette rentrée de septembre 2021 sonne comme un retour vers une certaine normalité. En effet, les plus petites salles peuvent désormais rouvrir à pleine jauge, sans qu'aucune distanciation sociale ni aucun port de masque ne soit nécessaire.

En ce qui concerne les événements culturels organisés dans des salles de plus de 200 personnes durant le mois de septembre ou de plus de 500 personnes dès octobre, deux options sont offertes: soit utiliser le système *Covid safe ticket* (CST), soit respecter «l'ancien protocole», c'est-à-dire le port du masque et la distanciation sociale, ce qui signifie ne pas remplir la salle.

Le pass sanitaire semble se profiler comme l'option la plus intéressante, tant pour le spectateur, qui semble être davantage rassuré avec ce système, que pour les organisateurs qui y trouvent évidemment un intérêt économique. En effet, les opérateurs qui décideraient de continuer avec l'ancien protocole ne seront pas éligibles à une quelconque aide financière, vous l'avez rappelé récemment.

Ceci étant, le système peut poser problème pour certains opérateurs. Ainsi, si la nécessité de montrer patte blanche n'a pas été indiquée lors de l'achat des tickets, celle-ci semble compliquée à imposer lors de l'événement en question. D'autre part, l'imposition du CST par des organisateurs serait très mal perçue par certains publics. La marge de manœuvre laissée aux opérateurs pourrait les placer dans une situation embarrassante.

Enfin, les organisateurs des événements, y compris les personnes qui contrôleront les pass sanitaires, ne doivent, quant à eux, pas être en possession dudit pass. Notons toutefois que cette obligation relève de la compétence de l'autorité fédérale.

De son côté, la Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS) a tiré la sonnette d'alarme, soulignant que, que ce soit dans le cas du 100 % CIRM (*Covid Infrastructure Risk Model*) – jauge réduite avec masque et distanciation – ou du CST, les opérateurs vont «faire face à une perte de billetterie». Dans le premier cas, parce que les salles ne sont pas complètement remplies et, dans le second, car les opérateurs doivent mettre en place une politique d'information à l'attention de spectateurs ayant déjà acheté leurs places, et proposer un potentiel remboursement.

S'agissant des mesures à appliquer à Bruxelles à partir du 1^{er} octobre, la FEAS a par ailleurs demandé à disposer rapidement de mesures claires, applicables à tous et définies à l'avance (à la mi-septembre).

J'ai donc, Madame la Ministre, plusieurs questions à vous poser:

- Êtes-vous favorable à une généralisation du pass sanitaire pour les événements culturels, à l'image de ce qui est pratiqué en France?
- Avez-vous échangé avec vos homologues du gouvernement fédéral quant à la problématique des contrôleurs d'accès qui ne doivent pas eux-mêmes être en possession d'un pass sanitaire? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il?
- Quelle analyse faites-vous des demandes de la FEAS? Que souhaitez-vous éventuellement lui répondre?

Réponse: Concernant le dilemme dans lequel se trouvent les théâtres bruxellois par rapport à l'application du CST, le choix laissé jusqu'à aujourd'hui aux opérateurs était le résultat des concertations menées avec le secteur à la demande du

Comité de concertation (Codeco) cet été. La réalité des salles de spectacles est tellement diversifiée qu'il semblait indispensable de laisser une marge d'appréciation aux organisateurs. Par exemple, les salles de concert préféraient mettre en place un CST pour que les gens puissent ne plus devoir respecter une distance. Dans les cinémas, par contre, ils préféraient garder les gestes barrières et les règles désormais adoptées par les spectateurs.

Le Codeco du 20 août dernier a décidé de prolonger l'utilisation du CST jusqu'au 31 octobre prochain. Il a aussi décidé de donner la possibilité aux gouvernements des entités fédérées de prévoir le CST pour des activités autres que des événements, dans le cas où la situation épidémiologique – ou le taux de vaccination – le requiert. C'est dans ce cadre que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé ce 7 septembre un avant-projet de modification de l'accord de coopération du 14 juillet 2021.

La modification vise l'extension du champ d'application matériel du CST et son extension dans le temps.

Les secteurs suivants, qui ont été inventoriés par une ou plusieurs entités fédérées, sont concernés: l'horeca, les dancings et les discothèques, les clubs de sport et de fitness, les foires commerciales et les congrès, les structures appartenant aux secteurs culturel, festif et récréatif et les établissements de soins résidentiels pour personnes vulnérables.

En revanche, le CST ne peut toujours pas être appliqué dans la sphère privée ni dans les services essentiels tels que, notamment, les transports publics, les services publics ou l'enseignement.

Cette extension du champ matériel à des secteurs supplémentaires, où le risque de propagation de la Covid-19 est le plus important, n'est pas activée automatiquement. Les régions, wallonnes et bruxelloises, sont en train d'adopter pour l'une un décret, pour l'autre une ordonnance l'imposant sur leurs territoires. Les secteurs n'auront donc plus de dilemme auquel répondre.

3.2.9 Question n° 400, de M. Hardy du 24 septembre 2021: Discussions en cours avec les médias de proximité

Des discussions sont actuellement en cours avec les médias de proximité (MDP) sur deux sujets importants: le renouvellement de leurs conventions qui arrivent à échéance à la fin de 2021 et la stratégie de déploiement numérique de leurs contenus avec une éventuelle intégration sur la plateforme Auvio.

Pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement des discussions quant au renouvellement des conventions? Quels sont les points d'accords et de désaccords? Dans quel timing pensez-vous aboutir?

Où en sont les discussions quant au déploiement d'une stratégie numérique pour les MDP et plus spécifiquement sur l'utilisation de la plateforme Auvio?

Un subside complémentaire de 1,2 million d'euros a été attribué au secteur. Il apparaît que la manière dont celui-ci est affecté (destinataire et objectifs) n'est pas encore déterminée. Quelle est la position du gouvernement à cet égard?

Réponse: J'ai la conviction que les MDP sont des acteurs essentiels du paysage médiatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et ils l'ont encore montré cet été par leur engagement et la qualité de l'information dans la couverture des inondations.

Les travaux relatifs à la révision de leurs conventions nous animent depuis un certain temps.

Permettez-moi de revenir tout d'abord sur l'ensemble du processus qui est en cours. Les MDP ont remis un projet de convention avec leurs demandes d'autorisation, celles-ci ont été analysées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) qui a remis un ensemble d'observations.

Nous avons ensuite rencontré l'ensemble des médias de proximité lors d'une réunion sectorielle qui a été suivie de rencontres bilatérales avec mon cabinet et de rencontres en groupe de travail sur plusieurs thématiques.

Les orientations du gouvernement ont été définies sur la base de ces rencontres avec les médias de proximité, les avis annuels relatifs au respect des obligations des MDP du Collège d'autorisation et du contrôle (CAC) du CSA, les recommandations du CAC et les objectifs définis par le gouvernement dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC).

Le gouvernement a défini trois objectifs essentiels, il s'agit de:

1. préciser et renforcer les missions de service public des médias de proximité, quant à la diffusion culturelle, l'éducation permanente et la participation, ainsi qu'introduire une attention particulière aux enjeux de l'égalité et la diversité dans leur sein;
2. accompagner les MDP dans la transition numérique;
3. renforcer des synergies de production et des synergies structurelles entre les médias de proximité, ainsi que les synergies, notamment digitales, avec la RTBF.

Les moyens complémentaires en faveur des médias de proximité devront donc permettre d'atteindre ces objectifs et en particulier à renforcer des synergies -surtout

digitales- entre les médias de proximité, afin de consolider la visibilité des missions de service public.

Suite à la définition de ces orientations, nous travaillons désormais à la rédaction des conventions de chaque MDP. Je suis tout à fait favorable à l'établissement d'un socle commun, c'est d'ailleurs un premier projet de convention-cadre qui a été communiqué aux médias de proximité et qui sera discuté lors d'une prochaine rencontre entre mon cabinet et l'ensemble des médias de proximité. Ensuite, les obligations et missions de service public définies dans ce projet de convention-cadre pourront, dans certains cas, être adaptées, à la hausse ou à la baisse en fonction des ressources des médias de proximité concernés. Notre objectif est de permettre la conclusion des nouvelles conventions pour la fin de l'année.

Concernant plus précisément les projets de synergies entre médias de services publics, celles-ci auront pour axe central les collaborations digitales, notamment au niveau des infrastructures et sites et tout particulièrement Auvio. Dans le paysage qui est le nôtre, et avec toute l'importance que revêt l'information de proximité, il est tout simplement inenvisageable d'avancer seul sur le digital.

Les MDP et la RTBF sont bien évidemment en discussions afin de déterminer quelles modalités pratiques et conventionnelles doivent être mises en œuvre afin que le projet puisse être opérationnalisé. Les échanges sont donc en cours, de manière très régulière, entre mon cabinet et les médias, et également entre l'ensemble des éditeurs du service public.

Incontestablement, l'ancrage local et l'autonomie rédactionnelle des MDP sont les pierres angulaires de nos réflexions, y compris dans les projets de synergies avec la RTBF. Mon objectif en tant que ministre des Médias est de soutenir l'ensemble des médias de service public de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et ce, dans le respect de l'identité de chaque éditeur.

Vous l'avez compris, j'ai placé le dialogue et la concertation au cœur de ce processus de révision des conventions des médias de proximité.

3.2.10 Question n° 403, de M. Segers du 24 septembre 2021: Un futur pour la culture – Nouvel appel

Le 15 septembre dernier, à minuit, vous avez clôturé le nouvel appel à projets émis «Un futur pour la culture».

Cet appel à projets s'inscrit dans la volonté du gouvernement d'attribuer des montants plus directs aux créateurs et créatrices ainsi qu'aux intermittents culturels, tant femmes que hommes, et par là, de les renforcer lorsqu'ils et elles envisagent leur travail directement en lien avec la participation des publics.

À présent que l'appel est clôturé, pouvez-vous nous informer sur le nombre de dossiers réceptionnés et sur les premières analyses que vous faites de ce dépôt?

Le budget annoncé étant de 3 millions d'euros, pouvez-vous confirmer cela? Comment voyez-vous son utilisation et comment la procédure permettra-t-elle de dégager les choix?

Dans cet appel, le fait que les critères d'évaluation et de recevabilité intègrent une dimension de développement social et socio-artistique présage que les personnes qui ont répondu sont ancrées dans une logique de droits culturels et de redéploiement. Dans cette logique de développement culturel, il est important de poursuivre des initiatives qui mettent en œuvre le développement de nouvelles alliances.

Dès lors, Madame la Ministre, voyez-vous, dans les réponses à cet appel, une ouverture vers le décroisement et le soutien aux actrices et acteurs de première ligne qui souhaitent élargir les champs de rencontre?

Réponse: Après «nettoyage» des dossiers – car certains furent déposés deux fois –, au total, ce sont 463 dossiers qui ont été introduits à la date du 15 septembre 2021.

Le budget pour ce nouvel appel est bien de 3 millions d'euros, il prévu sur le fonds d'urgence.

Dès le 16 septembre, la recevabilité des dossiers a été analysée par un pôle de membres de l'administration de la Culture venant de chaque service général. Cette recevabilité se base sur les critères présents dans le texte de l'appel, à savoir, la vérification que:

- le(s) artiste(s) porteur(s) du projet réside(nt) en Fédération Wallonie-Bruxelles;
- la structure d'accueil ait son siège social en Wallonie ou à Bruxelles et exerce ses activités sur ce territoire;
- la transversalité telle que définie – à savoir la rencontre de l'œuvre avec un territoire et les acteurs de celui-ci – est présente;
- la présence d'un engagement écrit de la structure d'accueil;
- le partenariat est dès lors effectif;
- la présence d'un budget;

- le respect du maximum de 50 % du budget consacré aux frais de fonctionnement.

La recevabilité des dossiers est à ce jour presque finalisée.

Les projets admissibles seront soumis aux membres du jury composé sur proposition du Conseil supérieur de la culture (CSC) de:

- Deux représentants désignés par chaque chambre de concertation sectorielle parmi les membres des chambres et commissions ou conseils de chaque secteur;
- Deux représentants du monde académique proposés par l'Observatoire des politiques culturelles (OPC);
- Un représentant de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW);
- Un représentant de l'association de la ville et des communes bruxelloises.

Ce jury respecte la parité hommes-femmes.

Le jury va analyser la qualité des projets sur la base des 5 critères définis dans l'appel.

Ce travail va s'étendre sur tout le mois d'octobre.

Vous m'interrogez sur les signes d'une ouverture des secteurs vers le décroisement et le soutien aux actrices et acteurs de première ligne qui souhaitent élargir les champs de rencontre. L'analyse du jury va seulement commencer. Il est donc encore trop tôt pour le dire, mais il s'agit bien des intentions contenues dans l'appel.

Une évaluation du dispositif aura lieu lorsque le travail de sélection aura été clôturé.

3.3 Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

3.3.1 Question n° 515, de M. Courard du 1^{er} juillet 2021: Évolution du *numerus clausus* pour les études de médecine

Au regard de la période que nous traversons, une réflexion en faveur de la suppression et/ou une adaptation du *numerus clausus* s'avérerait bénéfique. Ces quatorze mois de crise sanitaire ont mis en exergue l'importance d'avoir des médecins opérationnels et en nombre suffisant.

J'ajouterais à cela que les délais d'attente pour consulter un spécialiste sont parfois à la limite de l'indécence. Rappelons également que les zones rurales manquent cruellement de médecins généralistes.

Dès lors, Madame la Ministre, ma question est simple: une réflexion est-elle entamée autour de la thématique du *numerus clausus*?

Il semblerait que le point sera d'ailleurs abordé lors d'une réunion entre les recteurs du nord et du sud du pays tout prochainement.

Demanderez-vous au fédéral de reconsidérer sa position concernant les numéros d'agrément INAMI (Institut national d'assurance-maladie invalidité) permettant à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'accueillir plus de candidats médecins?

Ce qui permettrait aussi de réguler la fuite des étudiants vers la Roumanie...

Réponse: J'ai largement abordé la problématique de la régulation du nombre de médecins et du nombre d'étudiants en médecine lors d'une réponse aux questions orales de Mmes Alda Greoli et Joëlle Kapompole et de MM. Rodrigue Demeuse et Jean-Pierre Kerckhofs (commission du 15 juin 2021 – CRIc n° 101).

Plus spécifiquement par rapport à votre question, j'y mentionnais l'avis 2021-05 de la commission fédérale de planification. Cet avis propose de modifier la méthode de calcul des quotas. Très sommairement, il s'agit: 1) de les calculer par Communautés, et 2) de prendre comme référence du nombre de médecins en exercice, non pas le nombre de titulaires de numéros INAMI, mais le nombre réel d'actifs en croisant les banques de données de l'INASTI, de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) et des prestations INAMI. La commission fédérale de planification propose aussi de combler préférentiellement le déficit en généralistes. Ces propositions appellent des modifications législatives que le ministre fédéral de la Santé semble prêt à prendre. La commission suggère aussi de créer un organe interfédéral de planification.

Je soutiens la création de cet organe dans le cadre d'un accord interfédéral de coopération. Il devrait nous permettre, en collaboration avec notre propre commission de la planification des sous-quotas laquelle sera officiellement installée le 19 octobre prochain, d'établir objectivement les besoins en médecins de notre Communauté par régions et par spécialités y incluant la médecine générale. Il est en effet capital de pouvoir objectiver les besoins dans certaines régions, en particulier les zones rurales.

3.3.2 Question n° 524, de M. Magdalijs du 12 juillet 2021: Déclarations de Valerie Van Peel (N-VA) concernant l'examen d'entrée en médecine et dentisterie et la croissance des coûts en soins de santé due au surplus de médecins francophones

Le 5 juillet, Valerie Van Peel, chef de groupe N-VA à la Chambre des représentants, énonçait diverses déclarations s'attaquant directement aux francophones du pays, considérant comme acquise notre surconsommation en prestations médicales et dénonçant notre irresponsabilité. L'idée sous-jacente étant de démontrer qu'il fallait communautariser les soins de santé afin que chacun assume ses décisions et sa politique.

Je vous invite à lire l'article paru sur le site www.doorbraak.be⁴ pour vous convaincre des affirmations et autres glissements sémantiques nauséabonds véhiculés, une fois de plus, par les nationalistes flamands au sujet des francophones, présentés comme des «profiteurs».

Face à des déclarations aussi tonitruantes, il est essentiel de faire toute la lumière et de dire la vérité. Car comme le dit Francis Bacon: «Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose».

Il importe dans ce genre de dossiers de maîtriser les données ainsi que les enjeux politiques. Nous sommes en Belgique et la prochaine réforme de l'État est annoncée. La communautarisation des soins de santé sera portée au cœur des débats par les séparatistes flamands.

Mes questions seront donc les suivantes:

- Les médecins/médecins-dentistes francophones travaillent-ils moins que les médecins flamands parce que plus ou trop nombreux? À noter que les affirmations avancées de Valerie Van Peel mêlent allègrement médecins et médecins-dentistes.
- Pouvez-vous nous dire en quoi les examens d'entrée en médecine et dentisterie organisés en Fédération Wallonie-Bruxelles sont différents des examens organisés en Communauté flamande? Confirmez-vous que notre procédure aboutit à diplômer plus de médecins et de médecins-dentistes qu'en Flandre? Si tel est le cas, pourquoi?
- Est-il vrai que le gouvernement fédéral a approuvé et approuve encore un nombre plus important de numéros INAMI (Institut national d'assurance-

⁴ Valerie Van Peel: «Stijgende kosten gezondheidszorg door overschot Franstalige artsen» - Doorbraak.be

maladie invalidité) pour la partie francophone du pays? En chiffres absolus et/ou proportionnés à la population?

- Quelles réponses le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles apporte-t-il à ces attaques incessantes qui intoxiquent l'opinion publique flamande?

Réponse: Nous savons que la scission de la sécurité sociale fédérale est une revendication de certains partis politiques du nord du pays. Je considère que ce débat n'est pas à l'ordre du jour et je n'entrerai donc pas dans la polémique.

Je n'éluderai cependant pas vos questions, mais je me limiterai à l'exposé des faits. Je reprendrai en grande partie les réponses que j'ai déjà données sur le sujet à Mmes Greoli et Kapompole et à MM. Beugnies, Demeuse et Kerchofs.

Ainsi, vers le milieu des années 1990, un consensus politique est né en Belgique autour de l'idée que la pérennisation du budget de la sécurité sociale passait par un contrôle de l'offre médicale.

Le gouvernement fédéral a, en conséquence, agi sur le bras de levier dont il disposait, à savoir l'accès au remboursement des soins de santé pour les médecins prestataires via les numéros délivrés par l'INAMI. Il a également constitué par l'Arrêté royal du 2 juillet 1996, une commission fédérale de la planification de l'offre médicale. Celle-ci compare le nombre de médecins en exercice au nombre de médecins nécessaires pour les soins à la population et propose, en conséquence, le nombre de nouveaux numéros INAMI à délivrer chaque année pour l'ensemble du royaume. Il revient à la Cour des comptes, sur la base des populations, de fixer la clé de répartition des numéros INAMI entre les diplômés francophones et les diplômés néerlandophones. Le nombre d'habitants est donc bien un élément qui est pris en compte pour fixer les quotas des numéros INAMI. Dans son avis du 21 avril 2021, la Cour des comptes a fixé la clé de répartition à 59,68 % pour la Communauté flamande et à 40,32 % pour la Communauté française.

Depuis le début du processus fédéral, les Communautés ont été confrontées au défi de ne pas déboucher sur un nombre de jeunes diplômés médecins qui, dépassant le nombre de numéros INAMI disponibles, seraient dans l'incapacité d'exercer.

Diverses tentatives de régulation du nombre de diplômés ont été mises en place. La Communauté flamande a d'emblée mis en place un examen d'entrée, remplacé plus récemment par un concours d'admission.

La Communauté française a fluctué entre diverses méthodes de régulation et l'absence de régulation, pour en arriver, depuis 2017, à un examen d'entrée.

Il y a donc bien une différence entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté flamande. En effet, les lauréats d'un examen sont tous les candidats qui ont atteint le seuil déterminé de la réussite, quel qu'en soit le nombre; les lauréats d'un concours sont les candidats classés en ordre utile jusqu'à atteindre un nombre fixé par avance. Si l'objectif est d'obtenir un nombre déterminé de lauréats, le concours est plus efficace que l'examen.

Cette différence – examen *versus* concours – explique que le nombre de diplômés en Fédération Wallonie-Bruxelles est plus élevé que le nombre de numéros INAMI disponibles, ce qui n'est pas le cas en Flandre. Il est donc vrai aussi que le gouvernement fédéral a accordé jusqu'ici des numéros INAMI supplémentaires dont le nombre est égal à la différence entre le nombre de diplômés et le nombre fixé par les quotas. Le nombre de numéros supplémentaires n'est donc pas en relation avec le nombre d'habitants.

Il faut cependant relever que ces numéros INAMI devront être récupérés à partir de 2024 en réduisant le quota annuel des numéros délivrés par rapport au quota théorique. Ainsi, la «dette» à rembourser par la Fédération Wallonie-Bruxelles a été fixée, en 2018, à 1 531 numéros INAMI (loi du 22 mars 2018). Cette situation ne concerne que la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté flamande étant en déficit de numéros INAMI.

Un avis récent (avis 2021-05) de la commission fédérale de planification propose de modifier la méthode de calcul des quotas. Il s'agit notamment de prendre comme référence du nombre de médecins en exercice, non pas le nombre de titulaires de numéros INAMI, mais le nombre réel d'actifs en croisant les banques de données de l'INASTI, de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) et des prestations INAMI. Cette approche est favorable pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment par le fait que les non-résidents, nombreux en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui ont quitté la Belgique, ne seraient plus pris en compte dans la force de travail disponible. On peut comprendre que leur prise en compte dans les forces disponibles conduisait à penser erronément que les médecins, du côté francophone, travaillaient moins. Avec cette modalité de calcul, la «dette» de la Fédération Wallonie-Bruxelles en numéros INAMI, cumulée sur la période 2004-2021, passerait de 1 521 à 612, les néerlandophones étant toujours en déficit de 1 626 unités. Ces propositions, pour être appliquées, nécessiteront des modifications législatives au niveau fédéral.

La commission suggère aussi la création d'un organe interfédéral de planification. Je suis tout à fait en faveur de la création de cet organe parce qu'il donnera à la Fédération Wallonie-Bruxelles la capacité de démontrer que le nombre de ses professionnels de la santé est adapté aux besoins de sa population. Comme vous le savez, j'ai travaillé à la mise en place d'une commission de planification

médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, le 3 juin dernier, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté le décret relatif à la planification de l'offre médicale en Communauté française. Les travaux de cette commission pourront alimenter l'organe interfédéral de données objectives et couper les ailes aux énoncés non fondés.

Je vous remercie pour votre question qui m'a permis d'alimenter le débat sur la régulation de l'offre médicale par des éléments objectifs en dehors de toute polémique.

3.3.3 Question n° 547, de M. Lepine du 1^{er} septembre 2021: Assises de la jeunesse

La crise sanitaire de la Covid-19 a pesé sur nos jeunes; des jeunes qui nous ont d'ailleurs, à plusieurs reprises, fait part de leur détresse, tant sociale, économique que psychologique, de leurs craintes quant à leur futur et à la poursuite de leurs études. Ils ne se sont cependant pas complu dans les doléances et ont, fort opportunément, émis le souhait de faire partie de la solution, ayant bien compris que cette crise marquait à tournant qu'il ne fallait pas manquer.

Vous avez, pour répondre à leur souhait d'être entendu et déterminer les pistes pour le monde de demain, lancé les Assises de la jeunesse

Ce projet devrait permettre la mise sur pied d'une conférence interministérielle (CIM) en faveur de la Jeunesse, dont l'objectif politique est de réunir le fédéral, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale pour travailler sur une vision transversale de la jeunesse.

Pour piloter l'événement, vous avez choisi de faire confiance à Scan-R, une ASBL faisant office de média d'expressions individuelles et collectives destiné aux jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Plus concrètement, c'est au travers d'un *road trip* que la Caravane des Assises de la jeunesse, lors de plusieurs arrêts, que celle-ci a choisi de prendre le temps de rencontrer, d'écouter et d'entendre les jeunes, âgés de douze ans à trente-cinq ans, de toutes les provinces, du 28 juin au 28 août 2021.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous en dire davantage sur les modes d'expression qui ont été proposés au travers de ce dispositif?

Quel dispositif de communication a-t-il été mis en place afin d'inciter les jeunes à s'exprimer au travers de ces assises?

Pouvez-vous mesurer le succès de l'opération? Cette opération a-t-elle rencontré l'objectif initialement fixé? La mobilisation des jeunes s'est-elle avérée significative?

Par ailleurs, comment seront traitées les informations récoltées?

La CIM Jeunesse a-t-elle déjà été programmée? Avec quelles informations et propositions entendez-vous arriver cette table? Des leviers d'action en faveur de notre jeunesse sont-ils déjà identifiés? Quel rôle, en tant que parlementaires, serons-nous amenés à jouer? Pourrons-nous prendre connaissance d'un éventuel rapport?

Réponse: J'ai suivi avec intérêt tout au long de cet été 2021 la Caravane des Assises de la jeunesse qui a sillonné les routes de Wallonie et de Bruxelles pour rencontrer la jeunesse plurielle qui vit et grandit en Belgique francophone. La parole et les témoignages des jeunes ont été collectés via différents modes d'expression.

Tout au long de l'été, l'ASBL Scan-R a proposé des modules d'expression par l'écriture ou a récupéré une parole collective préalablement construite au sein d'un centre de jeunes, d'une organisation de jeunesse, d'un centre culturel, d'une structure d'accueil et dans bien d'autres espaces. Tous les modes d'expression ont ainsi été encouragés: danse, photo, vidéo, podcast, etc. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de visiter un atelier organisé par Scan-R à la maison des jeunes de Schaerbeek il y a une dizaine de jours.

Comme je l'avais annoncé, ma volonté reste la collecte de la parole brute de la jeunesse et c'est dans cette optique que j'ai fait le choix d'attendre le rapport de Scan-R pour découvrir les récits et demandes de notre jeunesse plurielle. Malgré le temps maussade et les inondations dramatiques, notamment pour le secteur de la jeunesse, plus de trente associations ont répondu présentes dans le cadre des assises de la jeunesse. Il est à noter que la Caravane des Assises de la jeunesse a dû faire face aux intempéries et a été dans l'obligation d'annuler certains ateliers avec des associations de jeunesse touchées lors des inondations de juillet dans la province de Liège.

Le rapport de l'association me sera transmis et rendu public durant le mois d'octobre prochain. Actuellement, Scan-R et son comité scientifique s'attellent à rédiger ce document. Le comité est composé du Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ), de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et du psychopédagogue Bruno Humbeeck.

Tout comme vous, j'ai la volonté de pouvoir mettre les préoccupations de la jeunesse au centre des débats. Il est essentiel d'avancer sur un plan global pour la jeunesse dans lequel chaque entité du pays pourra jouer pleinement son rôle. Dans ce même cadre, je n'hésiterai pas à demander, dès la réception du rapport un avis officiel des commissions consultatives du secteur de la jeunesse afin que chacun puisse se sentir écouté et entendu dans la perspective de la future CIM Jeunesse. Le travail du forum des jeunes, dans le cadre de leur projet «Être jeune en 2021», sera également intégré dans le cadre des futurs travaux de la CIM Jeunesse.

Afin de répondre à l'appel de la jeunesse et des associations de jeunesse dans leur ensemble, je compte toujours proposer prochainement la création d'une CIM Jeunesse. Une fois officialisée, une invitation formelle à une première réunion sera envoyée à l'ensemble des ministres concernés. Il sera primordial que chacun s'empare des thématiques, problématiques et enjeux de notre jeunesse. Les travaux alimenteront la réflexion qui permettra d'aboutir à des projets concrets.

Tout comme vous, j'ai la conviction que cette récolte de paroles permettra de nourrir la CIM Jeunesse en vue de répondre à l'appel des jeunes.

3.3.4 Question n° 550, de M. Liradelfo, M. Vancauwenberge et M. Beugnies du 1^{er} septembre 2021: Financement de la balle pelote

La crise de la Covid-19 a eu un impact important sur le sport amateur. La balle pelote est un joyau culturel belge qu'il convient de soutenir et qui rencontre des difficultés d'infrastructure et de financement. Pouvez-vous nous indiquer combien de clubs de balle pelote sont financés par la Fédération et quels sont les montants reçus pour l'année 2019, 2020 et les montants prévus pour 2021?

De plus, la pratique de la balle pelote rencontre des difficultés d'infrastructure, de moins en moins de terrains sont disponibles. Avez-vous contacté votre homologue wallon afin de mettre en place une coopération pour trouver une solution?

Réponse: La discipline «balle pelote» fait partie intégrante de la Fédération des jeux de paume Wallonie-Bruxelles (FJPWB) comme l'indiacas et le one wall. Nous comptons 107 clubs en Fédération Wallonie-Bruxelles avec 3 527 affiliés, dont 3 213 hommes et seulement 314 femmes.

La fédération m'informe qu'ils ont un plan de relance avec comme premier objectif le recrutement de nouveaux membres.

Ils continuent leur collaboration active avec l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) au niveau de la formation des entraîneurs ainsi qu'avec différentes provinces qui font appel à la cellule recrutement/formation. Ainsi, 700 jeunes de la province du Luxembourg ont été initiés aux jeux de paume. Cette même cellule est très active notamment lors de stages multisports organisés par les pouvoirs locaux.

Les retombées en termes d'affiliation devraient se faire ressentir très prochainement.

La fédération a déjà eu un rendez-vous au cabinet de M. Jean-Luc Crucke, Ministre des Infrastructures sportives, afin de prendre connaissance des possibilités de subsides relatifs aux infrastructures.

3.3.5 Question n° 553, de M. Beugnies, M. Liradelfo et M. Vancauwenberge du 2 septembre 2021: Explosion des violences intrafamiliales

Dans un article du 2 mai 2021 (*«La Dernière Heure»*), on a pu apprendre qu'en 2020, le parquet de Mons comptabilisait environ 3 700 dossiers ouverts pour des violences au sein de la sphère familiale, contre 2 700 en 2019. Une explosion de 1 000 dossiers en l'espace d'un an dans la région.

L'augmentation de ces faits est, pour le CPAS de la ville de Mons, clairement liée à la situation sanitaire. «Les confinements n'ont fait qu'empirer le problème déjà bien ancré dans notre société», explique la responsable. «Les femmes, en particulier, se retrouvent seules avec leur conjoint, et n'ont personne à qui parler, ni d'autres endroits où se réfugier. Nous le voyons tous les jours au quotidien puisque nous avons une vague de victimes de violences intrafamiliales lors des déconfinements.»

L'ensemble de ces chiffres ne représente pas la face cachée de l'iceberg. «Nous sommes tous convaincus qu'il existe un nombre plus important de violences cachées», précise la responsable. «La parole se libère progressivement, ce qui pourrait aussi expliquer cette augmentation de dossiers. Mais on est très loin d'avoir franchi la ligne d'arrivée.» Pour le CPAS montois, l'une des solutions se trouve dans la communication autour de la problématique.

Mes questions sont donc les suivantes:

- Au vu de l'explosion des violences intrafamiliales, des moyens supplémentaires ont-ils été octroyés à l'aide à la jeunesse?
- Quelles mesures avez-vous prises en réaction à cette explosion des violences?
- Quelle est la situation en termes de places d'accueil? Y a-t-il suffisamment de places pour répondre aux besoins?

Réponse: Je vous confirme que la problématique des violences intrafamiliales est bien au cœur des préoccupations de nos services d'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse et, plus largement, du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Plus précisément, nous sommes attentifs à l'impact que ces violences intrafamiliales peuvent engendrer sur l'intégrité physique et psychologique des jeunes dont les services décentralisés assurent le suivi.

Comme vous le rappelez, la période de confinement a laissé émerger de nombreuses situations de violence au sein de la sphère familiale. Nous devons aujourd'hui faire face à ces situations pour lesquelles les enfants sont des victimes

collatérales, soyez assurés que cela fait partie des préoccupations prioritaires à mon niveau et au niveau de mon administration.

Nous sommes en constante réflexion sur cette problématique avec la Direction de l'égalité des chances (DEC), notamment, afin de cerner les enjeux et besoins en formation. À cet effet, plusieurs rencontres ont déjà eu lieu avec la DEC et mon administration.

Ce travail de longue haleine vise à proposer un programme de formation spécifique à tous les agents des services d'aide et de protection de la jeunesse (SAJ/SPJ) au regard de la réalité actuelle rencontrée par ces familles en souffrance.

Notons que les pôles de ressources spécialisés en violences conjugales et intrafamiliales sont étroitement associés à cette réflexion et souhaitent démarrer lesdites formations en répondant le mieux possible aux besoins du terrain.

À côté de ce projet innovant et tant attendu, mon administration continue de participer de manière active à des groupes de travail (au niveau local, régional, national) touchant de près à la problématique de la violence qui reste au cœur de notre réflexion.

De nombreuses initiatives existent autour de ces familles en vue de rendre leur prise en charge plus fluide et plus efficace. C'est le cas notamment du projet DPO (Détection des violences conjugales et sexuelles, Prise en charge et Orientation des victimes) qui a pour but d'améliorer les pratiques de détection des violences conjugales et sexuelles, de prise en charge et d'orientation des victimes. Un colloque est organisé le 9 novembre prochain, auquel l'ensemble des agents SAJ/SPJ ont été invités, et qui marquera le lancement de l'outil DPO. Un dépliant d'information et de sensibilisation destiné aux professionnels s'ajoutera aux outils de travail déjà existants en termes de prise en charge des jeunes et leurs familiers par les services de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.

Enfin, en ce qui concerne votre question relative aux places d'accueil, sachez que toute situation de violence intrafamiliale pour laquelle un enfant est impliqué n'entraîne pas forcément son éloignement temporaire hors de son milieu de vie. En effet, le maintien des jeunes en famille reste notre priorité au regard des principes et des droits fondamentaux du décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la protection de la Jeunesse. L'éloignement d'un enfant est toujours évalué en garantissant sa sécurité. Les mesures qui sont prises en sa faveur le sont en fonction de ses besoins et au cas par cas, chaque situation étant différente ainsi que chaque enfant.

3.3.6 Question n° 554, de M. Lepine du 3 septembre 2021: Sport pour tous

La pratique du sport est un facteur indéniable de notre santé physique et mentale. En outre, celle-ci favorise la cohésion sociale.

Dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC)⁵, le gouvernement entendait favoriser le sport pour tous, que l'on peut définir comme la politique visant à permettre l'activité sportive à tout âge, pour tout milieu social, ainsi que pour tout état de santé.

Madame la Ministre, pouvez-vous me faire part des initiatives que vous avez portées, à ce jour, en vue de favoriser le sport pour tous en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Nous le savons, la crise de la Covid-19 a impacté tant les revenus de nos clubs sportifs que de nos concitoyens. Aussi, en dépit des aides apportées notamment aux clubs sportifs, l'accès à la pratique sportive pourrait être mis en péril, notamment pour des raisons pécuniaires.

À cet égard, les clubs sportifs, même s'ils sont nombreux à faire preuve de souplesse en matière de paiement des cotisations, ont-ils été encouragés, par votre entremise, en synergie éventuelle avec les acteurs locaux, à permettre: l'étalement de paiement des cotisations, la réduction de cotisations pour les personnes à revenus modestes ou impactés par la crise, la mise en place de programmes sociaux, le lancement de dispositifs chèques-sport?

Quels leviers pensez-vous pouvoir activer pour favoriser le sport pour tous en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Réponse: Mon cabinet, en collaboration avec l'Administration générale des sports (AGS), a mis en place une procédure objective afin de supporter le monde sportif, et en particulier les fédérations les plus impactées par la pandémie. Cette aide de 6 millions d'euros prévoit en partie de soutenir les fédérations, à hauteur de 20 % maximum du budget attribué, mais surtout leurs clubs, avec 80 % de cette somme. Ce soutien s'est principalement orienté vers un remboursement ou une note de crédit sur les frais des clubs vis-à-vis de leur fédération. Ce montant s'ajoutait aux 4 millions obtenus qui ont notamment permis de financer les deux opérations «J'me bouge pour mon club» et à venir en aide aux clubs et fédérations lors de la première vague.

Les sportifs ont, en général, pu bénéficier d'un retour de cette aide soit via un remboursement de leur cotisation pour les entraînements qu'ils n'ont pu réaliser, soit par un transfert de leur cotisation vers la future saison.

⁵ Source: page 50 de la Déclaration de politique communautaire.

J'ai aussi défendu et obtenu différents budgets lors du conclave budgétaire 2021 afin d'aider le secteur avec une enveloppe totale de 4,1 millions d'euros.

Une aide pour la formation des cadres sportifs, pour l'éthique dans le sport, pour la détection et la labellisation au sein des clubs, et aussi une enveloppe de 600 000 euros pour l'initiation et la découverte.

Cette dernière enveloppe vise à soutenir les clubs sportifs via des bons d'une valeur de 30 euros pour les 20 000 premiers affiliés. Cette action se tiendra en deux temps: une première fois vers la mi-octobre et une seconde fois vers la mi-février afin de susciter l'affiliation de nouveaux membres, en dehors des sportifs qui fréquentaient déjà les clubs sportifs. Une communication lors du lancement de cette opération est prévue.

**3.3.7 Question n° 555, de M. Demeuse du 3 septembre 2021:
Aménagements envisagés en vue d'aider les étudiants victimes des
inondations de juillet 2021**

Les conséquences des catastrophiques inondations de juillet dernier touchent aussi les étudiants de l'enseignement supérieur. Plusieurs articles de presse publiés récemment m'informent que des aménagements en vue d'aider les étudiants et leurs familles victimes des inondations sont envisagés par les établissements, aménagements prévus par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») et qui seront traités au cas par cas. C'est une excellente initiative de votre part et de votre cabinet.

J'ai néanmoins quelques questions d'ordre pratique:

- avez-vous pris contact avec les autorités académiques de tous les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de les informer et de les sensibiliser à la situation de plusieurs de leurs étudiants qui pourraient bénéficier d'aménagements en ce qui concerne, d'une part, la seconde session d'août et de septembre et, d'autre part, leur finançabilité au moment de leur réinscription?
- Quels sont les critères retenus par les établissements pour cette évaluation au cas par cas?
- Un *monitoring* et une évaluation de la situation sont-ils prévus d'ici quelques semaines?
- De plus, nous devons rester vigilant à ce qu'aucun étudiant n'abandonne son parcours d'études en raison des inondations et des conséquences

sociales que celles-ci ont pu avoir sur les situations de précarités des familles wallonnes. Vous êtes-vous concertés avec les autorités des établissements à ce sujet? Des aides supplémentaires et spécifiquement dédiées à ce public sont-elles envisagées?

Réponse: Dès que j'ai eu connaissance de la catastrophe, j'ai pris contact avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur afin d'évaluer l'impact des inondations sur leurs infrastructures ainsi que sur les activités d'enseignement et d'évaluation.

Au-delà des infrastructures et de la continuité de missions des établissements, certains étudiants ont effectivement payé aussi un lourd tribut lors de ces catastrophes. Ils se sont trouvés en difficulté à la veille de leurs examens et de la rentrée académique. Afin de leur apporter le soutien nécessaire, nous avons dès la fin juillet rappelé aux établissements que le décret «Paysage» prévoit plusieurs dispositifs dérogatoires en cas de force majeure. Cette notion pouvant certainement s'appliquer dans ce cas-ci. Par exemple, l'article 79, § 2, dudit décret permet pour des raisons de «force majeure et dûment motivées, prolonger une période d'évaluation d'un étudiant au quadrimestre suivant, sans toutefois pouvoir dépasser une période de deux mois et demi au-delà de la fin du quadrimestre.»

Je salue les nombreuses initiatives prises par différents acteurs (étudiants, enseignants, alumni) en faveur des étudiants sinistrés, comme le partage, les dons de supports de cours, d'ouvrages de référence ainsi que du matériel. Ces éléments de solidarités ont été l'un des éléments marquants constatés après cette catastrophe.

Au-delà des aspects académiques, certains étudiants ont été impactés financièrement également. Dès la fin juillet, j'ai rappelé aux établissements que leurs étudiants pouvaient obtenir des aides financières de la part des services sociaux. Certains d'entre eux ont d'ailleurs communiqué dès le départ leur disponibilité à travers différents canaux. Ces services disposent des moyens nécessaires pour proposer des aides adaptées à ces situations spécifiques.

En août dernier, j'ai rencontré la Fédération des étudiants de l'Université de Liège (ULiège) qui m'a signalé que des problèmes de logement pourraient voir le jour pour certains étudiants qui habitent dans les zones sinistrées, en particulier à Angleur, Chênée, Tilff ou Esneux. J'ai tout de suite relayé ce problème particulier à mon collègue le ministre régional chargé du Logement.

Comme je l'ai signalé à la Fédération des étudiants de l'ULiège, nous mettons des actions en œuvre pour que les étudiants passent leurs examens dans de bonnes conditions et poursuivent leurs études dans les meilleurs délais. Si, en dépit de cela, certains d'entre eux étaient malgré tout en situation d'échec et étaient non

finançables en raison de cet échec, ils pourraient faire valoir les difficultés rencontrées par les inondations, au moment de leur demande de réinscription.

Sur la base d'une analyse au cas par cas – lorsqu'un lien manifeste est établi entre la situation de non-finançabilité et le sinistre subi par l'étudiant –, les établissements d'enseignement supérieur sont en mesure de leur accorder une dérogation en vue d'une nouvelle inscription. Je suis persuadée qu'ils le feront quand la demande est justifiée. J'ai attiré l'attention des établissements à ce sujet lors de la visioconférence de rentrée qui s'est tenue le 25 août dernier.

3.3.8 Question n° 556, de M. Demeuse du 3 septembre 2021: Inscriptions dans les études en soins infirmiers en cette rentrée 2021

Le nombre d'inscriptions dans les études en soins infirmiers est de plus en plus faible chaque année, depuis la réforme de 2016 qui a fait passer les études de trois à quatre ans. L'an dernier la chute était même dramatique, avec une baisse de près de 40 % en cinq ans.

Pourriez-vous m'indiquer quels sont les chiffres à l'heure actuelle pour cette rentrée académique 2021-2022 dans les études en soins infirmiers? La tendance à la baisse observée ces dernières années se poursuit-elle? Quelle est votre analyse de ces chiffres?

Réponse: Les chiffres communiqués par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et repris ci-dessous montrent en effet une diminution des inscriptions au regard des années précédentes. Il s'agit d'un défi important que de pouvoir valoriser la formation en soins infirmiers et de disposer de diplômés bien formés en nombre suffisant afin d'assurer une prise en charge adéquate des patients.

À ce titre, une réflexion est actuellement menée sur l'avenir de la profession en concertation avec l'ARES, le Conseil fédéral de l'art infirmier (CFAI), l'Union générale des infirmiers de Belgique (UGIB), le cabinet du ministre fédéral de la Santé, des autres ministres compétents dans ce domaine ainsi que des ministres en charge de l'Enseignement dans les autres Communautés.

Avant d'aborder la question des chiffres, il est important de rappeler que cette formation est dispensée tant dans les hautes écoles qui organisent le bachelier infirmier responsable de soins généraux depuis 2016-2017 que dans les établissements de Promotion sociale qui organisent ce bachelier ainsi que le brevet en soins infirmiers.

À ce jour, les chiffres dont nous disposons sont les suivants:

- Pour le bachelier dispensé en enseignement de promotion sociale:

		Bachelier
Évolution des inscriptions en première année	2020-2021	323
	2019-2020	334
	2018-2019	365
	2017-2018	372
	2016-2017	289
Évolution du nombre d'étudiants diplômés	2019-2020	152
	2018-2019	119
	2017-2018	123
	2016-2017	88

- Pour le brevet dispensé en enseignement de promotion sociale:

		Brevet
Évolution des inscriptions en première année	2020-2021	25
	2019-2020	33
	2018-2019	33
	2017-2018	36
	2016-2017	46
Évolution du nombre d'étudiants diplômés	2019-2020	68
	2018-2019	35
	2017-2018	38
	2016-2017	29

Enfin, dans les hautes écoles, pour l'année académique 2020-2021, il y avait 2966 étudiants inscrits en B1. Cette année, la situation au 14 septembre est de 2512 étudiants en B1. Mais la situation peut encore changer étant donné que la période des inscriptions n'est pas terminée.

3.3.9 Question n° 557, de M. Bellot du 10 septembre 2021: Structures d'accueil de l'aide à la jeunesse

Le 9 mars 2021, vous étiez interrogée en commission sur la situation du nombre de nombre de places dans les structures d'accueil de l'aide à la jeunesse.

Parallèlement, j'avais également été averti d'une situation particulière dans une commune où un adolescent demeurerait enfermé dans sa chambre toute la journée par ses parents qui ne voulaient plus de lui. Les services de police et de CPAS demeuraient démunis face à la saturation des structures d'accueil pour héberger provisoirement et en urgence ce jeune en situation de détresse. Ces services ont finalement trouvé une solution d'accueil.

Ce genre de situation dramatique interpelle. Ce type de phénomène semblerait avoir également été influencé par les effets de la pandémie de la Covid-19.

À l'époque, vous aviez répondu au Parlement que «les services agréés par l'aide à la jeunesse sont très largement occupés. Les services résidentiels généraux qui comptent près de 3 000 places présentaient en 2019 un taux d'occupation de 97 %, taux qui est monté à 98 % en 2020. Le taux d'occupation des services d'accompagnement, qui peuvent assurer 2 530 mandats simultanés, atteignait 104 % en 2019 et 103 % en 2020. Les services agréés par l'aide à la jeunesse sont donc utilisés au maximum de leur capacité». Toutefois, vous aviez également ajouté qu'au cours de cette législature, il serait étudié et je vous cite encore que: «l'ensemble des demandes d'agrément et des demandes d'augmentation de capacité dans les limites des moyens budgétaires disponibles et dans le respect des critères de programmation».

Considérant bien évidemment les limites budgétaires et les critères de programmation que vous aviez eu l'occasion de souligner, pourriez-vous faire le point sur ce dossier? Qu'en est-il du taux d'occupation précité et le cas échéant, l'impact de la crise pandémique?

Réponse: Nous ne pouvons actuellement pas produire d'autres données que celles que je vous avais communiquées à savoir que:

«Les services agréés par l'aide à la jeunesse sont très largement occupés. Les services résidentiels généraux qui comptent près de 3 000 places présentaient en 2019 un taux d'occupation de 97 %, taux qui est monté à 98 % en 2020.

Le taux d'occupation des services d'accompagnement, qui peuvent assurer 2 530 mandats simultanés, atteignait 104 % en 2019 et 103 % en 2020. Les services agréés par l'aide à la jeunesse sont donc utilisés au maximum de leur capacité».

En ce qui concerne les taux d'occupation des services en 2021, nous serons en mesure de vous communiquer des données objectivées, consolidées et mises à jour, dans le courant du second trimestre 2022.

De même je peux, à nouveau, vous confirmer que nous étudions, avec mon administration, l'ensemble des demandes d'agrément et des demandes d'augmentation de capacité des services dans les limites des moyens budgétaires disponibles et dans le respect des critères de programmation.

Néanmoins, je vous rappelle que j'ai obtenu 1 400 000 euros afin de financer:

- neuf prises en charge service d'accompagnement en accueil familial (PEC SAAF) urgence supplémentaire (réparties sur trois services);
- six PEC SAAF court terme supplémentaires;
- vingt-quatre prises en charge mission d'intervention intensive en famille (PEC MIIF) supplémentaires (réparties sur deux services);
- la création de deux services d'accompagnement de la personne âgée (SAPA).

D'autres services ont introduit des demandes d'extension d'agrément ou de création de service.

3.3.10 Question n° 558, de Mme Cortisse et M. Gardier du 17 septembre 2021: Clubs sportifs sinistrés

Les inondations de la mi-juillet ont lourdement impacté et sinistré nos infrastructures sportives en Wallonie. Selon la Région wallonne, ce sont 185 sites sportifs qui ont été totalement ou partiellement touchés, dont 115 sont aujourd'hui inutilisables. Pour tous les clubs concernés, il faut donc réparer, reconstruire, voire déménager à titre provisoire ou définitif.

La plupart des clubs sinistrés se trouvent en province de Liège. Dans l'arrondissement de Verviers, plusieurs communes voisines ont été touchées dont Limbourg, Verviers, Pepinster et Theux qui comptent toutes de nombreux clubs qui, s'ils veulent voir leurs activités se poursuivre cette saison, doivent ou ont dû être hébergés ailleurs dans la région.

La Fédération Wallonie-Bruxelles, via l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS), dispose de dix-huit centres sportifs répartis sur tout son territoire. L'un d'eux, le centre sportif La Fraineuse à Spa, a logiquement

été sollicité par certains clubs afin d'y exercer leurs activités provisoirement. Si certains ont pu être accueillis, d'autres ont dû se résoudre à chercher d'autres infrastructures, faute de moyens financiers suffisants. En effet, l'ADEPS appliquerait les prix habituels de location de ses infrastructures.

Les communes tentent de soutenir leurs clubs en étant des forces de propositions. C'est le cas par exemple de la commune de Theux qui, par l'intermédiaire de sa régie communale autonome (RCA), vous a contactée afin de connaître votre avis sur une éventuelle remise de prix de location des infrastructures du centre sportif La Fraineuse à Spa.

Madame la Ministre, nos questions sont les suivantes:

- Quelle réponse apportez-vous à la RCA theutoise? D'autres communes vous ont-elles contactée en ce sens? Quelle est la position du gouvernement concernant un geste financier envers les clubs sinistrés, via une remise des prix concernant la location des infrastructures de l'ADEPS?
- Avez-vous pu vous assurer que tous les clubs puissent poursuivre leurs activités cette saison, en dépit de la véritable catastrophe qui s'est abattue sur leurs infrastructures et leur matériel? Disposez-vous pour ce faire d'un cadastre des clubs sinistrés et des solutions qui leur ont été offertes?
- De manière générale, quelles sont les mesures prises par le gouvernement pour venir en aide à ces clubs sinistrés?

Réponse: Les inondations de la mi-juillet ont en effet lourdement impacté et sinistré nos infrastructures sportives en Wallonie. Concernant l'administration générale du sport, il n'y a eu aucun dégât dans ses centres sportifs. En province de Liège, ce sont 142 clubs impactés qui ont été recensés.

Plusieurs projets concernant l'action sportive locale ont également été annulés pour beaucoup de clubs de la province de Liège et du Luxembourg. Dans ce contexte, il est proposé de laisser les subventions octroyées aux différents clubs même si les activités n'ont pas pu avoir lieu.

Le centre ADEPS de Spa a pris des initiatives pour aider ces sinistrés, en aménageant son planning de location pour permettre au club de basketball de Theux notamment de reprendre ses entraînements normalement.

En ce qui concerne l'application d'un tarif réduit, d'autres clubs que celui de Theux ont également demandé pour pouvoir en bénéficier.

J'ai demandé à mon équipe d'entreprendre les démarches avec l'ASBL de gestion de Spa et j'ai décidé de faire un geste financier pour ces clubs sinistrés hébergés dans des centres ADEPS en diminuant le tarif.

Enfin, le gouvernement a approuvé fin juillet un arrêté en première lecture prévoyant l'octroi d'avances de fonds aux opérateurs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles et touchés par les inondations.

Ledit projet prévoit une première enveloppe de 5 millions d'euros que le fonds Écureuil peut octroyer sous forme d'avance de fonds. Ces avances de fonds peuvent être versées à tout opérateur exerçant des activités dans le champ des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont les installations infrastructurelles ou d'équipement qui ont subi des dommages lors des intempéries et inondations survenues durant ce mois de juillet 2021.

Les bénéficiaires suivants seront éligibles à cette avance de fonds:

- soit une fédération sportive, une fédération sportive de loisirs et une association sportive, reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- soit un cercle sportif affilié à une fédération sportive reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- soit un centre sportif ou une association parascolaire dépendant directement des établissements d'enseignement relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou subventionnés par celle-ci pour autant que leurs activités sportives soient organisées en dehors des programmes de cours et dans le cadre du programme des associations visées;
- soit une administration publique de la région de langue française et de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale ainsi qu'une association dépendante d'elles, directement ou indirectement, pour l'équipement des installations sportives dont elles sont propriétaires ou gestionnaires;
- soit une association chargée de la gestion d'installations sportives créées en partenariat par des pouvoirs publics ou des institutions de droit public de la région de langue française et de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale.

La circulaire a été envoyée aux bénéficiaires et mise en ligne sur le site de l'ADEPS. Les opérateurs peuvent, dès à présent, compléter un formulaire en ligne, accompagné de toutes les pièces probantes permettant de justifier le montant de l'avance sollicitée. Les avances octroyées dans le cadre du présent projet d'arrêté doivent être remboursées au Fonds Écureuil dès réception par le bénéficiaire des indemnités liées aux dommages matériels par son assureur ou tout autre fonds d'aide.

3.3.11 Question n° 559, de Mme Kazadi du 17 septembre 2021: Réforme des décrets du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse et du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, des centres de rencontre et d'hébergement, et des centres d'information des jeunes ainsi que leurs fédérations (décrets "Organisations de jeunesse" et "Centres de jeunes")

Nous avons régulièrement l'occasion de vous entendre sur les enjeux liés au secteur de la jeunesse notamment dans le cadre du bien-être des enfants et des jeunes à travers le territoire francophone. Un autre enjeu de taille concerne la réforme envisagée des décrets du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse et du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, des centres de rencontre et d'hébergement, et des centres d'information des jeunes ainsi que leurs fédérations (décrets «Organisations de jeunesse» et «Centres de jeunes»). Ces associations, et nous n'avons de cesse de le répéter, sont la pierre angulaire en parallèle de l'école de l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Lors de nos dernières discussions, vous avez rappelé que votre réforme serait guidée par des principes fondamentaux tels que la co-construction, l'expertise des acteurs de terrain, le sens de l'action jeunesse, la simplification administrative ainsi qu'un *focus* sur les transversalités internes et externes. Vous avez aussi affirmé ne pas vouloir mettre en péril la diversité du secteur ainsi que la formation des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS) et encore concept, qui m'est très cher: la liberté associative. Si je peux être rassurée par vos engagements, sur le terrain, j'ose espérer que cette concertation/co-construction est réelle. Comme vous le rappelait dernièrement ma collègue Alda Greoli, il ne s'agit pas juste d'inviter les acteurs autour de la table.

Madame la Ministre, aujourd'hui, qu'en est-il du travail de réforme engagé avec les acteurs?

- Comment et sous quel agenda doivent finalement se dérouler les groupes de travail spécifiques? La représentativité de ces groupes a-t-elle été revue?
- Quelle est *in fine* la méthode proposée par les organisations TRANSFO et Policy Lab?
- Qu'en est-il du suivi opéré par le comité de pilotage et des balises proposées?

Réponse: La réforme des décrets «Organisations de jeunesse» et «Centres de jeunes» est un chantier important pour le secteur jeunesse et les phases de travail entamées précédemment vont se poursuivre dans les semaines qui suivent.

Une réunion s'est tenue il y a quinze jours dans les locaux de l'Université libre de Bruxelles (ULB) ayant pour objectif de répondre à toutes questions ou incertitudes résiduelles au sujet du processus.

Cet été, aucun *workshop* n'a été organisé à la demande du secteur afin de permettre à chaque acteur du secteur de pouvoir se concentrer sur les activités de jeunesse de l'été et également de prendre quelques jours de repos bien mérités.

Une proposition de calendrier sera soumise aux différentes parties prenantes de la réforme durant la réunion de ce jour afin de fixer l'agenda des prochains mois.

La suite des *workshops* devrait reprendre fin septembre.

La modification de la composition des groupes-cibles n'est actuellement pas envisagée. Néanmoins, pour rencontrer la demande du secteur, j'ai pris la décision à la suite de contacts avec le secteur de faire intervenir le service de la Jeunesse et l'Inspection générale de la Culture au sein des *workshops* afin d'amener leur expertise.

Pour ce qui est de la méthodologie proposée par TRANSFO, centre d'expertise de l'ULB, elle repose sur des méthodes d'animation et groupes de discussion pour aboutir et à compiler les avis, expertises, recommandations de première ligne avec comme base l'évaluation de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ) et ses recommandations.

Enfin, le comité de pilotage continuera à se réunir à intervalle régulier pour accompagner le processus et aboutir à une note thématique qui aura pour but de guider les discussions des *workshops*.

Comme vous le constaterez, nos équipes ne se limitent donc pas à mettre autour de la table les acteurs, mais bien de mener une consultation et un processus d'échanges et de co-construction avec le secteur de la Jeunesse.

Pour rappel, nous ne nous situons ici que dans la première phase du processus, qui vise à récolter les informations depuis le secteur et laisser libre cours à toute suggestion sur les thématiques proposées.

Une deuxième phase plus classique permettra de mettre en place des espaces de négociation et de débat pour, *in fine*, aboutir à des textes législatifs qui seront bien entendu encore une fois soumis aux commissions consultatives. Le secteur est donc bien impliqué, écouté et partie prenante dans cette réforme.

3.3.12 Question n° 560, de Mme Greoli du 17 septembre 2021: Résultats des Assises de la jeunesse

Après cet été qui n'en aura eu que le nom, je souhaite faire le point avec vous sur l'organisation des Assises de la jeunesse à travers la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, ces dernières semaines, une caravane menée par Scan-R devait sillonner les différentes provinces et la région bruxelloise afin de consulter la jeunesse «organisée» ou non. Ces échanges devraient servir d'appui, en octobre, à la tenue d'une conférence interministérielle (CIM) Jeunesse qui réunira les différents niveaux de pouvoir. Cette CIM Jeunesse sera chargée de traduire en recommandations politiques les demandes, ressentis et attentes des jeunes selon vos intentions initiales.

Si j'avais des doutes sur la méthode utilisée, notamment sur le rôle du Forum des jeunes dans cette entreprise, et nous avons eu l'occasion d'en discuter en commission, je souhaiterais aujourd'hui connaître les résultats de cette tournée.

Cinq thématiques devaient être abordées tout au long du processus, à savoir, les études, les activités extrascolaires, le sport, les activités, l'insertion socioprofessionnelle, la santé mentale des jeunes et l'épanouissement personnel.

Madame la Ministre, comment le projet a-t-il été accueilli au sein du secteur? Quels ont été *in fine* les rôles des différentes associations et fédérations de jeunesse?

- Combien d'associations de jeunesse comme les centres et maisons de jeunes et les organisations ont-elles accueilli la caravane? Et combien de jeunes ont-ils concrètement amenés à donner leurs avis?
- La participation des jeunes a-t-elle été importante? Sous quelle forme s'est-elle concrétisée? Comment a-t-elle été traduite en parole collective?
- Avez-vous également pris connaissance du travail et des conclusions du projet du Forum de jeunes «Être jeune en 2021!»? Seront-elles comme prévu intégrées dans le cadre de la CIM Jeunesse?

Réponse: J'ai suivi avec intérêt tout au long de cet été 2021 la Caravane des assises de la jeunesse qui a sillonné les routes de Wallonie et de Bruxelles pour rencontrer la jeunesse plurielle qui vit et grandit en Belgique francophone. La parole et les témoignages des jeunes ont été collectés via différents modes d'expression.

Tout au long de l'été, l'ASBL Scan-R a proposé des modules d'expression par l'écriture ou a récupéré une parole collective préalablement construite au sein d'un centre de jeunes, d'une organisation de jeunesse, d'un centre culturel, d'une structure d'accueil et dans bien d'autres espaces. Tous les modes d'expression ont ainsi été encouragés: danse, photo, vidéo, podcast, etc. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de visiter un atelier organisé par Scan-R à la maison des jeunes de Schaerbeek il y a une dizaine de jours.

Comme je l'avais annoncé, ma volonté reste la collecte de la parole brute de la jeunesse et c'est dans cette optique que j'ai fait le choix d'attendre le rapport de Scan-R pour découvrir les récits et demandes de notre jeunesse plurielle. Malgré le temps maussade et les inondations dramatiques, notamment pour le secteur de la jeunesse, plus de 30 associations ont répondu présentes dans le cadre des assises de la jeunesse. Il est à noter que la Caravane des Assises de la jeunesse a dû faire face aux intempéries et a été dans l'obligation d'annuler certains ateliers avec des associations de jeunesse touchées lors des inondations de juillet dans la province de Liège.

Le rapport de l'association me sera transmis et rendu public durant le mois d'octobre prochain. Actuellement, Scan-R et son comité scientifique s'attellent à rédiger ce document. Le comité est composé du Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ), de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et du psychopédagogue Bruno Humbeeck.

Tout comme vous, j'ai la volonté de pouvoir mettre les préoccupations de la jeunesse au centre des débats. Il est essentiel d'avancer sur un plan global pour la jeunesse dans lequel chaque entité du pays pourra jouer pleinement son rôle. Dans ce même cadre, je n'hésiterai pas à demander, dès la réception du rapport un avis officiel des commissions consultatives du secteur de la jeunesse afin que chacun puisse se sentir écouté et entendu dans la perspective de la future CIM Jeunesse. Le travail du forum des jeunes, dans le cadre de leur projet «Être jeune en 2021», sera également intégré dans le cadre des futurs travaux de la CIM Jeunesse.

Afin de répondre à l'appel de la jeunesse et des associations de jeunesse dans leur ensemble, je compte toujours proposer prochainement la création d'une CIM Jeunesse. Une fois officialisée, une invitation formelle à une première réunion sera envoyée à l'ensemble des ministres concernés. Il sera primordial que chacun s'empare des thématiques, problématiques et enjeux de notre jeunesse. Les travaux alimenteront la réflexion qui permettra d'aboutir à des projets concrets.

Tout comme vous, j'ai la conviction que cette récolte de paroles permettra de nourrir la CIM Jeunesse en vue de répondre à l'appel des jeunes.

3.3.13 Question n° 561, de M. Clersy du 17 septembre 2021: Pénurie d'arbitres de football

Une pénurie d'arbitres touche actuellement le monde du football et plus précisément le football amateur. Je voulais évoquer cette situation en vous explicitant à quel point cette situation avait été préjudiciable lors de la reprise de la saison dans la région de Charleroi. Seulement quelques semaines après le lancement de la nouvelle saison, certains clubs s'étonnent ainsi de ne pas encore avoir eu une

seule rencontre dirigée par un arbitre officiel. Cette situation pousse les clubs à désigner un de leurs membres pour endosser le rôle d'arbitre absent ce qui est loin d'être idéal.

Selon l'Association des clubs francophones de football (ACFF), pour le premier week-end de la saison, pas moins de 45 arbitres avaient introduit une demande de congé. Il était donc impossible de désigner un arbitre par match de P4.

Toujours d'après l'ACFF, le recrutement de nouveaux arbitres se poursuit, mais les habitudes changent et les mentalités changent, les personnes veulent aussi profiter de leur après-midi du dimanche pour rester en famille ou faire autre chose.

Puis de manière plus inquiétante, les responsables du recrutement pointent l'agressivité grandissante tant verbale que physique qui décourage également certains arbitres.

Madame la Ministre, quelles mesures avez-vous mises en place en lien avec la fédération de football afin de pallier ce manque d'arbitre? La situation décrite dans la région de Charleroi pour le football est-elle similaire dans les autres provinces et dans d'autres sports? Quand est-il au niveau des équipes de jeunes? Quel est le nombre d'arbitres manquants afin d'assurer la direction de l'ensemble des rencontres officielles en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles sont les actions mises en place pour éviter que l'agressivité autour des terrains ne renforce pas cette pénurie?

Réponse: Les moyens mis en place pour faire face à cette pénurie sont:

- plus d'accessibilité du cours d'arbitrage via la mise en place de la formation de base en ligne et d'un outil performant de suivi des candidats. Le cours d'arbitrage peut donc être suivi à domicile et à son rythme avec une organisation de sessions d'examen mensuelles en Régions;
- la relance du projet «Referee Ambassador» qui vise à inciter les clubs amateurs à faire arbitrer les matches des moins de treize ans (football à 5 et à 8) par des joueurs de plus de treize ans du club;
- la création des «Referee Academy» dans les clubs pros qui permet de profiter de l'attractivité des clubs pros en recrutant des jeunes (treize à quinze ans) pour arbitrer le football «Elite» des moins de treize ans.

D'autres projets sont en cours de concrétisation, comme le lancement d'une application permettant de «cadastrer» les comportements sur et hors du terrain: l'application (RefLive) sera d'abord testée avec nos jeunes talents provinciaux ainsi qu'avec nos nouveaux candidats.

Une collaboration est prévue avec le département Social Responsibility de l'Union belge de football pour relancer des actions concrètes en matière de fair-play.

En ce qui concerne le football dans la région de Charleroi, la situation n'est pas une situation isolée. Toutes les provinces connaissent un manque cruel d'effectif.

Le nombre de matches à pourvoir en arbitres/assistants s'élève à plus ou moins 1 740. Nous disposons d'un chiffre théorique de plus ou moins 1 500 arbitres duquel il y a lieu de défalquer hebdomadairement un minimum de 25 % d'indisponibilité pour raisons de congé privé, de maladie, blessure, obligations professionnelles, etc., soit un déficit de plus de 600 arbitres dont une petite partie est résorbée par l'acceptation de certains officiels de prêter deux fois par week-end.

Enfin, les actions comme la prochaine campagne nationale de communication centrée sur le recrutement d'arbitres qui sera lancée à partir de demain et le durcissement des critères liés à l'arbitrage dans le label permettront de faire diminuer ce facteur d'agressivité régnant aux abords des terrains.

3.3.14 Question n° 562, de M. Clersy du 17 septembre 2021: Bilan des Jeux olympiques et paralympiques

Le bilan des Jeux olympiques (JO) pour la Belgique est plutôt réjouissant: une 29^e place au classement des médailles sachant que 69 des 123 athlètes (56,1 %) présents ont réalisé un top 8! Avec trois médailles d'or, une d'argent et trois en bronze, la Belgique a établi son meilleur record depuis Paris en 1924.

Par ailleurs, nous ne pouvons qu'être fiers de nos 32 athlètes paralympiques qui ont offert pas moins de 15 médailles (quatre en or, trois en argent et huit en bronze) à notre pays.

Ces éléments m'amènent à vous interroger sur deux points, Madame la Ministre:

1. Les athlètes paralympiques tout aussi méritants que les autres athlètes ne sont pas récompensés à la même hauteur que leurs collègues. La question se pose naturellement au niveau des primes qui sont attribuées, mais aussi au niveau des récompenses attribuées pour les places 4 à 8.

Le ministre flamand de l'Égalité des chances a souhaité interpeller le Comité olympique et interfédéral belge (COIB) sur cette question. Dans ce cadre, Madame la Ministre avez-vous pris un contact avec votre homologue afin que la Fédération Wallonie-Bruxelles appuie cette démarche?

2. L'autre point sur lequel je souhaitais vous interroger porte sur une analyse du quotidien flamand «*De Morgen*» qui considère que si notre pays a si bien performé c'est surtout grâce au mérite des sportifs du nord du pays. Le journal regrette ainsi le retard francophone au niveau de la formation et du soutien de nos sportifs.

Le journal met en avant que deux tiers des athlètes olympiques sont financés par le nord du pays, y compris des francophones et que sur les 44 meilleurs résultats belges des jeux de Rio et de Tokyo, à peine quatre sont détenus par des athlètes francophones entraînés en Wallonie.

Madame la Ministre, quelle analyse politique faites-vous de ces chiffres? Quelles mesures avez-vous mises en place pour que nos athlètes wallons soient davantage formés et soutenus dans la perspective des prochaines échéances?

Réponse: Comme l'a rapporté la presse de manière unanime, l'édition des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo est une réussite pour la Belgique.

En ce qui concerne les JO, nous pouvons nous réjouir du bilan des sportifs francophones, qui ont triplé le nombre de top 8 atteints lors des JO de Rio. Aux médailles de Nafissatou Thiam, de notre équipe nationale de hockey et de nos cavaliers, il faut ajouter les top 8: Claire Michel dans le relais mixte en triathlon; le beau parcours des Belgian Cats avec Julie Allemand et Marjorie Carpréaux; notre équipe de relais féminin en 4x400 mètres avec Naomi Van den Broeck; notre judoka, Charline Van Snick; notre nageuse, Fanny Lecluyse; notre équipe féminine de gymnastique, avec Lisa Vaelen, a aussi terminé sur une belle huitième place.

De Rio, nous avons ramené deux médailles avec Nafissatou Thiam et notre équipe nationale de hockey, qui comptait une majorité de francophones. Cette année, nous avons une médaille supplémentaire avec l'équipe de jumping composée de deux francophones, Jérôme Guéry et Grégory Wathélet. Cette progression peut être imputable à une meilleure utilisation de la subvention complémentaire liée au plan-programme par nos fédérations, mais également à une meilleure collaboration entre les partenaires du sport de haut niveau, Sport Vlaanderen, le COIB et l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS), qui se reflète dans les prestations de nos sportifs passés par le projet «Be Gold». Les fédérations les plus matures et qui portent le plus de résultats collaborent souvent harmonieusement avec les fédérations du nord du pays, comme c'est le cas pour l'équitation, le hockey et la Ligue handisport.

S'agissant des difficultés rencontrées par nos sportifs et en écartant d'emblée les contraintes énormes liées aux protocoles «Covid», nous pouvions craindre l'effet de la chaleur. Il n'en a rien été, car nos olympiens et paralympiens ont eu l'occasion de s'y préparer, notamment en fréquentant la chambre climatique du Centre d'aide à la performance sportive (CAPS) à Louvain-la-Neuve.

Concernant les Jeux paralympiques, les athlètes belges rentrent au pays avec quinze médailles, dont cinq ont été obtenues par des sportifs francophones. La majorité des sportifs engagés ont répondu présents. Pour le total des médailles belges, notre délégation revient avec quatre médailles de plus par rapport aux Jeux

paralympiques de Rio. Côté francophone, nous avons participé à deux disciplines et inscrit deux sportifs de plus qu'à Rio et, surtout, nous avons obtenu une médaille supplémentaire. Au sein de la délégation francophone, les quatre sportifs sous contrat avec l'ADEPS étaient présents. Michèle George a remporté deux médailles d'or en équitation ainsi qu'une cinquième place par équipe dans l'épreuve de paradressage. Maxime Hordies a remporté la médaille de bronze et une sixième place en paracyclisme. Klison Mapreni termine à la sixième place avec l'équipe de goalball.

Parmi la délégation francophone présente à Tokyo, dix des onze sportifs ont clairement l'intention et le potentiel d'être sélectionnés pour les prochains Jeux paralympiques de Paris. Seul le cycliste Jean-François Deberg a signalé vouloir mettre un terme à sa carrière. La délégation paralympique était assez équilibrée entre les sportifs expérimentés et les plus jeunes: cinq d'entre eux avaient déjà vécu les Jeux, tandis que les six autres faisaient leur première entrée sur la scène paralympique. La bonne nouvelle, c'est que la Ligue handisport francophone possède un réservoir de sportifs pouvant encore prétendre à une sélection pour l'édition de Paris. Je suis persuadée qu'elle sera capable d'aligner une délégation aussi forte pour les prochains Jeux.

Mes services soutiennent le COIB à hauteur de 900 000 euros par an, avec une enveloppe de 500 000 euros pour les jeunes du projet «Be Gold» et une enveloppe de 400 000 euros pour la préparation des Jeux de Tokyo. La Ligue handisport reçoit une subvention totale de 1 151 000 euros en 2021. Je félicite tous les athlètes belges et francophones qui nous ont fait vibrer lors de ces jeux et retiendrai la scène festive sur le balcon de l'hôtel de ville de Bruxelles le 3 septembre dernier.

3.3.15 Question n° 563, de M. Clersy du 17 septembre 2021: Montant des cotisations dans les clubs sportifs

Qui dit rentrée scolaire dit également rentrée sportive! Les cours et les compétitions sportives amateurs reprennent en septembre pour le plus grand bonheur des plus jeunes. Cependant, pratiquer un sport ou plusieurs nécessite un apport financier important pour les parents et tous les sports ne sont pas logés à la même enseigne. Ainsi une récente enquête parue dans la presse montre que les dépenses allouées pour une saison de hockey sur gazon s'élèvent par exemple à près de 600 euros tandis que celles dépensées pour du rugby sont de 200 euros.

Après parfois un an et demi d'arrêt des compétitions vu la crise sanitaire, certaines fédérations ont mis en œuvre des recommandations à destination des clubs concernant précisément ces cotisations. Malheureusement, la démarche est loin d'être systématique. Certains clubs ont donc octroyé un rabais sur le montant de la cotisation de cette année, mais d'autres pas.

Madame la Ministre, quelles mesures avez-vous prises afin de garantir l'accès au sport pour les plus fragiles à l'heure de la reprise?

Réponse: Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a souhaité tout mettre en œuvre pour supporter les secteurs dont il a la charge. Mon cabinet, en collaboration avec l'administration des sports, a mis en place une procédure objective afin de soutenir le monde sportif et en particulier les fédérations les plus impactées par la pandémie. Cette aide de 6 millions d'euros devait en partie soutenir les fédérations, à hauteur de 20 % maximum du budget attribué, mais plus spécifiquement leurs clubs, avec 80 % de cette somme. Ce soutien s'est principalement orienté vers un remboursement ou une note de crédit sur les frais des clubs vis-à-vis de leur fédération.

Ce montant s'ajoute aux 4 millions obtenus, qui ont notamment permis de financer les opérations «J'me bouge pour mon club» et à venir en aide aux clubs et fédérations lors de la première vague.

Les sportifs ont, en général, pu bénéficier d'un retour de cette aide soit via un remboursement de leur cotisation pour les entraînements qu'ils n'ont pu réaliser, soit par un transfert de leur cotisation vers la future saison. Comme vous, je déplore l'attitude de certains clubs qui n'ont fait aucun geste, mais heureusement ils sont minoritaires.

Lors du conclave budgétaire de 2021, j'ai également défendu et obtenu différents budgets afin d'aider le secteur avec une enveloppe totale de 4,1 millions d'euros. Celle-ci recouvre une aide pour la formation des cadres sportifs, pour l'éthique dans le sport, pour la détection et la labellisation au sein des clubs. J'ai également obtenu une enveloppe de 600 000 euros pour l'initiation et la découverte. Cette dernière enveloppe vise à soutenir les clubs sportifs et la reprise de l'activité sportive grâce à des bons pour les 20 000 premiers affiliés. Cette action se tiendra en deux temps. Tout d'abord à la mi-octobre et ensuite vers la mi-février, afin de susciter l'affiliation de nouveaux membres en dehors des sportifs qui fréquentaient déjà des clubs sportifs.

Une communication est prévue lors du lancement de cette opération. L'objectif de la mesure est une réduction sur l'affiliation du sportif.

3.3.16 Question n° 564, de M. Collin du 17 septembre 2021: Impacts de la réforme des rythmes scolaires sur les organisations de jeunesse et singulièrement les mouvements de jeunesse ainsi que les activités sportives

J'ai pris connaissance des dernières interviews de la ministre de l'enseignement obligatoire sur la réforme des rythmes scolaires et le moins que l'on

puisse dire, c'est qu'elle tient à faire avancer cette réforme le plus rapidement possible pour une entrée en vigueur dès la rentrée scolaire prochaine.

Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter et de lui trouver des bénéfices sur le plan pédagogique. Nous savons néanmoins que cette réforme d'ampleur aura des répercussions sur de nombreux secteurs comme celui du sport, de la jeunesse et de l'accueil extrascolaire. Lors de nos dernières commissions, vous avez fait mention de plusieurs actions dans votre chef pour pallier ces difficultés. Je pense à votre volonté de soutenir l'ASBL Atouts-Camps dans la recherche d'endroits de camp de qualité, vous avez interrogé les instances de la Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ) et de la Commission consultative des maisons et centres de jeunes (CCMCJ) afin de plébisciter leurs avis, réunis les acteurs jeunesse et de l'enseignement en mai dernier. Néanmoins, des craintes subsistent quant aux délais envisagés par la ministre de tutelle ainsi que la concertation avec les différents acteurs, pouvez-vous nous rassurer à cet égard?

- Quelles sont les mesures d'accompagnement prévues par les secteurs organisations de jeunesse (OJ) et centres de jeunes (CJ) et finalement retenues pour les présenter comme prévu à la rentrée à votre gouvernement? En regard d'une telle réforme d'ampleur, la concertation me semble indispensable quant à la sa réussite. Des réunions sont-elles prévues prochainement?
- Toujours sur la concertation, on sait que le manque de coordination entre les Communautés va engendrer des problèmes organisationnels pour les associations de jeunesse situées dans les zones bilingues, une réflexion est-elle en cours à cet égard?
- Quels sont les moyens *in fine* dégagés pour rencontrer ces mesures? Je pense au soutien au centre de prêt de Naninne, à l'ASBL Atouts-Camps ou encore aux fédérations sportives, il me semble en effet que des soutiens logistique et financier sont indispensables.
- Dans les mesures étudiées, vous aviez notamment évoqué une piste intéressante, celle de mettre à disposition les locaux scolaires comme les écoles ou les centres de dépaysement et de plein air (CDPA), aujourd'hui, qu'en est-il de cette hypothèse?
- Enfin, cette réforme aura un coût, quelles sont les estimations budgétaires pour le secteur jeunesse? Les scouts les chiffraient eux à environ 20 millions d'euros pour les mouvements de jeunesse.

Réponse: La CCOJ et la CCMCJ m'ont fait part de leurs avis sur les mesures à prendre afin d'accompagner la réforme des rythmes scolaires menée par ma collègue

Caroline Désir. Le secteur de la jeunesse est convaincu de l'intérêt pédagogique de la réforme des rythmes scolaires annuels et plus particulièrement de la révision des rythmes scolaires afin de les faire correspondre au rythme biologique des élèves. Il pointe cependant la rapidité de mise en œuvre de cette réforme. C'est une préoccupation que je partage, comme j'ai déjà pu le dire plusieurs fois à ma collègue Caroline Désir.

Les instances d'avis ont également mis en avant une série de mesures d'accompagnement. Certaines visent à permettre l'augmentation du nombre d'endroits de séjour pouvant accueillir des camps, des stages et des formations. L'augmentation de l'enveloppe allouée dans le cadre de la circulaire 8204 relative à la procédure d'octroi d'avance de fonds en vue de remettre en état les infrastructures scolaires et les équipements suite aux intempéries et aux inondations survenues (circulaire «Infrastructures») est notamment présentée comme une solution pour permettre aux groupes locaux de mouvements de jeunesse de faire des travaux en vue de pouvoir accueillir des séjours et des formations. Il est également proposé d'élargir le nombre de bénéficiaires de la circulaire afin que des propriétaires puissent bénéficier d'un soutien pour effectuer des travaux permettant de transformer leurs infrastructures en endroits de séjour.

Concernant l'impact plus spécifique de cette réforme sur les associations qui proposent des activités en zone bilingue, nous serons particulièrement attentifs à l'accompagnement qui devra être proposé à ces dernières. La concertation avec les autres Communautés devra se poursuivre afin de mettre en œuvre la réforme en bonne intelligence.

Ma collègue Bénédicte Linard a la tutelle du Centre de prêt de Naninne. Nos deux cabinets mènent une réflexion conjointe afin de répondre au mieux aux besoins des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont celui des mouvements de jeunesse. Un investissement visant à augmenter la capacité de stockage du centre de prêt et le nombre de tentes confectionnées chaque année me semble nécessaire vu la diminution de la durée des vacances d'été. En effet, un moins grand nombre de semaines de congé équivaut à un plus grand nombre de demandes sans possibilité de roulement.

Par ailleurs, à la suite de ma sollicitation, nous avons reçu un courrier de la part de l'ASBL Atouts Camps. Ce courrier revenait sur les mesures spécifiques relatives aux mouvements de jeunesse. J'ai rencontré les représentants de cette ASBL au début de l'été avec ma collègue Valerie De Bue, Ministre wallonne chargée du Tourisme et qui soutient également cette association. Nous continuons à travailler afin de concrétiser la nature du soutien que nous lui apportons. Une convention pluriannuelle avec cette ASBL, qui lui permettrait de labelliser un plus

grand nombre d'endroits de camps, est actuellement à l'examen pour accompagner cette réforme.

En ce qui concerne les locaux scolaires et CDPA, mes collègues Frédéric Daerden et Caroline Désir effectuent un inventaire des mesures à prendre afin de faciliter leur mise à disposition.

Le Conseil supérieur des sports (CSS) accueille favorablement le principe d'alternance 7/2, qui est plus respectueux, d'une part, du rythme et des besoins de l'enfant, et, d'autre part, de l'organisation scolaire en semaine pleine. Le CSS exprime toutefois certaines inquiétudes pour le secteur sportif. Il s'agit notamment du risque de pression qui pourrait s'exercer au niveau du prêt de matériel sportif, de la demande de disponibilités des infrastructures sportives *indoor*, ou encore concernant des difficultés organisationnelles des compétitions et stages interrégionaux, fédéraux, nationaux et internationaux.

Dans les secteurs de la jeunesse et du sport, la majorité des activités sont encadrées par des étudiants, qu'ils soient bénévoles ou non. Le décalage engendré par la réforme des rythmes de l'enseignement obligatoire risque de conduire à une pénurie d'encadrants. Tant le CSS que la CCOJ ont attiré mon attention sur ce point dans leurs avis.

Ainsi, le CSS épingle le risque d'un manque de main-d'œuvre pendant la période des congés de printemps qui coïncideront avec la période de blocus. Par ailleurs, les centres ADEPS (Administration de l'éducation physique et des sports) emploient régulièrement des étudiants en tant que moniteurs occasionnels afin d'encadrer les stages et activités sportives.

Dans son avis, la CCOJ précise qu'un décalage avec l'enseignement supérieur induira une perte de volontaires disponibles pour garantir un encadrement de qualité pour les jeunes dans les organisations de jeunesse, augmentant en plus le risque de diminuer l'accessibilité des activités pour les jeunes. Par ailleurs, une partie importante des formateurs bénévoles et animateurs des mouvements de jeunesse sont des enseignants issus de l'enseignement primaire ou secondaire qui consacrent une partie de leurs congés aux formations scoutistes. La situation provoquée par la réforme pourrait amener à une baisse de la qualité de la formation et de l'encadrement. Ces différents éléments seront soumis prochainement au gouvernement afin de limiter le plus possible les conséquences néfastes de la réforme.

Enfin, lors de l'adoption de la note d'orientation, le gouvernement a chargé les ministres concernés de lui présenter, dans les quatre prochains mois, les mesures d'accompagnement à prendre dans le champ de ses compétences d'ici à septembre 2022 pour faciliter la bonne mise en œuvre de la réforme ainsi qu'une estimation affinée des implications budgétaires de la réforme pour chacun de ces

secteurs. Dans ce cadre, les mouvements de jeunesse nous ont transmis une note reprenant différentes mesures d'accompagnement et le coût de celles-ci.

3.3.17 Question n° 565, de M. Cornillie du 21 septembre 2021: Bilan des Jeux paralympiques de Tokyo

Le 5 septembre dernier se sont clôturés les Jeux paralympiques de Tokyo 2020. La délégation belge avait l'ambition de décrocher dix médailles. Elle partait aussi avec de grandes et légitimes ambitions côté francophone, par exemple, mais pas exclusivement avec Joachim Gérard.

Quel bilan peut-on dresser de cette expédition japonaise?

Sur le plan sportif, quelle analyse faites-vous de cette campagne paralympique?

Côté francophone, quelles conclusions en tirer?

Comment l'expérience japonaise peut-elle ou va-t-elle impacter le pilotage et le soutien au mouvement paralympique francophone et à la pratique du sport?

Réponse: Comme l'a rapporté la presse de manière unanime, l'édition des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo est une réussite.

Par rapport aux Jeux olympiques, nous pouvons nous réjouir du bilan des sportifs francophones, car ils ont triplé le nombre de top 8 par rapport à Rio.

Aux médailles de Nafissatou Thiam, de notre équipe nationale de hockey et de nos cavaliers, il faut ajouter les top 8 avec Claire Michel dans le relais mixte en triathlon, le beau parcours de nos «Belgian Cats» avec Julie Allemand et Marjorie Carpreaux. Sans oublier notre relais féminin en 4x400 avec Noami Van den Breck, notre judokate Charline Van Snick, et notre nageuse Fanny Lecluyse. Notre équipe féminine de gymnastique avec Lisa Vaele a aussi terminé sur une belle 8^e place.

De Rio, nous avons ramené deux médailles avec Nafissatou et notre équipe nationale de hockey qui comptait une majorité de francophones, et cette année nous avons une médaille supplémentaire avec l'équipe de jumping composée de 2 francophones, Jérôme Guéry et Grégory Whatelet.

Cette progression peut être imputable à une meilleure utilisation de la subvention complémentaire Plan Programme par nos fédérations, mais également à une meilleure collaboration entre les partenaires du sport de haut niveau, Sport Vlaanderen, le Comité olympique et interfédéral belge (COIB) et l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS). Cela se voit dans les prestations de nos sportifs qui sont passés par le projet «Be Gold».

Les fédérations les plus matures et qui portent le plus de résultats collaborent souvent harmonieusement avec les fédérations du nord du pays, comme l'équitation, le hockey et la ligue handisport.

S'agissant des difficultés rencontrées par nos sportifs, et en écartant d'emblée les contraintes énormes liées aux protocoles Covid-19, on pouvait craindre l'effet de la chaleur. Il n'en a rien été, car nos olympiens et paralympiens ont eu l'occasion de s'y préparer, notamment en fréquentant la chambre climatique du Centre d'accompagnement du parcours scolaire (CAPS) à Louvain-La-Neuve.

Concernant les jeux paralympiques, la Belgique revient au pays avec quinze médailles, dont cinq ramenées par les sportifs francophones.

Pour le total des médailles belges, notre délégation revient avec quatre médailles de plus par rapport aux Jeux paralympiques de Rio. Au niveau francophone, nous avons deux disciplines et deux sportifs de plus qu'à Rio et surtout une médaille supplémentaire.

Au sein de la délégation francophone, les quatre sportifs sous contrat ADEPS étaient présents. Michèle George a remporté deux médailles d'or en équitation ainsi qu'une 5e place par équipe dans l'épreuve de paradressage. Maxime Hordies a remporté la médaille de bronze et une sixième place en paracyclisme. Klison Mapreni termine à la sixième place avec l'équipe de goalball.

Au sein de la délégation francophone présente à Tokyo, 10 des 11 sportifs ont clairement l'intention et le potentiel de se sélectionner pour les prochains Jeux paralympiques de Paris. Seul le cycliste Jean-François Deberg a signalé vouloir mettre un terme à sa carrière.

La délégation paralympique était assez homogène entre les sportifs «expérimentés» et les plus «jeunes», car cinq sportifs avaient déjà vécu les jeux, tandis que pour les six autres il s'agissait de leur première expérience sur la scène paralympique.

La bonne nouvelle est que la Ligue handisport francophone (LHF) possède un réservoir de sportifs pouvant encore prétendre à se sélectionner pour l'édition de Paris.

Je suis persuadée que la LHF sera capable d'aligner une délégation aussi «forte» pour les prochains Jeux.

Mes services soutiennent le Comité olympique belge à hauteur de 900 000 euros par an avec une enveloppe de 500 000 euros pour les jeunes du projet «Be Gold» et une enveloppe de 400 000 euros pour la préparation des Jeux de Tokyo.

La Ligue handisport reçoit une subvention totale de 1 151 000 euros en 2021.

Je félicite tous les athlètes belges et francophones pour nous avoir fait vibrer lors de ces Jeux olympiques et paralympiques et je retiendrai l'image festive au balcon de l'hôtel de ville de Bruxelles le 3 septembre dernier.

**3.3.18 Question n° 566, de Mme Cassart-Mailleux du 21 septembre 2021:
Bilan des camps de mouvements de jeunesse**

Début juillet, je vous interrogeais en séance plénière sur la situation des camps de mouvements de jeunesse, tiraillés entre une situation sanitaire compliquée et des évacuations à cause des inondations. Vous m'indiquiez qu'à ce moment-là, douze camps avaient dû fermer en raison de contaminations, ce qui était relativement peu sur le millier de camps organisés. En outre, quinze camps guides avaient dû être évacués, mais vous n'aviez pas encore les chiffres pour les camps scouts.

Vous nous aviez en outre confirmé le montant de 300 000 euros accordé cette année pour l'achat de tentes, en soutien aux mouvements de jeunesse. Malheureusement, ceux-ci ont également dû faire face cet été aux fortes intempéries qui ont frappé notre pays.

Madame la Ministre, quel bilan pouvez-vous tirer de ces deux mois de camps?

Sur la totalité des camps organisés par nos mouvements de jeunesse, combien ont-ils été impactés par les inondations ou la pandémie?

Le budget pour les tentes a-t-il été suffisant? Votre administration a-t-elle été amenée à subvenir à d'autres besoins en matériel pour permettre la bonne tenue des camps?

Réponse: Suite aux divers échanges que j'ai pu avoir avec les mouvements de jeunesse tout au long de l'été, je tiens d'abord à vous rassurer sur le bilan plutôt positif malgré tout que l'on peut tirer des camps de mouvements de jeunesse, et ce malgré les intempéries et la Covid-19.

En effet, durant cet été, c'est un peu plus de 2 810 camps qui ont été organisés dans le respect des protocoles sanitaires. Le tout, pour le plus grand bonheur de notre jeunesse qui a, enfin, pu se retrouver et partager des moments privilégiés.

Il est à noter que sur l'ensemble de ces camps, 57 camps ont été touchés par la Covid-19 et ont malheureusement dû être clôturés prématurément. En termes de pourcentage, cela signifie que seulement 2,03 % des camps ont été touchés par la Covid-19. Ce bilan positif, nous le devons au sens des responsabilités et au respect strict des consignes par les mouvements de jeunesse.

Je tiens encore à les remercier publiquement pour l'organisation sans faille des camps, pour la prise en charge de ces jeunes qui en avaient tant besoin, et pour le sérieux dont ils ont fait preuve malgré la crise Covid-19.

Malheureusement, la crise Covid-19 n'est pas la seule à avoir joué les trouble-fêtes durant cet été. Comme vous le mentionnez, les associations de jeunesse, dans leur ensemble, ont dû faire face à des intempéries et inondations catastrophiques. Les mouvements de jeunesse n'ont pas été épargnés par ces dernières. Il est à noter qu'ils ont dû faire face aux inondations, aux changements d'endroits de camps et, pour la province de Namur, ils ont dû modifier leurs plans suite à un Arrêté du gouverneur. Cet Arrêté, pris dans le cadre des inondations, demandait à chaque camp d'obtenir l'autorisation communale et l'autorisation des pompiers pour rester à leur endroit de camps.

Sur 178 camps concernés par les inondations, huit camps ont été touchés à des degrés divers. La plupart du temps, ils ont dû faire face à des pertes de matériel, d'outils et de quelques tentes abîmées. Les mouvements de jeunesse continuent leur inventaire dans ce cadre. En effet, ils avaient le souhait de ne pas se précipiter et d'attendre la fin de l'été pour ne pas se précipiter. Mes collaborateurs restent en contact régulier avec ces derniers. Suite aux inondations, et sur les huit camps touchés, seuls deux camps ont dû être stoppés et un camp fut tout simplement impossible à organiser. En effet, ce dernier débutait durant les intempéries. Les cinq autres camps restants ont, quant à eux, pu reprendre. Les autres camps ont, sans exception, reçu l'autorisation communale et l'autorisation des pompiers à poursuivre les camps.

En ce qui concerne le subside de 300 000 euros pour les tentes, ce dernier avait pour but de compenser le non-renouvellement de la convention entre la Défense et les mouvements de jeunesse permettant ainsi à ces derniers d'investir dans un stock de tentes en complément du centre de prêt de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est néanmoins arrivé à un moment crucial pour les mouvements de jeunesse touchés par les inondations. Ce subside doit être pris en considération avec les autres aides mises à disposition par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme la circulaire «Inondations» permettant des avances aux associations de jeunesse comme les mouvements par exemple.

3.3.19 Question n° 567, de M. Cornillie du 21 septembre 2021: Reprise du sport amateur durant l'été

Grâce à un travail acharné des autorités sanitaires et de vos services, le sport amateur a pu reprendre progressivement durant l'été ses activités, selon des protocoles bien définis.

Quel bilan peut-on tirer de la reprise du sport amateur durant la saison estivale?

Les différents acteurs se montrent-ils satisfaits?

Les protocoles sont-ils respectés? Sont-ils efficaces?

Une des grandes demandes du secteur lors de la session précédente était la reprise des compétitions. En l'absence de ces dernières, nos clubs et sportifs amateurs ne peuvent espérer retrouver leur pleine forme.

Les compétitions ont-elles pu reprendre pour les clubs sportifs francophones?

Si oui, comment cela se passe-t-il? Sous quelles conditions?

Si non, quand cela est-il prévu?

Réponse: La pandémie a touché beaucoup de disciplines sportives *indoor*, mais elle a permis aussi une pratique très importante de du sport libre, et certaines disciplines de pleine nature ont vu leur nombre de membres augmenter. Le golf, le cyclisme et l'équitation sont de ces exemples.

À ma plus grande satisfaction, nos stages sportifs ont rapidement été complets. Vous n'êtes pas sans savoir que la période estivale est une période où les disciplines extérieures battent leur plein, mais où la majorité des championnats sont à l'arrêt, ceux-ci étant calqués sur le calendrier scolaire.

La parution du nouveau protocole ouvre les portes de la reprise. Les fédérations et leurs clubs ont fait preuve d'une grande responsabilité dans la mise en place des mesures sanitaires et dans le respect des différentes mesures.

J'ai réuni l'ensemble des fédérations sportives à la suite du dernier Comité de concertation (Codeco) du 20 août 2021 et celles-ci ont été enthousiastes quant à la reprise de leurs championnats et compétitions. Lors de cette rencontre, les questions ont été nombreuses et le nouveau protocole permet une reprise complète des compétitions.

Ce dernier protocole prévoit un CO2 mètre obligatoire dans les espaces clos. Une exception est prévue pour les espaces sportifs de plus de 400 m² et d'une hauteur de 7 m avec un système de ventilation.

3.3.20 Question n° 568, de Mme Cortisse du 21 septembre 2021: Chargés de protection des enfants dans le sport

En commission du 26 mai 2020, vous avez fait état de chiffres alarmants relevés par votre administration qui a mené une étude sur les actes de maltraitance et de harcèlement dans le monde sportif, ce qui n'avait plus été réalisé depuis près de quinze ans. Pour rappel, pas moins de 11 % des enfants de six à dix-huit ans et de 12 % des personnes de plus de dix-huit ans disent avoir déjà été exposés à des actes de maltraitance ou de harcèlement dans le cadre de leur pratique sportive, soit plus d'un sportif sur dix!

L'important nouveau projet de décret «Éthique dans le sport», une fois voté, nous permettra d'être mieux armés pour lutter contre ce véritable fléau que sont les violences physiques et psychologiques dans le monde du sport.

En attendant, comme vous le savez, je ne manque pas de suivre avec attention les autres initiatives en cours, dont l'instauration des «Chargés de protection des enfants dans le sport» sous l'égide du Conseil de l'Europe.

En commission du 20 avril dernier, vous me précisiez attendre une feuille de route des consultants chargés par le Conseil de l'Europe, pour la fin de ce mois de juin. Ce rapport devait inclure des propositions concrètes pour la désignation des référents «maltraitance sport», les profils de poste, les rôles associés ainsi qu'un plan de formation dédié, le but étant de «garantir qu'une approche holistique et systématique de prévention et de protection de la maltraitance à l'égard des enfants dans le sport soit bien mise en œuvre et que les différentes réalités du sport soient abordées pour encourager les organisations sportives à adhérer et à agir».

Vous ajoutiez enfin que «les objectifs à atteindre sont clairement identifiés, mais le travail à mener reste important et devra absolument être connecté à la réalité de l'ensemble du monde sportif: les fédérations sportives, leurs clubs membres, mais également toute association proposant des activités sportives. Certaines organisations sportives avancent déjà à grands pas tout en conservant la sensation de ne pas être très bien outillées ou formées pour assumer ces missions en particulier».

Cette feuille de route devait, après relecture par le Conseil de l'Europe et une consultance externe, être présentée durant cet été à l'ensemble des parties prenantes au projet.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes:

- Pourriez-vous faire état des avancées de ce projet et nous présenter la feuille de route en ce qui concerne la fonction de «Chargé de protection des enfants dans le sport»?
- Le cadre opérationnel est-il à présent finalisé? Combien de personnes exerceront-elles cette fonction? Quand et comment seront-elles engagées? En quoi consisteront exactement leurs fonctions? Comment se déroulera leur formation?
- Quelles seront leurs relations avec les référents éthiques de chaque fédération ou association sportive, ainsi qu'avec l'Observatoire de l'éthique dans le sport qui va être créé?

Par ailleurs, en commission du 18 mai dernier, vous avez précisé que lors du dernier conclave budgétaire, vous avez obtenu que «500 000 euros soient mobilisés afin d'établir une stratégie visant à accentuer les actions en faveur de l'éthique sportive» dans le cadre de la relance du secteur suite à la crise sanitaire. Je vous cite, «Le sport étant le reflet de la société, il importe d'accompagner cette reprise afin de prévoir des actions visant à rappeler les fondamentaux de l'éthique sportive, mais aussi à former et à sensibiliser les dirigeants, les entraîneurs, les parents et les sportifs à des outils de promotion des bons réflexes pour aborder les phénomènes liés à la maltraitance, au harcèlement, au racisme dans le sport, etc.».

Madame la Ministre, pourriez-vous nous donner plus de précisions sur le timing et la manière dont ces 500 000 euros seront affectés à des actions en faveur de l'éthique sportive?

Réponse: Comme vous le soulignez, le projet de protection des enfants dans le sport *Child Safeguarding in Sport* (CSiS) est en phase de finalisation. Le projet de feuille de route a été présenté le 3 septembre dernier lors d'une table ronde organisée par le Conseil de l'Europe et coordonnée par l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) et deux consultants.

Cette table ronde, que j'ai eu le plaisir d'introduire, rassemblait l'ensemble des parties prenantes au projet, à savoir l'ADEPS, le Délégué général aux droits de l'enfant, des représentants de fédérations sportives, de l'Association interfédérale du sport francophone (AISF), du secteur de l'Aide à la jeunesse, de Yapaka, de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, du *Centrum Ethiek in de Sportet*, de *OstBelgien Sport* et de l'organisation non gouvernementale Défense des Enfants International, sans oublier l'implication active du COIB et de l'ONE dans le cadre du projet, qui étaient excusés pour cette réunion.

Durant la table ronde, un accord préalable informel a été exprimé par les participants sur le contenu du document, qui reflète la future stratégie de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concrètement, pour 5 axes prioritaires, le projet de feuille de route fixe des objectifs stratégiques, des objectifs opérationnels et des actions nécessaires à réaliser sur la période 2021-2024. Ces 5 axes prioritaires sont autant de blocs à assembler de manière transversale: les politiques publiques de prévention et protection, les partenariats, les structures et les procédures pour répondre aux inquiétudes, le conseil et le soutien et, enfin, le cadre de formation. Pour chaque axe, des propositions d'actions, dont celle de la création de la fonction de «chargé de protection de l'enfance dans le sport» en Fédération Wallonie-Bruxelles, sont faites.

Le cadre opérationnel n'est pas encore finalisé. La méthodologie du projet prévoit qu'un comité de pilotage soit maintenant constitué. Il sera chargé

d'approuver formellement la version définitive de la feuille de route et de la mettre en œuvre. La question des ressources humaines et de la formation sera traitée dans ce cadre.

Nous pouvons cependant envisager que le premier chargé de protection ADEPS puisse intégrer le réseau éthique qui sera mis en place par le projet de décret visant l'éthique sportive qui vous a été présenté en commission du 14 septembre dernier. À ce titre, il pourrait participer au dialogue qui sera institué avec l'Observatoire et soutiendra les référents éthiques à mieux appréhender certaines réalités du terrain, mais également à diffuser des messages, recommandations et outils de protection au sein de leur fédération respective et à organiser un réseau interne composé de délégués «Vivons sport» dans les clubs sportifs.

3.3.21 Question n° 569, de M. Cornillie du 21 septembre 2021: Réductions sur les cotisations des clubs francophones de sport

Afin de venir en aide aux clubs sportifs amateurs, à la peine financièrement en cette période de crise sanitaire, la Fédération Wallonie-Bruxelles a débloqué des moyens conséquents.

Cependant, au sortir d'une année Covid-19 où les parents et sportifs ont payé une cotisation complète malgré l'arrêt prématuré des compétitions et entraînements, la question s'est posée au sein des clubs et des fédérations de la réduction desdites cotisations.

Il ressort du terrain que, si les différentes fédérations ont soumis des recommandations à leurs clubs à ce sujet, dans la réalité, tous les clubs n'ont pas joué le même jeu. Certains ont, par exemple, laissé le choix aux affiliés de se faire rembourser leur cotisation ou de soutenir le club. Mais certains n'ont fait aucun geste.

Sans porter préjudice à l'autonomie des clubs et fédérations, comment garantir l'équité concernant les réductions de cotisation entre les fédérations et les disciplines?

Les différentes pratiques recensées au sein des clubs sont-elles en phase avec les aides accordées par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Le sont-elles avec les intentions de la Fédération en la matière? Finalement, comment les gestes financiers de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont-ils été répercutés, le cas échéant?

Concernant les cotisations, comment s'efforcer d'à la fois soutenir les clubs et les affiliés?

Réponse: Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a souhaité tout mettre en œuvre pour supporter les secteurs dont il a la charge. Mon cabinet,

en collaboration avec l'administration des sports, a mis en place une procédure objective afin de soutenir le monde sportif et en particulier les fédérations les plus impactées par la pandémie. Cette aide de 6 millions d'euros devait en partie soutenir les fédérations, à hauteur de 20 % maximum du budget attribué, mais plus spécifiquement leurs clubs, avec 80 % de cette somme. Ce soutien s'est principalement orienté vers un remboursement ou une note de crédit sur les frais des clubs vis-à-vis de leur fédération.

Ce montant s'ajoute aux 4 millions obtenus, qui ont notamment permis de financer les opérations «J'me bouge pour mon club» et à venir en aide aux clubs et fédérations lors de la première vague.

Les sportifs ont, en général, pu bénéficier d'un retour de cette aide soit via un remboursement de leur cotisation pour les entraînements qu'ils n'ont pu réaliser, soit par un transfert de leur cotisation vers la future saison. Comme vous, je déplore l'attitude de certains clubs qui n'ont fait aucun geste, mais heureusement ils sont minoritaires.

Lors du conclave budgétaire de 2021, j'ai également défendu et obtenu différents budgets afin d'aider le secteur avec une enveloppe totale de 4,1 millions d'euros. Celle-ci recouvre une aide pour la formation des cadres sportifs, pour l'éthique dans le sport, pour la détection et la labellisation au sein des clubs. J'ai également obtenu une enveloppe de 600 000 euros pour l'initiation et la découverte. Cette dernière enveloppe vise à soutenir les clubs sportifs et la reprise de l'activité sportive grâce à des bons pour les 20 000 premiers affiliés. Cette action se tiendra en deux temps. Tout d'abord à la mi-octobre et ensuite vers la mi-février, afin de susciter l'affiliation de nouveaux membres en dehors des sportifs qui fréquentaient déjà des clubs sportifs.

Une communication est prévue lors du lancement de cette opération. L'objectif de la mesure est une réduction sur l'affiliation du sportif.

**3.3.22 Question n° 570, de Mme Cassart-Mailleux du 21 septembre 2021:
Mise en place d'une plateforme évitant les doublons dans les aides
octroyées aux étudiants**

Lors des auditions sur la précarité étudiante, nous avons pu constater un manque de coordination et de coopération entre les CPAS et les services sociaux des établissements d'enseignement supérieur au sujet de l'attribution des aides aux étudiants. Ainsi, récemment, il m'est revenu une «dérive» dont je souhaiterais vous faire part. En effet, la crise sanitaire et les mesures nécessaires pour contrer le virus, notamment le distanciel, ont plongé les étudiants dans une situation inédite entraînant des difficultés pour certains qui n'étaient pas toujours équipés ou

suffisamment équipés. Pour ceux-ci, la poursuite des apprentissages a parfois relevé du parcours du combattant.

Dans le désarroi, de nombreux étudiants se sont tournés vers les CPAS afin que ceux-ci financent l'achat d'un ordinateur, d'une tablette ou encore d'une imprimante. Néanmoins, les établissements d'enseignement supérieur disposent également de leviers pour aider les étudiants dans le besoin. C'est ainsi donc qu'il me revient que de nombreux étudiants ont pu à la fois être aidés par leur CPAS et à la fois par leur établissement d'enseignement supérieur pour le financement de leur matériel informatique.

Loin de moi la volonté de privé l'étudiant dans le besoin des aides auxquelles ils ont droit, mais il s'avère que, dans l'urgence, de nombreuses aides financières ont donc été octroyées pour acheter du matériel informatique indispensable au bon déroulement des études et cela sans vérifier si ledit matériel n'avait pas déjà fait l'objet d'une aide ailleurs. Ainsi, pour l'avenir, il serait peut-être intéressant de mettre en place une collaboration accrue entre CPAS et services sociaux ou même une plateforme commune d'échange de données.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de cette problématique? Quelles solutions proposez-vous pour y faire face? La mise en place d'une plateforme entre les établissements d'enseignement supérieur et les CPAS pourrait-elle voir le jour à court terme afin d'éviter, à l'avenir, d'aider deux fois le même étudiant?

Réponse: Bien que je n'aie pas été alertée spécifiquement par la problématique que vous soulevez, il est essentiel de veiller à la complémentarité des aides apportées aux étudiants par les conseils sociaux et les CPAS.

Dans cette perspective, dans la continuité des travaux réalisés en octobre 2018, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) organise, en collaboration avec les CPAS, et avec mon soutien, quatre journées d'échanges entre acteurs sociaux des CPAS et membres du personnel des services sociaux des établissements d'enseignement supérieur autour de la thématique de la précarité étudiante. Ces journées sont planifiées en octobre et novembre 2021. Les lieux pour chaque date ne sont pas encore déterminés, mais il y en aura une à Bruxelles, une dans le Hainaut, une en région liégeoise et une dans le Namurois. Ces journées seront organisées sous la forme d'une matinée informative sur les réglementations liées au parcours de l'étudiant dans le paysage de l'enseignement supérieur et au statut d'étudiant octroyé par les CPAS et d'une après-midi consacrée à des tables rondes qui, à partir d'études de cas, permettront de formuler des recommandations en matière d'aides destinées aux étudiants.

Les cinq thématiques retenues sont les suivantes: frais d'inscription et d'études; logement et mobilité; santé; ressources de l'étudiant et loisirs. La finalité

de ces réunions est de permettre aux acteurs d'échanger leurs pratiques, de connaître les cadres réglementaires respectifs afin de cerner le champ des possibles, de formuler des recommandations et d'améliorer les collaborations entre les services sociaux des établissements d'enseignement supérieur et les acteurs des CPAS.

Je soutiens également l'initiative du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté qui organise, le 15 octobre prochain, en collaboration avec le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique (CBCS), une journée consacrée à la précarité étudiante, visant à décloisonner les différents acteurs et à mettre en place des lieux de dialogues structurels entre les étudiants précaires et leurs représentants, le monde de l'enseignement, les CPAS et le secteur associatif. La journée du 15 octobre sera consacrée à des conférences, des ateliers et des débats. La tenue de conférences permet d'amener un apport théorique, pratique ou expérimentiel, et une mise en perspectives qui est ensuite travaillée dans les ateliers et débattue tout au long de la journée. La rencontre des acteurs est facilitée par l'organisation d'ateliers permettant l'échange de savoirs de vécu, de pratiques visant l'évolution et l'innovation sociale. Les ateliers sont conçus comme des espaces permettant aux acteurs d'explorer les marges de l'intervention sociale, d'expérimenter des moyens et des méthodes de formalisation des pratiques, de faire état de leurs constats et de produire des recommandations.

Dans la foulée, le Forum poursuivra la collaboration avec le CBCS pour produire une publication, un numéro de la revue «*Bruxelles Informations Sociales*» (BIS) consacré à la précarité étudiante. Ce document de 40 pages, tiré à 2 500 exemplaires, servira d'outil pragmatique aux acteurs de la lutte contre la précarité étudiante.

3.3.23 Question n° 571, de Mme Galant du 21 septembre 2021: Plan «Come Together» de l'Union belge pour lutter contre les discriminations

La nouvelle phase du plan «Come Together» de l'Union belge vient d'être dévoilée. Soutenue par tous les niveaux de compétitions, elle est proposée à tous les acteurs du football dans notre pays (joueurs, entraîneurs, dirigeants, arbitres, supporters).

À partir de cette saison, le rôle des arbitres dans la lutte contre le racisme et toute forme de discrimination est renforcé. Les arbitres pourront d'ailleurs compter sur d'autres relais pour signaler les cas de discrimination.

La Pro League que la Fédération ont prévu sur leur site respectif un «bouton de signalement» à toute personne victime ou témoin de propos, d'une action ou d'une activité, dans ou autour du stade, ressentis comme discriminatoires.

Pour les arbitres, dans le rapport de match électronique, une case est dévolue spécifiquement aux incidents de nature raciste et/ou discriminatoire.

Madame la Ministre,

- Avez-vous pris connaissance de cette évolution? Qu'en pensez-vous?
- D'autres efforts sont-ils à l'ordre du jour? Comment comptez-vous lutter contre les discriminations dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles?
- Une campagne de sensibilisation est-elle prévue suite à ce nouveau plan?
- Une aide spécifique pour les sportifs victimes de faits de racisme est-elle prévue?

Réponse: La fédération belge de football met en place, depuis 2017, diverses actions dans le cadre de la campagne *#footballforall*:

- la désignation des collaborateurs responsables de l'inclusion;
- la création d'un groupe de travail «diversité dans le football»;
- la création d'une plateforme numérique afin de signaler un incident plus rapidement et plus efficacement;
- la présence des modèles sportifs «Rouges et nos Red Flames», ainsi que des modèles positifs du football amateur, qui deviennent ainsi la figure de proue de «Come Together»;
- la multiplication du champ d'action *#footballforall*.

Il existe aussi des «campagnes de sensibilisation» dans le monde du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles via le décret du 20 mars 2014 portant diverses mesures en faveur de l'éthique dans le sport en ce compris l'élaboration du code d'éthique sportive et la reconnaissance et le subventionnement d'un comité d'éthique sportive dont son adaptation vous a été présentée en commission du 15 septembre dernier. Celui-ci reprend diverses nouvelles mesures en faveur de l'éthique avec notamment la désignation d'un «réfèrent éthique» au sein de chaque fédération sportive reconnue.

Mais il prévoit aussi la création d'un Observatoire de l'éthique qui pourra formuler des recommandations au gouvernement dans toutes les matières relatives à l'éthique, ce compris la lutte contre toutes les formes de discrimination (dont celle à caractère raciste). Le texte comprend également l'adoption d'une Charte «Vivons Sport» qui s'applique à l'ensemble des acteurs sportifs. Le réseau des référents éthiques francophones est déjà constitué et s'est déjà rassemblé sur la thématique de la lutte contre le racisme.

En Belgique, un plan national de lutte contre le racisme est en cours de construction. Il rassemble l'ensemble des ministères concernés et est construit en collaboration avec les représentants de la société civile (Unia et coalition NAPAR). Ce plan comprend un chapitre sport, dans lequel l'Administration générale du sport (AGS) est partie prenante. Les réunions sont en cours.

Il est important de sensibiliser les citoyens sur le rôle qu'ils jouent en tant que sportifs et spectateurs.

3.3.24 Question n° 574, de M. Collin du 29 septembre 2021: Nouvelles orientations du Fonds des sports

Peu avant la trêve d'été vous avez soumis au gouvernement une note d'orientation sur l'évolution du fonds des sports. Ce fonds est un outil essentiel à la politique sportive de la Fédération Wallonie-Bruxelles, car il permet la récolte des recettes perçues par l'Académie de l'éducation physique et des sports (ADEPS), mais aussi la conséquence logique que cela entraîne, à savoir le financement de dépenses au profit de l'activité sportive, que ce soit dans les centres ADEPS ou pour d'autres types de projets tels que notamment la formation.

Traditionnellement, l'administration prépare une programmation des dépenses qui était soumise pour accord au ministre. Depuis cette législature, cette programmation, à l'instar de celle de tous les fonds budgétaires, doit être approuvée par le gouvernement dans son ensemble. Ce qui peut être utile en termes de circulation de l'information pour autant que cela n'allonge pas les procédures et donc les paiements au bénéfice des opérateurs sportifs.

La note que vous avez soumise au gouvernement en juillet dernier semble aller plus loin puisqu'elle prévoit des orientations nouvelles pour le fonds des sports. Mais la notification est particulièrement laconique et sauf erreur de ma part aucune communication sur ce sujet n'a été effectuée.

Madame la Ministre, je souhaiterais dès lors vous entendre sur votre projet de réorientation du fonds.

Quels types de dépenses pourront y être imputés? De nouveaux projets de soutien au mouvement sportif verront-ils le jour? Les dépenses des centres ADEPS relèveront-elles toujours du fonds? De nouvelles recettes sont-elles attendues, notamment liées à des partenariats entre l'ADEPS et des opérateurs privés? L'image de marque de l'ADEPS est positive, cette piste devrait être utilisée encore plus fortement pour trouver des financements alternatifs au bénéfice de la politique sportive.

Réponse: Vous soulignez à juste titre l'importance que revêt le Fonds des Sports dans la politique sportive de la Fédération Wallonie-Bruxelles, que ce soit en

matière de financement des dépenses liées aux activités de nos dix-sept centres ADEPS, de notre centre de prêt de matériel de Villers-le-Bouillet, de nos sept centres de conseil du sport, mais également de la gestion courante des formations de cadres sportifs, les activités du Sport pour tous, etc.

Lors de sa séance du 15 juillet 2021, le gouvernement a adopté la note d'orientation sur l'évolution du Fonds des Sports, actuel Fonds budgétaire de type C, en service administratif à comptabilité autonome (SACA) au 1^{er} janvier 2023. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de plusieurs chantiers entamés par le gouvernement permettant de faire évoluer la structure du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers une application plus stricte du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes (décret «WBFin») et de mieux baliser les critères qui justifient l'existence d'un fonds budgétaire.

Différentes analyses ont été menées conjointement par l'Administration général du sport (AGS), la Direction générale du budget et des finances (DGBF), l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC), le cabinet du ministre du Budget et le mien afin de déterminer la meilleure structure possible pour le Fonds des sports, et ce en regard des particularismes de ce Fonds:

- près de 50 000 factures éditées en recette chaque année;
- de nombreuses applications métiers permettant de générer une partie de ces factures;
- 10 000 contrats de travail occasionnels pour nos moniteurs sportifs encadrant nos stages;
- autonomie de gestion comptable et financière afin d'honorer nos engagements vis-à-vis de nos fournisseurs, etc.

Comme vous le savez, les crédits de chaque fonds sont proposés en cohérence avec la programmation annuelle du fonds respectif auquel ils se rapportent et ne peuvent excéder les recettes annuelles prévues sur ledit fonds. Dès lors, aucune nouvelle dépense ne pourra être imputée sur ce Fonds sans contrepartie accordée par le gouvernement ou moindre dépense réalisée.

Il est inutile de rappeler la situation financière compliquée du Fonds des Sports ces dernières années. Son redressement a été possible dès 2018, grâce à une réduction des dépenses liées à divers plans sportifs qui étaient imputées sur le fonds des sports. Par ailleurs, d'autres dépenses ont été réorientées vers le Budget ordinaire du Sport et les articles de base idoines.

Je ne peux que me réjouir que ces propositions aient été entendues par le gouvernement et par nos partenaires sportifs dans le but, bien entendu, de pérenniser la situation du Fonds des Sports sur les prochains exercices et de permettre aux centres sportifs l'accomplissement de l'ensemble de leurs missions.

Lors de l'élaboration du budget initial 2021, l'allocation de base (AB) 33.30.35 «formation des jeunes» a été revue à la hausse (passage de 515 000 euros à 1 165 000 permettant ainsi la prise en charge du plan football notamment).

Dans le cadre de la relance de l'activité décidée lors du conclave budgétaire de l'ajustement 2021, un budget additionnel de 2 400 000 euros annuels a été inscrit sur ce même AB afin de permettre la détection et la formation des jeunes dans nos fédérations sportives, via notamment un système de labellisation, avec une mise en œuvre dès 2021.

Afin de permettre au Fonds des Sports d'engranger de nouvelles recettes, la piste des partenariats privés a effectivement été expérimentée. Cinq secteurs ont été sondés (assurance, automobile, agroalimentaire, presse écrite, presse radio-télévision).

La piste «presse écrite» a pu être finalisée, via un partenariat de deux ans avec IPM («*La Dernière Heure*», «*La Libre Belgique*»), qui vient d'être lancé. Ce partenariat consiste en de l'échange de services, via notamment la mise à disposition d'espaces dans ces quotidiens de la presse écrite.

La procédure pour aboutir à ces partenariats, en respectant tous les impératifs liés aux marchés publics, est complexe et chronophage. Près de deux années de procédure ont été nécessaires pour aboutir à la conclusion de ce partenariat.

3.3.25 Question n° 575, de Mme Goffinet du 30 septembre 2021: Futur de l'antenne d'Arlon du Service droits des jeunes (SDJ) Namur/Luxembourg

Le Service droits des jeunes (SDJ) Namur/Luxembourg, reconnu comme service d'aide en milieu ouvert (AMO) en Fédération Wallonie-Bruxelles, offre un appui social et juridique aux jeunes jusqu'à 22 ans. Ce SDJ est actif sur un territoire réparti sur deux provinces, 82 communes, soit sur cinq divisions judiciaires (Namur, Dinant, Arlon, Neufchâteau et Marche-en-Famenne).

Il y a une quinzaine de jours, il a publiquement tiré la sonnette d'alarme, lors d'une conférence de presse, au sujet du futur de son antenne d'Arlon. En effet, à ce jour, cette implantation, créée en 1998 en province de Luxembourg, ne bénéficie toujours pas d'agrément. Le SDJ Namur/Luxembourg déplore qu'aucun personnel ne soit octroyé pour l'antenne d'Arlon, où seul 1,5 équivalent temps plein peut être affecté. L'antenne se voit allouer une subvention annuelle de 13 237 euros, alors que

pour 2019, les dépenses d'entretien pour l'antenne d'Arlon - hors frais de personnel - s'élevaient déjà à plus de 27 000 euros.

C'est pour ces raisons que l'antenne d'Arlon pourrait, selon la directrice du SDJ Namur/Luxembourg, mettre financièrement en péril des projets à Namur. Elle estime donc qu'à terme, si rien n'est fait, ils ne parviendront plus à répondre aux demandes, malgré le fait que l'activité augmente...

Madame la Ministre, il y a dix ans, j'interpellais déjà la ministre Éveline Huytebroeck, au sujet des problèmes de mobilité et de maillage des services d'aide à la jeunesse en province de Luxembourg. C'est un sujet central dans les régions excentrées comme le sont Arlon, Mouscron ou encore Chimay. Je plaçais déjà pour que les particularités géographiques et rurales de ces provinces puissent être prises en compte dans la mesure où leurs caractéristiques engendrent des préoccupations pour les jeunes et les services relevant de l'Aide à la jeunesse.

À quelques semaines de votre prochain conclave budgétaire, le service fait donc appel à vous, afin que l'antenne d'Arlon soit reconnue comme entité à part entière, active en province de Luxembourg. Par ailleurs, des situations similaires sont-elles connues sur d'autres entités?

Il est utile de dire également que cette demande est soutenue par le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), selon qui «Les réalités rurales ne sont pas prises en considération. On oublie les lieux éloignés des prises de décision». Quelle est votre position face à ce constat?

- Le conclave budgétaire permettra-t-il de trouver une solution pérenne et structurelle pour l'antenne d'Arlon, et de répondre favorablement à son besoin de moyens additionnels?
- Y plaiderez-vous à tout le moins en ce sens?
- Quels engagements pouvez-vous prendre ici?

Réponse: Le SDJ de Namur est actuellement agréé en tant que AMO de catégorie 2 avec une seule antenne agréée, précisément située au beffroi à Namur. À la suite de la réaffectation du beffroi par la ville de Namur, il a été décidé de supprimer l'antenne à Namur et de l'officialiser à Arlon.

En effet, le Luxembourg est la seule province en Fédération Wallonie-Bruxelles qui ne dispose pas d'un service AMO SDJ à part entière. Il est à noter que, dans le souci d'être toujours plus proche des bénéficiaires, de répondre à la problématique des déplacements importants et des difficultés en matière de mobilité, le service organise, déjà depuis plus de vingt ans, une antenne à Arlon. Mon administration s'attelle à modifier l'arrêté d'agrément du service afin d'officialiser

l'antenne à Arlon. Ce service AMO couvre actuellement cinq divisions judiciaires: Namur, Dinant, Arlon, Neufchâteau et Marche-en-Famenne, ce qui représente un champ d'action considérable qui s'étend sur deux provinces.

Les demandes et les besoins du secteur étant de plus en plus importants, l'antenne d'Arlon fonctionne aujourd'hui comme un service AMO de catégorie 1, car trois équivalents temps plein (ETP) y sont affectés. Le nombre de dossiers suivis est effectivement en augmentation constante. Plus précisément, si elle comptabilisait 125 suivis en 2018, l'équipe accompagne aujourd'hui 174 jeunes et familles.

La problématique du déficit budgétaire du service m'a bien été relayée par mon administration. L'abandon de l'antenne agréée de Namur pour la transférer sur Arlon représente certes une première piste de solution, mais elle ne suffit pas à garantir l'ensemble des missions aujourd'hui réalisées par les deux entités. La demande de ce service s'inscrit, à l'instar des autres demandes portées par des AMO, dans un renforcement des actions de prévention de proximité.

Je suis particulièrement attentive au développement de la prévention et je porterai ces demandes au gouvernement en vue de tenter d'augmenter et d'intensifier l'offre au sein du secteur.

3.4 Ministre de l'Éducation

3.4.1 Question n° 393, de M. Disabato du 3 septembre 2021: Budget de l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC) dans l'ajustement budgétaire de 2021

J'aimerais brièvement revenir au budget alloué à Institut de la formation en cours de carrière (IFC). Pour l'année 2020, le total des dépenses effectives s'élevait à environ 6 431 000 euros. L'ajustement budgétaire de 2021 est à présent chiffré à 8 753 000 euros. La projection des dépenses a donc augmenté de 2 millions d'euros entre le budget de 2020 et l'ajustement budgétaire de 2021. C'est une grande différence.

La reprise des activités de l'IFC en 2021, mise à mal par la crise sanitaire en 2020, a-t-elle permis d'augmenter ces dépenses?

Quelle est la justification de cette augmentation de 2 millions d'euros?

Réponse: Le montant de la dotation de l'IFC était de 7 730 000 euros au budget ajusté 2020 et de 7 720 000 euros budget ajusté 2021; il a donc diminué de 10 000 euros entre les deux exercices budgétaires. La dotation est complétée d'une intervention du Fonds social européen (FSE), sous la forme d'une subvention; à l'ajusté 2020, cette intervention était de 426 925,13 euros et est, pour l'exercice budgétaire 2021, de 315 372,80 euros.

Ce qui nous donne un montant total de 8 156 925,13 euros pour l'exercice budgétaire 2020 et un montant total de 8 035 372,80 euros pour l'exercice budgétaire 2021, sans tenir compte des estimations de prélèvements sur réserves, qui dans les faits ne s'opèrent jamais. Il n'y a donc eu, en tout cas dans la projection des dépenses, aucune augmentation entre les deux exercices budgétaires.

Les chiffres que vous comparez dans votre question ne peuvent pas être mis sur le même pied, puisqu'il s'agit d'une part du compte d'exécution des dépenses au 31 décembre 2020 et d'autre part du budget ajusté 2021.

Il est à noter qu'en raison de la situation exceptionnelle due à la crise sanitaire, de nombreuses formations ont été suspendues et/ou annulées dans le courant de l'année 2020. Au niveau budgétaire, les dépenses initialement prévues pour ces formations n'ont donc pas pu être réalisées. De plus, d'autres diminutions de dépenses ont également été opérées. L'IFC étant dès lors en capacité de terminer l'exercice budgétaire 2020 sans bénéficier du versement de la seconde tranche de sa dotation, celle-ci n'a pas été liquidée en fin d'année. Si le même constat devait se faire en 2021, la seconde tranche ne serait à nouveau pas liquidée, ou pas entièrement.

3.4.2 Question n° 394, de M. Bellot du 3 septembre 2021: Programmes de remédiation dans les écoles primaires

Durant cette année scolaire, entre fermetures décrétées par le Comité de concertation (Codeco) ou pour raison de clusters, entre les quarantaines des enfants, mais aussi des enseignants, nous pouvons dire que les élèves dans les écoles primaires auront perdu en moyenne six semaines de cours impactant considérablement le bon suivi de leurs apprentissages.

Face à la crise sanitaire, nous le savons, tous les enfants ne sont pas logés à la même enseigne. Certains parents ont fait le choix de ne pas remettre immédiatement leurs enfants à l'école après le déconfinement du mois de mars 2020. D'autres enfants ont subi des quarantaines, et beaucoup hélas ont vu défiler des remplaçants de leurs professeurs malades ou écartés avec comme conséquences une chute de la qualité de l'apprentissage et un décrochage scolaire qui touche plus de 50 % des élèves.

Face à l'actuel débat interréseaux relatif au maintien des évaluations de fin d'année, je pense que l'urgence est avant tout de bien préparer le plan de la rentrée prochaine pour palier au plus tôt aux lacunes dans l'apprentissage. Il est plus que l'heure de faire se pencher chaque équipe pédagogique sur un plan d'action de remédiation au sein de son école.

La crise a renforcé les inégalités par la fracture sociale, culturelle, numérique... Selon la ligue des familles, les urgences pédopsychiatriques sont

aujourd'hui saturées par des enfants qui souffrent de décrochage scolaire et de désocialisation.

Madame la Ministre, parallèlement aux aides déjà apportées à ce sujet par le gouvernement, est-il prévu que des emplois APE (aide à la promotion de l'emploi) puissent venir en renfort tant pour l'encadrement que la remédiation? Je voudrais également connaître plus spécifiquement le bilan des interventions des équipes mobiles de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que des centres psycho-médico-sociaux (PMS) cette année?

Réponse: Mon administration a réalisé un bilan du travail accompli par les équipes mobiles durant la dernière année scolaire.

Vous trouverez infra les informations quantitatives y afférentes:

- 3 361 dossiers ont été traités par les vingt-six agents en fonction. À titre de comparaison, il y en avait eu 1 750 l'année scolaire précédente et 1 737 en 2018-2019. L'augmentation pendant l'exercice scolaire 2020-2021 a été exponentielle, puisque le service des équipes mobiles a fait face à une hausse de 92 % de dossiers ouverts!
- 257 demandes d'intervention ont été introduites pour des situations de crise au niveau institutionnel;
- 91 demandes d'intervention prioritaire ont été diligentées pour des incidents critiques (décès, suicide, accident grave, faits de mœurs...);
- 3 000 dossiers d'absentéisme/décrochage scolaire ont été ouverts.

Ces données démontrent très clairement les dégâts de la crise sanitaire sur les élèves, leur présence à l'école, mais aussi leur engagement et leurs motivations.

Quant aux centres PMS, un *monitoring* des moyens complémentaires alloués depuis le printemps dernier vient d'être mis en œuvre. Il se décline en enquête menée sur le terrain par le Service général de l'inspection auprès de directions et d'agents issus d'un échantillon représentatif des centres.

Un premier rapport est attendu pour la mi-novembre 2021, tout en précisant que l'évolution de la situation sanitaire m'incite à rester prudente quant au respect des délais prévus.

À travers mes rencontres multiples avec les équipes de terrain, il est ressorti qu'une recrudescence des demandes aboutissant dans les centres PMS était significative et malheureusement, le décrochage scolaire, l'absentéisme et les troubles divers de santé mentale liés à la crise sanitaire en étaient à l'origine.

Tous ces professionnels ont mené des réflexions pour déterminer une stratégie à amorcer et des dispositifs à renforcer pour contrer les effets durables de la crise sanitaire dès cette nouvelle rentrée scolaire.

Par ailleurs, les emplois contractuels complémentaires sous statut APE alloués par la Fédération Wallonie-Bruxelles n'ont pas pour vocation principale de renforcer spécifiquement l'encadrement dans le cadre de remédiations. SI ceux-ci constituent un renfort important dans l'enseignement fondamental, les fonctions occupées par les membres du personnel y sont très variées; elles répondent à une demande en phase avec les besoins propres des établissements scolaires. Il n'est cependant pas exclu que certaines de ces charges soient affectées à des heures de remédiation, mais mon administration ne dispose pas d'informations quantitatives sur ce point spécifique.

3.4.3 Question n° 400, de Mme Laffut du 3 septembre 2021: Attribution des postes de puériculteurs(trices) APE/ACS (aide à la promotion de l'emploi/agent contractuel subventionné) dans l'enseignement fondamental

En introduction aux circulaires 8016 à 8019 d'avril 2021 relatives aux demandes de postes de puériculteurs (trices), vous insistiez sur votre décision, pour la période 2021-2023, de redistribuer les postes (1,594 au total des réseaux) en fonction de nouvelles candidatures, afin de permettre à des établissements éventuellement non pourvus en 2018 d'introduire une nouvelle demande.

Et vous rappeliez la mission essentielle exercée par les puériculteurs(trices) dans le cadre scolaire, quant à la réponse apportée aux besoins physiques et mentaux de l'enfant, et à leur adaptation à la vie en société.

La procédure d'attribution est aujourd'hui terminée et les décisions ont été communiquées fin juin.

S'agissant d'une redistribution de postes, la satisfaction, selon votre souhait, de nouvelles demandes a nécessairement conduit au non-renouvellement de demandes satisfaites par le passé, mettant les pouvoirs organisateurs et les directions d'école concernés dans une situation difficile, leur besoin d'encadrement n'étant pas moindre que l'année précédente, ni bien sûr les besoins de leurs jeunes élèves que vous rappeliez si justement.

Pour ceux-là, comme pour tous ceux dont la demande n'a pas été satisfaite, la solution est dans les postes PART-APE d'assistant(e) à institutrice maternelle en Région wallonne, qui nécessitent un financement de 30 % du coût total de l'emploi par le pouvoir organisateur, auxquels s'ajoutent pécule de vacances et allocation de fin d'année. Inévitablement au vu de la situation financière de la plupart des

pouvoirs organisateurs, si elles sont consenties, ces dépenses se feront au détriment d'autres postes.

Comment éviter ces situations où des pouvoirs organisateurs se retrouvent à devoir prévoir des engagements et à trouver les fonds nécessaires deux mois avant la rentrée scolaire?

Comment leur permettre d'anticiper les décisions d'attribution des postes disponibles, à défaut de pouvoir en augmenter le nombre et le financement?

La procédure d'attribution est-elle suffisamment transparente et ses critères suffisamment objectivés pour permettre cette anticipation?

Réponse: La redistribution des postes sur base de nouvelles candidatures n'est en réalité pas un mécanisme nouveau. En effet, les règles d'attribution bisannuelle des postes de puériculteurs/puéricultrices ACS/APE (aide à la promotion de l'emploi/agent contractuel subventionné) sont prévues aux articles 22 à 27 du décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française.

En application des circulaires qui sont publiées dans le courant du mois de mars, de nouvelles candidatures sont ainsi introduites tous les deux ans pour le premier jour ouvrable du mois d'avril de l'année scolaire précédant celle pour laquelle l'octroi est demandé. Exceptionnellement, en raison de la pandémie, les postes déjà attribués en 2018-2019 et 2019-2020 ont été prolongés d'une année scolaire supplémentaire.

Pour la présente année scolaire, les dispositions décrétales *ad hoc* ont été appliquées. Dès lors, de nouvelles candidatures ont pu être introduites pour le 2 avril 2021 afin que les besoins actualisés des écoles puissent être exprimés, analysés, et dans la mesure du possible rencontrés, en retenant, conformément au décret les écoles les plus prioritaires.

J'ai bien conscience que de nombreuses écoles rencontrent des besoins spécifiques qui justifieraient les engagements de puériculteurs/puéricultrices en leur sein. Toutefois, il est financièrement impossible, et sans subventionnement régional supplémentaire, de pourvoir à toutes leurs demandes, raison pour laquelle des critères objectifs permettent de déterminer les écoles prioritaires.

Une telle priorisation a, à l'époque, été décidée par le Parlement, et ce afin de gérer au mieux et de répartir le plus équitablement possible l'encadrement complémentaire mis à la disposition des établissements scolaires, avec une révision bisannuelle permettant de tenir compte du cadre évolutif des besoins des

établissements, et de pourvoir le cas échéant des écoles dépourvues de puériculteurs/puéricultrices dans l'exercice précédent.

Selon le contenu des demandes reçues, l'attribution des postes peut donc diverger d'une année à l'autre. Il n'est, dès lors, pas possible d'anticiper les futurs besoins des écoles et donc, les propositions d'attributions de postes qui seront faites en commission.

Concernant la procédure d'attribution des postes, je vous renvoie aux articles 24 à 27 du décret précité.

Les écoles sont sélectionnées sur base du dossier introduit auprès de la Commission zonale de gestion des emplois compétente, composée paritairement des représentants des organisations syndicales et des fédérations de pouvoirs organisateurs.

Les critères d'attribution devant être appliqués par les membres desdites commissions dans leur travail de proposition de répartition des postes sont déterminés par le décret du 12 mai 2004 précité.

Chaque commission zonale réalise ses propositions sur base d'un nombre de postes préalablement réparti par réseau et par zone, au départ de données objectivables et contrôlables, et connues avant le début de ses travaux. C'est dans ce même esprit de communication et de transparence que la répartition préalable du nombre de postes attribuables est communiquée par voie de circulaire.

Tout pouvoir organisateur peut à cet effet introduire une demande en pleine connaissance de cause.

Enfin, concernant les postes PART-APE, et le coût qu'ils représentent pour les pouvoirs organisateurs, je rappelle que ceux-ci résultent du transfert des anciens postes PTP (programme de transition professionnelle) wallons dans la nouvelle convention APE 2020-2021.

Ces (ex) postes PTP étaient déjà soumis, depuis leur création, à une participation financière de l'employeur, en ce compris le pécule de vacances et l'allocation de fin d'année. Ce mécanisme est donc également connu des pouvoirs organisateurs et outre son évolution d'appellation, a plutôt connu une forme de simplification. En effet, avant l'incorporation des postes dans la convention APE, le calcul de la quote-part de l'employeur se révélait très complexe, basé à la fois sur une réduction de charges patronales et sur des contributions régionale, communautaire et fédérale (allocation d'intégration). Avec la nouvelle convention, ce système a été remplacé par un prélèvement unique de 30 %, s'avérant par ailleurs majoritairement plus avantageux pour les employeurs et connu dès la demande.

3.4.4 Question n° 401, de Mme Sobry du 3 septembre 2021: Préparation des élèves de l'enseignement secondaire aux études supérieures scientifiques

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a récemment organisé une analyse transversale des formations supérieures en biologie et en biochimie en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'étude a notamment permis de souligner le taux d'échec massif en première année de bachelier dans ces deux branches, qui est de l'ordre de 70 %.

Selon Laurent Maveyraud, président du comité d'évaluation de la filière, les étudiants de première année arrivent trop peu préparés à l'université. Outre la biologie et la chimie dont les prérequis ne sont pas toujours rencontrés, d'autres disciplines doivent être maîtrisées avant de se lancer dans ces études scientifiques. Le niveau nécessaire en physique, en mathématiques ou encore en statistiques est parfois sous-estimé par ces jeunes qui désirent se lancer dans la biologie ou la biochimie.

Les mathématiques, la physique et la chimie sont les cours qui enregistrent le plus haut taux d'échec de ces filières. Parmi les explications de ces faiblesses, Laurent Maveyraud pointe du doigt un cloisonnement trop marqué entre les différentes disciplines scientifiques en secondaire. Selon lui, l'ensemble des sciences doit faire l'objet d'une meilleure intégration. À titre d'exemple, la biologie ne peut se concevoir sans de nombreuses connaissances en mathématiques.

Alors que la déclaration de politique communautaire précise que le gouvernement souhaite revaloriser les sciences et que les échanges entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur doivent être plus nombreux, il semble y avoir un décalage entre les apprentissages de l'école secondaire et les prérequis de ces études supérieures.

J'ai donc plusieurs questions à vous adresser, Madame la Ministre:

- La formation scientifique dispensée en secondaire est-elle trop peu poussée?
- De quelle manière les sciences sont-elles valorisées/revalorisées en Fédération Wallonie-Bruxelles?
- Quel est votre avis quant à un apprentissage des disciplines scientifiques moins cloisonné?
- Les élèves de secondaire sont-ils suffisamment informés quant à l'ensemble des prérequis de certaines études supérieures?

- Une information sur ces prérequis qui interviendrait tôt, par exemple, durant la quatrième année, permettrait-elle d'orienter son choix d'options pour la fin du cursus secondaire, en fonction des études supérieures envisagées?
- Avez-vous des contacts à ce sujet avec votre collègue en charge de l'Enseignement supérieur, la ministre Valérie Glatigny? Quel est l'état de ces discussions le cas échéant?

Réponse: Si effectivement l'analyse de l'AEQES pointe du doigt le taux d'échec important dans la première année de bachelier en biologie et biochimie, peu d'éléments y renvoient cependant la responsabilité vers les études secondaires et une éventuelle mauvaise préparation de nos élèves aux études supérieures.

C'est surtout l'information des jeunes à propos des études scientifiques qui pose souci d'après elle.

Le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (décret «Missions») du 24 juillet 1997 précisait déjà que des informations à propos de l'orientation et des études supérieures, scientifiques ou non, devaient faire l'objet d'interventions des centres PMS, de collaborations avec des intervenants extérieurs tels que les organismes régionaux, par exemple, et ce, dès la deuxième année de l'enseignement secondaire. Mais également des contacts avec les professionnels de divers secteurs de manière à éclairer les élèves quant aux attentes des futurs employeurs en matière de compétences à acquérir.

Par ailleurs, les grilles proposées, actuellement, pour le troisième degré de l'enseignement secondaire permettent, aux élèves ayant fait des choix positifs, de s'orienter de manière pertinente.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence a pour objectifs, notamment de doter le pouvoir régulateur de nouveaux référentiels, mais également à renforcer l'orientation positive des élèves.

Ainsi, les référentiels du tronc commun ont l'ambition d'être plus précis et plus développés. Ils vont proposer une approche plus concrète des contenus. Concernant les sciences, quatre visées parcourent l'ensemble du référentiel: «pratiquer les sciences», «apprendre les sciences», «apprendre à propos des sciences» et «orienter ses choix et agir en s'appuyant sur les sciences». Des liens concrets existent entre les référentiels de sciences et de mathématiques. Cela constituera indéniablement une base particulièrement pertinente à développer dans la suite du cursus dans l'enseignement secondaire. Les élèves pourront ainsi saisir la réalité des filières scientifiques avec plus d'acuité.

L'élaboration des futurs référentiels de l'enseignement secondaire supérieur sera essentielle dans l'articulation entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur. Mais ce travail ne débutera pas dans l'immédiat. Il sera mis en œuvre dans la suite de celui du tronc commun. Cela étant, il s'agira d'une préoccupation centrale de ces futurs chantiers.

De nombreux contacts existent avec ma collègue Valérie Glatigny, et notamment sur l'articulation entre les réformes du tronc commun et celle de la Formation initiale des enseignants.

Décloisonner les sciences porte sens, car, comme l'indique Laurent Maveyraud: «C'est le moyen de faire prendre conscience aux élèves de leurs compétences et de la contribution de celles-ci à d'autres disciplines». C'est bien l'esprit qui prévaut dans les nouveaux référentiels.

Dans l'enseignement secondaire, que le cours soit intitulé «initiation scientifique», «formation scientifique», «sciences» ou encore «chimie, physique ou biologie», les référentiels sont conçus de manière à mettre en évidence cette transversalité entre les différentes disciplines.

Concernant l'orientation, le projet relatif au portail de l'orientation qui cible le soutien des élèves de l'enseignement obligatoire dans leur démarche d'orientation ainsi que les équipes éducatives qui les accompagnent avance. Les options, études, formations et métiers devraient y apparaître. Un espace personnel de l'élève et un espace de partage de ressources et bonnes pratiques entre enseignants sont envisagés.

Enfin, le carnet de bord de l'élève et le manuel de l'enseignant, en lien avec le futur domaine 8 «Apprendre à s'orienter» et les référentiels sont également en pleine conception.